

# ARCHIVES

de l'Église de France

**40<sup>e</sup> anniversaire de l'AAEF (1973-2013)**  
*L'avenir de nos archives*



## SOMMAIRE

Éditorial ..... p.2

Rapport moral et compte-rendu  
d'activités 2012-2013 ..... p. 3

### Actes des journées d'études

Le 40<sup>e</sup> anniversaire en images ..... p. 7

R.P. Bernard Ardura, o. praem.

L'Église au défi de la mémoire ..... p. 8

P. Michel Fédou, s.j.

Ce qu'un théologien fait de l'histoire ..... p. 17

M<sup>me</sup> Brigitte Waché

Regard d'un historien sur l'histoire des  
archives de l'Église ..... p. 22

M. Jacques Prévotat

Les perspectives offertes à l'historien par  
l'ouverture des archives Pie XI ..... p. 27

M. Guillaume Cuchet

Note sur la situation de l'histoire religieuse  
contemporaine en France ..... p. 37

M. Thierry Heckmann

Réinventer les relations entre les archives  
publiques et religieuses : l'exemple de la  
Vendée ..... p. 44

### Témoignages

M<sup>me</sup> Anne-Marie Chagny-Sève

Passer des archives publiques aux archives  
privées ..... p. 51

M<sup>me</sup> Magali Devif

Laique au service de l'histoire d'une congré-  
gation ..... p. 52

M<sup>me</sup> Pascale Leroy-Castillo

Laique au service d'un diocèse ..... p. 53

### In Memoriam

M<sup>gr</sup> Charles Molette, Président-fondateur  
de l'AAEF ..... p. 55

### Informations

Réunion des archivistes de la Province de  
Toulouse ..... p. 57

Dates à retenir ..... p. 57

M. Yann Celton

Publication : Histoire du diocèse de  
Lille ..... p. 58

« Petit Jean », Mémoires du père Jean  
Andrieux ..... p. 59

Référence de la photo de couverture : Journées d'études de l'AAEF,  
23-24 octobre 2013, CEF, Paris. Cliché A. Cassan.

*Quarante ans de sensibilisation et de sauvegarde...*

*Quarante ans de liens professionnels et de formation...*

*Quarante ans au service de la mémoire de l'Église de France...*

Voilà les trois grands axes qui ont marqué l'anniversaire de notre association, faisant écho aux missions que s'est fixées notre fondateur en 1973 ! Depuis cette date et grâce à plusieurs générations d'archivistes ecclésiastiques, notre association s'est développée pour favoriser la sauvegarde et la conservation des documents qui témoignent de la vitalité de l'Église catholique en France. C'est dans cet esprit que le thème *L'avenir de nos archives* a été choisi pour nos dernières journées d'études. L'occasion de réfléchir sur notre rôle et sur le rayonnement de nos services dans l'Église et, plus largement, dans la société. Servie par les témoignages d'éminents historiens, théologiens et archivistes, ce travail collégial nous a permis d'appréhender les rapports qui existent entre le document et celui qui l'exploite et le met en valeur.

### Qui dit anniversaire dit... cadeaux !

Le Conseil d'administration a souhaité vous offrir une nouvelle présentation de nos deux principaux moyens de communication. Tout d'abord, comme vous le voyez, notre bulletin semestriel fait peau neuve. Cette nouvelle maquette se veut visuellement attrayante sans sacrifier à l'exigence d'articles de fond ; la publication des actes de nos journées d'études 2013 en est la preuve. Autre nouveauté, notre site internet [www.aeef.fr](http://www.aeef.fr) est entièrement réorganisé afin que vous puissiez naviguer aisément et obtenir les renseignements que vous recherchez. L'accès à « l'espace adhérents » est désormais simplifié et des nouveautés apparaissent comme la création de l'annuaire des archivistes du monde religieux et la mise en ligne de la conférence du 40<sup>e</sup> anniversaire par Jean-Christian Petitfils, sur les sources de l'histoire de Jésus.

Ces innovations illustrent la volonté d'améliorer sans cesse les outils de diffusion de l'information au sein de l'association et de répondre à l'esprit insufflé par M<sup>gr</sup> Charles Molette, décédé l'été dernier. *Archives de l'Église de France* lui rend aujourd'hui hommage sous la plume de Brigitte Waché.

L'âge de la maturité semble donc arrivé. Maturité dans le fonctionnement propre de l'association et dans les rapports que nous entretenons les uns avec les autres.

***Servata tradere viva !*** Garder la mémoire et la transmettre vivante !

C'est ce qui nous anime plus que jamais.

**M. Gilles Bouis**  
Président

# Rapport moral et compte-rendu d'activités 2012-2013

M. Nicolas Tafoiry  
Secrétaire-général

## I. Rapport moral

### A. Fonctionnement de l'association

Cette quarantième année de l'AAEF se caractérise par de nombreux mouvements dans son administration et sa gestion. Atteindre l'âge d'une belle maturité n'empêche certes pas de se renouveler. Notons à ce titre, et pour commencer, les quatre administrateurs élus ou reconduits par l'assemblée générale 2012. Nous avons également exprimé toute notre gratitude à Sr Dominique Jacquot qui achevait un dernier mandat. Son départ a induit la remise en place d'une organisation de la perception des cotisations ou abonnements. En conséquence, Rosalie Lichtle, salariée qui assurait la comptabilité depuis quelques années et ne pouvait adapter son travail à la nouvelle organisation, a proposé de se démettre de ses fonctions en faveur d'Henriette Dufour qui, depuis le début de l'année 2013, assure l'enregistrement des opérations comptables et les relances des adhérents ou abonnés. À ce jour, précisément, nos effectifs se décomposent comme suit : 382 adhérents dont 20 à l'étranger (39 cotisations encore en attente) ; 54 abonnés dont 4 à l'étranger (8 abonnements non encore réglés). Que soient remerciés ceux qui s'acquittent en temps et en heure de ce devoir associatif : adresser sa cotisation en renvoyant, pendant le premier trimestre de l'année civile, son bulletin de renouvellement, permet à l'association d'effectuer l'économie des relances multiples. Nous signaler les changements d'adresse ou de personne participe de cette même recherche d'efficacité. Une seule adresse : **AAEF Secrétariat général - CS 60166 - 02207 SOISSONS CEDEX.**

Les fonctions de trésorier et trésorier-adjoint ont fait l'objet d'une redistribution lors du conseil d'administration de février : Agnès Piollet étant chargée de la première et Lucien Procope se

voyant pareillement élu pour la deuxième. Tous ces changements, conformément à la procédure en vigueur, ont été dûment signalés et enregistrés en préfecture.

Enfin, un de nos administrateurs a dû se démettre de ses fonctions en raison de nouvelles affectations et responsabilités : le P. Dominique-Marie Dauzet a effectivement achevé sa mission d'archiviste diocésain de Bayeux le 30 juin dernier afin de fonder un nouveau couvent prémontré dans la région milanaise. Pour cette raison, la présente assemblée générale se terminera par l'élection d'un nouvel administrateur.



Assemblée générale de l'AAEF, 24 octobre 2013, CEF, à la tribune : A. Piollet, trésorière, N. Tafoiry, secrétaire général, G. Bouis, président, D. Régli, vice-présidente pour les archivistes religieux et Cl. Pézeron vice-présidente chargée de la formation. Cliché A. Cassan.

### B. Rapports institutionnels

Le Conseil d'administration, au cours de quatre sessions de travail, qui seront réduites à trois l'an prochain par mesure d'économie, s'est attaché à instruire différents dossiers que le rapport d'activités permettra de détailler. Remarquons pour l'heure, et parce qu'il s'agit d'un objectif statutaire bien particulier, que les relations institutionnelles et internationales ont connu, durant ces derniers mois, une activité intense. Il s'agit en premier lieu

du groupe de travail Archives nationales SIAF (Service interministériel des archives de France)/AAEF dont la constitution était annoncée ici même, l'an dernier : au rythme de deux réunions annuelles, il a fixé parmi ses objectifs d'étudier les problèmes affectant les relations entre archives ecclésiastiques et archives publiques, tout autant que les fonds d'archives en déshérence. Cette instance peut également être force de projets (recensements de services ou de fonds...), avec octroi de subventions.

Mais c'est encore plus sur le plan international que 2013 restera dans les annales. Du 14 au 16 janvier, à l'invitation de nos confrères d'Outre-Rhin, Marie Rablat a représenté l'AAEF à une session des archivistes diocésains allemands, sur la maintenance des archives paroissiales, nouvelle occasion de constater les hautes qualités de l'organisation germanique : dans les 20 diocèses allemands, les services d'archives sont dotés d'un personnel nombreux qui permet souvent de confier à un collaborateur spécifique la question particulière des archives paroissiales. Notons toutefois que les archivistes sont partagés sur la conduite à tenir : conserver in situ ou verser aux archives diocésaines. En Allemagne, toujours, Gilles Bouis a pareillement représenté l'AAEF au Congrès des archivistes allemands organisé du 25 au 28 septembre 2013 à Saarbrücken, moment intéressant d'échanges sur nos pratiques respectives. Enfin, nous étions présents en Italie, à travers le P. Dominique-Marie Dautet, aux rencontres européennes des 29, 30 avril et 1<sup>er</sup> mai 2013, chaque nation y donnant un rapport sur son organisation archivistique. Une évidente disparité de traitement des archives ecclésiastiques dans les différents pays d'Europe ressort de cette confrontation, fruit de nos histoires respectives.

## II. Rapport d'activités

Les objectifs statutaires de l'AAEF - favoriser la conservation des archives de l'Église catholique et promouvoir les relations entre ceux qui s'y consacrent - se sont traduits par les activités certes habituelles mais en constante recherche d'amélioration.

### A. Journées d'études

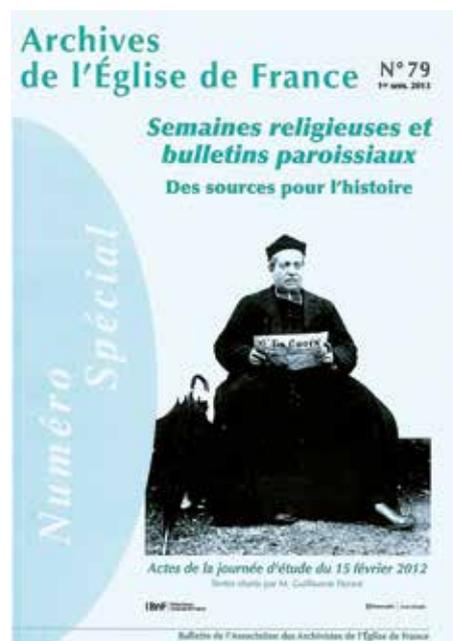
Grand moment de l'année, puisqu'elles constituent l'unique possibilité d'une rencontre de tous nos membres, les journées d'études 2012 ont rassemblé près de 140 participants autour des « **Sources, enjeux et acteurs du concile Vatican II** », cinquante ans après son ouverture. Afin

d'améliorer encore le contenu de ces journées et attentif aux observations transmises par le biais des feuilles d'évaluation, le Conseil d'administration a souhaité, pour l'année 2013, qui célèbre également un anniversaire, élargir la problématique archivistique et ecclésiastique française au contexte international, prendre en compte les difficultés actuelles de l'expression du fait religieux dans la société, jusque dans le domaine de l'histoire, relire l'histoire de l'Église sous un angle théologique et, enfin, envisager les archives de l'Église de France de façon rétrospective autant que pastorale, en dépassant le simple état des lieux. Le rapport d'activités de l'an prochain en livrera le bilan.

### B. Bulletins

Dans l'attente, c'est un bulletin d'une nouvelle formule qui en fera l'écho pour le second semestre 2013. Car cet élément essentiel de communication et, littéralement, de la lisibilité de notre association, a été l'objet de soins particuliers sur le fond autant que sur la forme, sous la direction de Magali Devif et d'un comité de lecture renforcé par de nouveaux administrateurs. En janvier, l'augmentation du tirage du n° 78, consacré aux journées d'études Vatican II, a permis un envoi promotionnel, notamment en direction des services départementaux, afin de toucher autant d'abonnés en puissance. Une relance des archivistes diocésains n'adhérant pas encore à l'AAEF a pareillement été réalisée.

Quant au n° 79, numéro spécial livrant les actes du colloque sur les **Semaines religieuses et bulletins paroissiaux**, vous aurez pu constater qu'il s'était adapté à un contenu consistant qui,



sans cette publication, n'aurait pas fait l'objet d'une diffusion. Le bulletin n° 80 dévoilera une nouvelle formule, avec une maquette renouvelée et en quadrichromie mais pour un coût maîtrisé par un changement d'imprimeur et le respect d'une pagination constante. Il s'agit effectivement d'être digne des nombreux témoignages qui nous parviennent régulièrement sur l'intérêt de cette revue de formation et d'information.

### C. Formation

La formation initiale ou permanente des archivistes s'est déclinée à travers les journées du groupe de recherches et d'études historiques et archivistiques, dont l'intérêt ne se dément pas, mais aussi par le stage sur l'organisation et la gestion d'un service d'archives qui a rassemblé 45 participants les 28, 29 et 30 mai, à Paris. Les 13 et 14 décembre, les utilisateurs du logiciel utilisé comme base de données s'étaient déjà rassemblés pour une session dédiée, à Aix-en-Provence. En revanche, le stage proposé sous l'égide du Didrachme, qui avait remporté un fort succès en 2012, n'a pu, cette année, réunir un nombre suffisant de candidats afin d'avoir effectivement lieu.

Autre outil de formation, le **Guide des archives paroissiales** a connu un beau succès, traduit par la

nécessité de procéder à une

s e c o n d e

édition. **Le**

**Guide des**

**archives**

**des services,**

avant de

bénéficier

d'un nouveau

tirage, devra

être corrigé et

complété mais

en restant exclu-

sivement centré

sur les services

diocésains. À l'initiative des évêques de

la Province de Marseille, un projet de **Directoire pour la gestion des archives diocésaines**, rédigé par les archivistes diocésains de la même province, a fait l'objet d'un examen par le Conseil d'administration. Lorsqu'il sera promulgué localement il pourra servir de base de proposition à un document plus largement appliqué.



### D. Site internet et annuaire

Le projet d'**Annuaire des centres d'archives du monde religieux** évoqué l'an dernier s'est concrétisé par l'envoi d'un questionnaire à 454 institutions religieuses par le biais des informations mensuelles de la CORREF. La diffusion a pu être également effectuée auprès des moniales par l'intermédiaire du P. Hugues Leroy. Les réponses parvenues à ce jour s'élèvent à une centaine. Grâce à ce travail, les archivistes religieux disposeront, comme leurs homologues diocésains, d'un annuaire consultable sur le site internet de l'association.

Car rien n'existe virtuellement qui ne soit sur internet. Or, le monde numérique en constante évolution nous conduit à mettre à niveau la présentation et les fonctionnalités de notre propre site. La migration vers un nouveau site ([www.aeef.fr](http://www.aeef.fr)) s'est donc opérée ces derniers mois et un nouveau webmaster, Guillaume Rablat, s'est proposé afin d'apporter des compétences éclairées et bénévoles à la gestion de ce site.

Attentive à la formation de ses membres, interlocutrice reconnue et associée aux réflexions locales ou globales sur la gestion et la conservation des archives de l'Église, dotée d'outils médiatiques utiles à sa mission, l'Association des archivistes de l'Église de France, reconnaissante envers ceux qui l'ont conduite pendant déjà quatre décennies, a toute capacité afin d'écrire de nouvelles et belles pages de son histoire.



# CONSERVATION de vos ARCHIVES

## Boites ArchiPro®

- Conformes à la norme de conservation (ISO 16245)
- Une solidité extrême (écrasement et déchirement)
- Haute résistance à l'humidité
- Livrées à plat

**Profitez des conditions tarifaires préférentielles pour les adhérents de l'AAEF.**

CONTACTEZ-NOUS

par email : [courrier@speciclass.com](mailto:courrier@speciclass.com)

par téléphone : +339 77 72 97 21



Découvrez toute notre gamme sur :  
<http://www.speciclass.com>

# Le 40<sup>e</sup> anniversaire en images



Assemblée générale de l'AAEF, 24 octobre 2013, Paris, CEF. Cliché A. Cassan.



Messe du 40<sup>e</sup> anniversaire présidée par M<sup>gr</sup> de Germiny, 24 octobre 2013, Paris, CEF. Cliché A. Cassan.

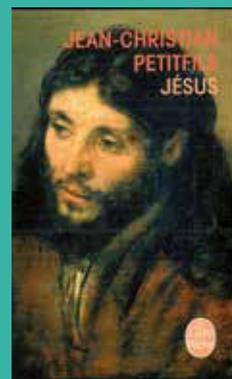


Discours du président, Gilles Bouis, 23 octobre 2013, Paris, CEF. Cliché A. Cassan.



La conférence de M. Jean-Christian Petitfils, « Le Jésus de l'histoire : approche des sources » donnée à l'occasion du 40<sup>e</sup> anniversaire de l'Association, a été enregistrée dans son intégralité. Elle est à retrouver en ligne sur notre site internet ([www.aeef.fr](http://www.aeef.fr))

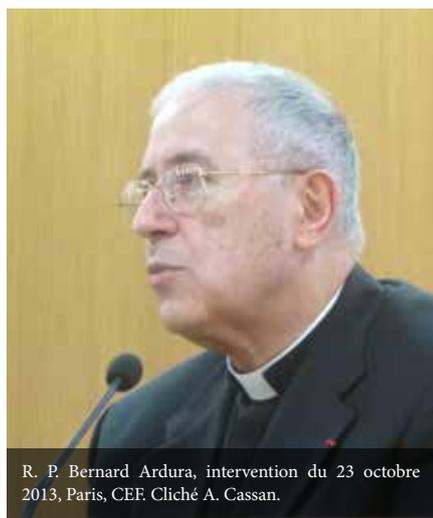
Petitfils (Jean-Christian), *Jésus*, Fayard, 2011, 858 p.



# L'Église au défi de la mémoire

R. P. Bernard Ardura, o. praem.

Président du Comité pontifical pour les sciences historiques



R. P. Bernard Ardura, intervention du 23 octobre 2013, Paris, CEF. Cliché A. Cassan.

Une expérience récente, à l'échelle de l'Église universelle, m'a offert l'occasion de mesurer la diversité des situations dans lesquelles les archivistes de l'Église s'acquittent du service qui leur est confié. Voici maintenant quelques années, en vue de célébrer les cinquante ans de l'ouverture du concile Vatican II, le Comité pontifical des sciences historiques a lancé une vaste enquête sur les documents confiés par les Pères du Concile aux archives de leurs diocèses ou de leurs instituts religieux.

Nous avons alors pris conscience qu'un continent comme l'Afrique est à peu près privé d'archives ecclésiastiques depuis le départ des missionnaires européens. Dans le meilleur des cas, le dépôt créé par les missionnaires existe encore, mais, en l'absence de gestion et de protection contre les menaces liées au climat et à l'environnement, il court le danger de disparaître. D'autre part, nous sommes à peu près persuadés que le culte des archives est une valeur universelle, ce que dément l'expérience, notamment dans les cultures où l'oralité constitue l'épine dorsale de la transmission du savoir.

À l'autre extrémité du spectre archivistique, je recevais, à l'occasion de cette enquête sur les archives des Pères du Concile, le directeur des archives d'un grand archidiocèse allemand, celui de Munich et Freising. Il me rendit visite avec une dizaine de personnes, qu'il me présenta comme ses collaborateurs. Devant mon émerveillement causé par un si grand nombre de personnes salariées au service des Archives diocésaines, il tint à préciser que cette petite dizaine de personnes ne représentaient qu'un tiers des trente archivistes sous sa direction. Et pour m'illustrer le travail accompli par les Archives diocésaines de Munich sur le concile Vatican II, il m'offrit un beau volume de quelque 780 pages : il s'agissait, ni plus ni moins, du registre<sup>1</sup> des documents ayant appartenu au cardinal Döpfner et relatifs à la seule période du Concile.

## I. « J'ai reçu du Seigneur ce qu'à mon tour je vous ai transmis »<sup>2</sup>

Ces mots de saint Paul font référence directe à l'Eucharistie et la situe immédiatement dans la perspective d'une transmission de mémoire, dans la perspective de la Tradition, l'un des éléments constitutifs de l'être de l'Église, de sa vie et de son activité.

Cette exigence de transmettre, en premier lieu, par le témoignage personnel et communautaire, la résurrection du Christ est à ce point constitutive de la mission de l'Église, qu'elle qualifie l'être de l'apôtre. Nous en avons l'illustration dans le choix de celui qui doit prendre la place abandonnée par

Judas Iscariote. Le critère déterminant n'est ni la pratique de la vertu ni la science :

« Il faut donc que de ces hommes qui nous ont accompagnés tout le temps que le Seigneur Jésus a vécu au milieu de nous, en commençant au baptême de Jean jusqu'au jour où il nous fut enlevé, il y en ait un qui devienne avec nous témoin de sa résurrection »<sup>3</sup>.

Voilà un des aspects essentiels – l'insertion dans la Tradition de l'Église – et des plus méconnus du rôle des archives qui relie l'Église d'aujourd'hui à ses origines et à toute son histoire. Certaines de ces archives sont plus célèbres par leurs dimensions – pensons aux vingt-cinq kilomètres de rayonnement des Archives secrètes vaticanes qui rassemblent

<sup>1</sup> Guido TREFFLER, *Julius Kardinal Döpfner. Konzilstagebücher. Briefe und Notizen zum Zweiten Vatikanischen Konzil* (Schriften des Archivs des Erzbistums München und Freising ; Bd. 9), Regensburg :

Schnell & Steiner, 2006.

<sup>2</sup> I Co, 11, 23.

<sup>3</sup> AA 1, 21-22.

douze siècles d'histoire – mais toutes, même les plus modestes, assument cette importante fonction de documenter l'itinéraire de l'Église et de ses communautés locales tout au long de leur histoire.



Notre mémoire de chrétiens et, dans de nombreux cas, d'universitaires sinon croyants, au moins conscients du rôle fondamental joué par l'Église au long des siècles de notre histoire, est une mémoire souvent infirme, qui porte en elle le poids de tant de conflits, de blessures, d'incompréhensions et d'injustices, comme aussi le poids des antagonismes du passé, des conflits plus ou moins récents, mémoire qui engendre souvent l'inquiétude devant les incertitudes de l'avenir.

En un siècle où le style journalistique risque de priver l'Histoire de la réflexion indispensable à l'élaboration raisonnée d'une compréhension du passé, nos archives jouent un rôle très important, car, avec les archives civiles, elles sont les seules à pouvoir fournir la documentation indispensable à l'établissement de la vérité.

Aujourd'hui comme hier, la tentation de la simplification à outrance est l'un des obstacles majeurs rencontrés sur la route des historiens. La simplification est toujours source d'injustice : tout est blanc ou tout est noir... c'est la logique de la légende dorée et de la légende noire.

Que n'a-t-on pas entendu, naguère, à l'occasion des 500 ans de la découverte de l'Amérique ? Légende dorée ou légende noire... Plus près de nous, que n'a-t-on pas écrit pour stigmatiser Pie IX et son *Syllabus* et pour exalter Léon XIII et sa *Rerum novarum* ? Au point de faire oublier le dynamisme et les multiples initiatives du premier dans un contexte particulièrement difficile, et la volonté

de fer du second pour imposer à toute l'Église et notamment aux instituts religieux une peut-être excessive centralisation romaine ? Il a fallu les persévérantes recherches d'archives de la part d'historiens consciencieux, pour faire apparaître au grand jour les personnalités d'évêques italiens qui poussèrent Pie IX à publier le *Syllabus* : leur chef de file n'était autre que le cardinal Gioacchino Pecci, archevêque de Pérouse et futur Léon XIII<sup>4</sup>.

L'Église apporte ainsi son concours, grâce à ses archives, non seulement à l'établissement de la vérité sur sa propre histoire, mais sur l'histoire des sociétés. Sans conteste, la mémoire joue un rôle essentiel dans la prise de conscience des chrétiens, non seulement en ce qui concerne la transmission de la foi dont ils ont été les bénéficiaires et dont ils sont, à leur tour, responsables, mais encore pour leur rappeler constamment ce qui les rapproche et les unit : la même appartenance à l'héritage du Christ<sup>5</sup>, le même enracinement dans le message du Christ. Les recherches souvent ingrates et toujours ardues dans nos archives nous ouvrent toute grandes les portes de la mémoire<sup>6</sup> et nous offrent la possibilité de faire la merveilleuse découverte des différentes façons dont chaque peuple ou chaque communauté locale a accueilli, vécu et approfondi dans la prière, dans la réflexion, dans les œuvres civilisatrices, dans les œuvres sociales, le message évangélique, source intarissable de sainteté multiforme pour l'Église et pour le monde.

*La tentation de la simplification à outrance est l'un des obstacles majeurs rencontrés sur la route des historiens.*

Les archivistes des instituts de vie consacrée et des sociétés de vie apostolique savent aussi bien que les archivistes diocésains combien la mémoire transmise par les archives est fondamentale pour identifier les diverses phases du développement du charisme fondateur d'un institut ou les différentes périodes de la vie d'une Église locale, à l'échelle d'un diocèse, d'une province ou d'une nation.

À titre d'exemple, lorsqu'au XVI<sup>e</sup> siècle, les Prémontrés d'Espagne furent soumis, par ordre du roi, à une visite systématique de toutes leurs maisons établies dans le royaume, les Hiéronymites, agents exécuteurs de cette campagne indigne, se comportèrent contre toutes les règles

<sup>4</sup> Gioacchino PECCI, *Scelta di atti episcopali del card. Gioacchino Pecci, arcivescovo di Perugia ora Leone XIII Sommo Pontefice*, Roma, 1877, p. 417-418 ; G. MARTINA, *Pio IX (1851-1866)*, Roma, PUG (Miscellanea Historiae Pontificiae, 51) p. 289.

<sup>5</sup> Ro 8, 17.

<sup>6</sup> *Cristianesimo e cultura in Europa. Memoria, coscienza, progetto*, Forlì, Edizioni CSEO, 1991 (Il Nuovo Areopago, 10/3-4).

canoniques et firent main basse sur tous les documents importants, surtout les titres de propriété, des maisons visitées<sup>7</sup>.

Plus près de nous, tous les établissements religieux de l'ancienne Tchécoslovaquie, de Hongrie et de Roumanie parvenus à se restaurer, ont pu rentrer en possession de la plupart de leurs anciennes maisons, grâce au témoignage offert par le cadastre demeuré inaltéré, en dépit des confiscations perpétrées par les gouvernements communistes.

Si aujourd'hui encore, en dépit de projets contraires formulés voici plus de vingt ans, les Prémontrés desservent le sanctuaire de Conques et accueillent les pèlerins sur le chemin de Saint-Jacques de Compostelle, c'est grâce à une pièce d'archive que je publiais, *tempore non suspecto*, attestant que l'église de Sainte-Foy était confiée *in perpetuum* aux fils de saint Norbert<sup>8</sup>.

Voici un an, le cardinal Farina, alors archiviste-bibliothécaire de la Sainte Église romaine, répondait, en ces termes, à un journaliste qui lui demandait :

« Pourquoi l'Église a-t-elle toujours senti le besoin de conserver de façon si systématique les actes et documents concernant son activité ?

- Depuis les premiers temps de l'Église de Rome, comme le rappelle le *Liber Pontificalis*, les papes ont eu l'habitude de garder dans leur *scrinium* (archives) personnel les *gesta martyrum*, les codex liturgiques, les mémoires des consécration épiscopales, les donations qui, dans les premiers siècles, ont été faites à l'évêque de Rome et aux chrétiens. L'exigence de garder tous ces documents est née de la nécessité de transmettre le souvenir de l'action de l'Église naissante après les persécutions, et du besoin "administratif" de l'Église romaine elle-même qui, naturellement désirait connaître les témoins de la foi morts pour le Christ et l'action des pasteurs et des fidèles de Rome. À partir du IV<sup>e</sup> siècle, les archives de l'Église de Rome se sont enrichies de documents, de codex, de livres provinciaux, de formules de serment, d'attestations de consécration d'églises ou de fondations d'abbayes, de papyrus regardant la correspondance envoyée aux papes par les empereurs d'Orient, d'abord, et d'Occident ensuite, et d'autres écrits pastoraux et administratifs, comme le montre clairement le *Liber diurnus Romanorum Pontificum*, un ancien codex formulaire de chancellerie qui se trouve dans les Archives secrètes du Vatican et qui remonte à la fin du VIII<sup>e</sup> ou au début du IX<sup>e</sup> siècle. »

Avant même l'avènement du pouvoir temporel du pape, les archives répondaient à un souci mémorialiste, pastoral et administratif. Comme instinctivement, l'Église conserve la mémoire de son histoire, car elle s'insère dans la longue tradition dont la Bible est le témoin : toute personne, toute réalité se définit par ses racines, par ses origines. Aussi, nos archives sont-elles aujourd'hui les témoins de ce soin avec lequel l'Église, depuis les premiers siècles, prend soin de ce qui la lie à son origine et à le conserver. Dans les temps anciens, le manuscrit était considéré comme une sorte de relique, non point parce qu'il était une pièce unique, mais parce qu'il était porteur de l'histoire et de l'identité d'une personne ou d'une communauté. Nos archives sont des véhicules de la Tradition.

*Avant même l'avènement du pouvoir temporel du pape, les archives répondaient à un souci mémorialiste, pastoral et administratif.*

<sup>7</sup> Bernard ARDURA, Prémontrés. *Histoire et spiritualité*, Saint-Étienne, Centre européen de recherche sur les congrégations et les ordres religieux (CERCOR), 1995, p. 199-205.

<sup>8</sup> Archives de l'abbaye de Frigolet, carton : « Conques ». Texte édité par B. ARDURA, « Le Père Edmond Boulbon et le Prieuré de Conques », *Création et Tradition à Saint-Michel de Frigolet*, actes du colloque

historique des 24-25 septembre 1983, publiés sous la direction de B. ARDURA, Tarascon-sur-Rhône, Abbaye Saint-Michel de Frigolet, 1984, p. 110-111. Texte publié à nouveau dans B. ARDURA, *L'abbaye Saint-Michel de Frigolet. Un siècle et demi d'histoire des Prémontrés en Provence 1858-2008*, Paris, Parole et Silence, 2008, p. 548-549.

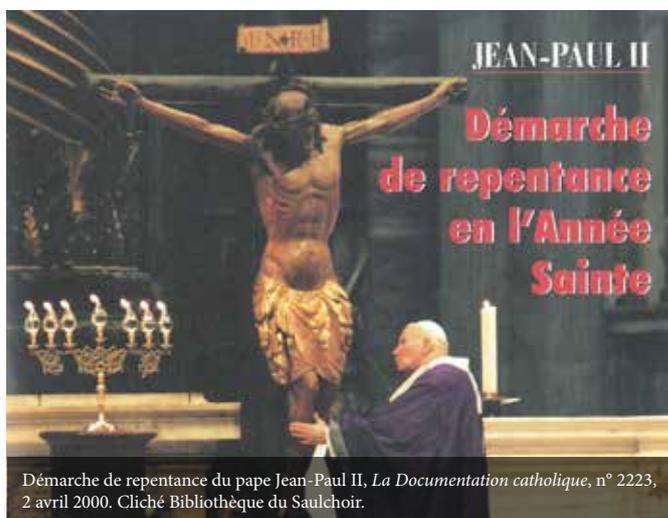
## II. Église, Mémoire et Histoire : des relations complexes et ambigües

Voici un an, le pape Benoît XVI envoyait un message pour l'ouverture d'un colloque organisée par le Comité pontifical des sciences historiques, destiné à donner un nouvel élan aux études historiques sur le concile Vatican II. Dans ce message, le Pape écrivait notamment :

« L'interprétation des enseignements du Concile est une œuvre typiquement théologique, mais l'usage correct des sciences historiques est en mesure de favoriser ce travail d'interprétation ».

Au cours des années qui ont préparé le grand jubilé de l'an 2000, le pape Jean-Paul II a particulièrement tenu à ce que l'Église fasse œuvre de mémoire en relisant son histoire. À cet effet, il a mobilisé une des commissions préparatoires du grand jubilé ainsi que la Commission théologique internationale alors présidée par le cardinal Ratzinger.

Dès le consistoire des 13 et 14 juin 1994, qui avait réuni dans la salle du synode des évêques 114 cardinaux venus du monde entier, et à quelques mois de la publication par le pape de l'exhortation apostolique *Tertio millennio adveniente*, les cardinaux avaient en particulier à réfléchir à l'éventualité d'une purification de la mémoire de l'Église, à celle d'une demande de pardon et sur la forme que cette dernière pourrait prendre. L'avis réservé des cardinaux n'a cependant pas freiné Jean-Paul II qui fit l'un des gestes qui a le plus touché l'opinion publique mondiale, le 12 mars 2000.



Démarche de repentance du pape Jean-Paul II, *La Documentation catholique*, n° 2223, 2 avril 2000. Cliché Bibliothèque du Saulchoir.

À première vue, il semblerait que le bon sens nous invite à lier intimement l'histoire et la mémoire dans la vie de nos sociétés et de l'Église elle-même. L'histoire à laquelle nous concourons avec nos archives n'est-elle pas cette discipline qui fait revivre ce que la mémoire collective a, consciemment ou inconsciemment, enfoui ? Et l'histoire pourrait-elle se passer de cette mémoire collective, inscrite dans nos documents d'archives, nos monuments, notre culture ? À une époque où la majeure partie de nos pays d'Europe occidentale prennent conscience d'une déperdition de la mémoire qui contribue en grande partie à l'identité nationale, ne constate-t-on pas un affaiblissement généralisé de l'enseignement de l'histoire dans nos systèmes éducatifs ?

Voici plus de trente ans, Pierre Nora lançait le concept de « lieux de mémoire »<sup>9</sup>, en réaction à ce phénomène : l'histoire s'écrit désormais sous la pression des mémoires collectives qui cherchent à compenser le déracinement historique des générations contemporaines ainsi que l'angoisse de l'avenir, par la valorisation artificielle d'un passé qui jusque-là n'était pas vécu comme tel. Selon le même Pierre Nora, un lieu de mémoire va de l'objet le plus matériel et concret, à l'objet abstrait et intellectuellement construit. De la sorte, nos archives sont des lieux de mémoire, au même titre que les monuments, les personnages historiques, les événements marquants, les institutions pérennes et même les symboles qui évoquent des faits historiques ou des valeurs en référence à un patrimoine

*L'histoire est aussi recherche scientifique dans le but d'établir les causes*

culturel donné. Nos archives, même si elles sont les témoins d'histoires personnelles, se réfèrent à l'histoire collective ou, mieux, communautaire, puisqu'il s'agit ici des archives de l'Église de France. Par leur biais, les chercheurs peuvent aborder les institutions, leur organisation, les différentes communautés religieuses.

Si l'Histoire, selon le prologue des *Histoires* d'Hérodote, vise à « empêcher que le passé des hommes ne s'oublie avec le temps et éviter que d'admirables exploits tant du côté des Grecs que de celui des Barbares, perdent toute célébrité », il n'en demeure pas moins vrai que l'histoire n'est pas seulement un travail de mémoire, une lutte contre l'oubli. L'histoire est aussi recherche scientifique dans le but d'établir les causes, au risque de se voir parfois contrainte à déconstruire la mémoire collective.

<sup>9</sup> Pierre NORA (dir.), *Les lieux de mémoire*, 1984, rééd. Paris, Gallimard, coll. « Quarto », 2001.

Dans les écoles, les collèges, les lycées et les universités, l'enseignement de l'histoire a une valeur incontestable et il est éminemment formateur, à condition de se dégager radicalement des impératifs sociaux de la mémoire collective, de l'obsession des préoccupations « contemporaines » et de renoncer à vouloir forger la mémoire collective.

En ce qui nous concerne, l'événement extraordinaire qu'a représenté pour l'Église et pour la société civile le concile Vatican II n'échappe pas au dilemme mémoire collective - science historique. Après une première partie du XX<sup>e</sup> siècle marquée par les tragédies de deux guerres mondiales et d'innombrables conflits coloniaux ou autres, le Concile souleva des espoirs extraordinaires et engendra des attentes fabuleuses, générés par la mémoire collective d'un siècle cruel.

Cinquante ans après le Concile, les spécialistes de l'histoire de l'Église sont en mesure, grâce aux archives conservées dans les diocèses, dans les instituts religieux, dans les institutions universitaires et dans les archives publiques, de proposer une lecture non seulement de l'événement conciliaire, mais encore de la période qui l'a suivi et des interprétations qui en ont été données. À cet égard, je signale une intéressante initiative de l'université pontificale du Latran et du Centre culturel Saint-Louis de France<sup>10</sup>, qui a permis, tout au long d'une année académique, d'offrir à un public nombreux une relecture des principaux documents conciliaires, grâce à la confrontation d'historiens et de théologiens. En effet, si l'interprétation de textes conciliaires est œuvre théologique, celle-ci ne saurait faire l'économie des sciences historiques dont les travaux se fondent principalement sur le patrimoine des archives de l'Église.

Le 14 février 2013, le pape Benoît XVI recevait le clergé du diocèse de Rome et leur offrait une conversation à bâtons rompus sur le concile Vatican II. Au cours de cet entretien, Benoît XVI a tenu à aborder un aspect de son expérience conciliaire, en mettant en lumière une problématique propre à nous faire comprendre l'importance de nos archives et des sciences historiques.

Pour ce faire, le pape a voulu mettre face à face

*Si l'interprétation de textes conciliaires est œuvre théologique, celle-ci ne saurait faire l'économie des sciences historiques*

les « deux conciles », celui des Pères – le vrai Concile –, et le Concile des medias. Il ajoutait :

« C'était presque un Concile en soi, et le monde a perçu le Concile à travers eux, à travers les medias. Donc le Concile immédiatement efficace qui est arrivé au peuple, a été celui des medias, non celui des Pères ».

Avec le recul du temps, peut-être faut-il encore nuancer et dire que les medias n'ont pas été les seuls à répandre une image du Concile étrangère à ce qu'il fut vraiment, ni à véhiculer des idées et des slogans parfois en parfaite contradiction avec les enseignements du Concile.

Événement théologique s'il en est, un concile œcuménique se réalise à l'intérieur de la foi de l'Église. Vatican II reçut, selon l'intuition de Jean XXIII, la mission de discerner les signes des temps, pour annoncer le message éternel de l'Évangile dans le langage des hommes de ce temps. Aussi, pour comprendre le Concile et ses enseignements, il est indispensable d'en faire une lecture théologique, sous peine de faire fausse route. Les sciences

historiques ne peuvent aborder une telle réalité sans prendre en compte sa véritable nature théologique, sous peine de lire les documents conciliaires comme on lit les décrets publiés au Journal officiel. La lecture théologique du

Concile permet d'y découvrir l'Église comme *fides quaerens intellectum*. Ce qui ne saurait être le cas d'une lecture en-dehors de la foi, de la lecture profane d'un événement essentiellement religieux. C'est cette herméneutique de la foi qui a manqué tant aux acteurs des medias qu'aux colporteurs d'idéologies trompeuses sur la nature, les buts, les enseignements et les fruits du Concile Vatican II. Je laisse ici la parole à Benoît XVI :

« Le Concile des journalistes ne s'est pas réalisé, naturellement, à l'intérieur de la foi, mais à l'intérieur des catégories des medias d'aujourd'hui, c'est-à-dire hors de la foi, avec une herméneutique différente. C'était une herméneutique politique : pour les medias, le Concile était une lutte politique, une lutte de pouvoir entre divers courants dans l'Église. Il était évident que les media prendraient position pour la partie qui leur apparaissait convenir le plus avec leur monde. Il y avait ceux qui cherchaient la décentralisation de l'Église, le pouvoir pour les évêques et puis, à travers la parole "Peuple de Dieu", le pouvoir du peuple, des laïcs. Il y avait cette triple question : le pouvoir du pape, transféré ensuite au pouvoir des évêques et au pouvoir de tous, la souveraineté populaire. Naturellement, pour eux, c'était la partie à approuver, à divulguer, à favoriser. Et ainsi aussi pour la liturgie : la liturgie comme acte de foi

<sup>10</sup> Philippe CHENAUX, Nicolas BAUQUET (edd.), *Rileggere il Concilio. Storici e teologi a confronto*, Città del vaticano, Lateran University Press, 2012.

n'intéressait pas, mais comme quelque chose où se font des choses compréhensibles, quelque chose de l'activité de la communauté, une chose profane. [...] Ces banalisations de l'idée du Concile ont été virulentes dans la pratique de l'application de la Réforme liturgique ; elles sont nées d'une vision du Concile extérieure à sa propre clé, celle de la foi ».

Cinquante ans ont passé... la moitié du temps qu'il fallut au Concile de Trente pour être reçu – ne serait-ce qu'en partie – dans le royaume de France... Au cours de ce demi-siècle, de nombreuses études ont permis de mieux comprendre le Concile, surtout celles qui ont fait appel aux sciences historiques et aux archives de l'Église, en premier lieu aux archives du Concile dont la publication est presque intégrale, mis à part les comptes-rendus de réunions de certaines commissions préparatoires. Il faut, en effet, avoir recours aux actes du Concile pour comprendre en vérité les documents du Concile. Par exemple, certains termes plus ou moins bien rendus par les traductions

discussions passionnées avant de recevoir l'approbation des Pères conciliaires. Que l'on songe seulement à la Constitution dogmatique sur

*Les archives et les sciences historiques sont indispensables pour fournir au théologien le matériau authentique sur lequel exercer la raison et l'intelligence*

l'Église *Lumen gentium* : il faut savoir ce que les Pères ont voulu transmettre à l'Église quand ils ont décidé de dire : « Cette Église [voulue par le Christ] subsiste dans l'Église catholique » (n° 8) ou bien « Le saint Concile enseigne que par la consécration épiscopale est conférée la plénitude du sacrement de l'Ordre » (n° 21). Or, il n'y a pas d'autre moyen que de recourir aux archives du Concile dont les actes sont désormais dans toutes les bonnes bibliothèques.

Les archives et les sciences historiques sont indispensables pour fournir au théologien le matériau authentique sur lequel exercer la raison et l'intelligence. Benoît XVI concluait ainsi sa rencontre avec le clergé de Rome : « Le vrai Concile a eu de la difficulté à se concrétiser, à se réaliser ; le Concile virtuel était plus fort que le Concile réel. Mais la force réelle du Concile était présente et, au fur et à mesure, il se réalise toujours plus et devient la véritable force

qui ensuite est aussi vraie réforme, vrai renouvellement de l'Église. Il me semble que, 50 ans après le Concile, nous voyons comment ce Concile virtuel se brise, se perd, et le vrai Concile apparaît avec toute sa force spirituelle. Et voilà notre tâche, particulièrement en cette Année de la foi, à partir de cette Année de la foi, travailler pour que le vrai Concile, avec sa force de l'Esprit Saint, se réalise et que l'Église soit réellement renouvelée ».



### III. Mémoire et identité<sup>11</sup>

J'ai repris volontairement le titre de cet ouvrage de Jean-Paul II, pour indiquer la dernière étape de notre bref parcours entre Église et mémoire. Un autre pape, disparu à l'aube du XX<sup>e</sup> siècle, au seuil de ses 94 printemps, Léon XIII, s'était depuis longtemps intéressé à l'Histoire et, pour cela, avait ouvert les Archives secrètes vaticanes aux chercheurs du monde entier. Mais, dans la dernière partie du XIX<sup>e</sup> siècle, dans la perspective d'un pape prisonnier du Vatican, l'histoire, et singulièrement l'histoire de l'Église, apparaissait comme un champ de bataille, un lieu d'affrontements issus de la réalisation de l'unité italienne et de multiples problèmes d'ordre politique, diplomatique, ecclésiastique réunis sous l'appellation de *Question romaine*. C'est cette mémoire blessée que Léon XIII<sup>12</sup> exprimait en ces termes dans sa lettre sur les études historiques *Saepe numero considerantes*, de l'été 1883 :

« Nous n'avons pu fréquemment considérer quels artifices inspirent le plus de confiance à ceux qui s'efforcent de rendre suspectes et odieuses l'Église et la Papauté, sans reconnaître, qu'avec beaucoup de force et de perfidie ils s'attaquaient à l'histoire du christianisme, et surtout à la partie de cette histoire qui embrasse les actes des Pontifes romains dans leur liaison avec les destinées de l'Italie »<sup>13</sup>.

Déjà à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la violence des événements – qui n'a fait que se poursuivre au cours du siècle suivant – a fortement influencé ce qu'il est aujourd'hui convenu d'appeler « la mémoire ». Nous assistons d'ailleurs, depuis des décennies, au retour en force de la violence qui marque profondément notre présent. Mais déjà Léon XIII

<sup>11</sup> Karol WOJTYŁA, *Memoria e identità*, Città del Vaticano, 2005.

<sup>12</sup> Philippe BOUTRY, « Léon XIII et l'histoire », in *Le pontificat de Léon XIII. Renaissance du Saint-Siège ?* Études réunies par Philippe VILLAIN et Jean-Marc TICCHI, Rome, 2006 (Collection de l'École

française de Rome – 368), p. 35-53.

<sup>13</sup> LEON XIII, Lettre *Saepe numero considerantes*, in *Leonis P.M. Acta*, Roma, 1884, vol. III, p. 352.

dénonçait, dans la même lettre sur l'enseignement de l'histoire, les contours d'un vaste et ténébreux « dessein ». Lorsque la gauche au pouvoir célébrait au printemps 1882 le sixième centenaire des Vêpres siciliennes, le pape dénonçait la commémoration et l'hommage rendu au réformateur et tribun romain Arnaldo da Brescia, en présence du très anticlérical ministre Giuseppe Zanardelli : « De nos jours, la Sicile en a fourni une preuve quand, à l'occasion de certain souvenir sanglant<sup>14</sup>, on a lancé contre l'honneur de nos prédécesseurs des invectives consignées, en termes grossiers, sur des monuments permanents. C'est ce qu'on vit encore peu après, quand on rendit des honneurs publics à cet homme de Brescia<sup>15</sup> que son génie séditieux et son hostilité contre le Saint-Siège ont rendu tristement fameux au cours des siècles suivants »<sup>16</sup>.

L'inscription de la mémoire dans l'actualité tend à supplanter le regard de l'historien qui passe alors au second plan ; ce n'est guère une garantie d'objectivité si tant est qu'une science qui n'est pas une science exacte et fait appel à l'interprétation des causes et des faits, puisse se prévaloir d'une objectivité absolue. Mais l'histoire demeure néanmoins une procédure de vérité, un chemin vers la vérité. Nous pourrions ajouter : à défaut d'être certaine de toujours l'atteindre, elle doit cependant toujours avoir la vérité pour norme et but, car l'histoire a pour objet la réalité de ce que vécurent les hommes dans le passé. Elle s'intéresse donc à un passé qui possède une objectivité qu'elle tente de découvrir à travers une opération qui appelle l'analyse de la documentation et le discours critique.

Dans le contexte de la vie de l'Église, il est essentiel de coordonner le jugement proprement historique

et le discernement théologique. En effet, l'établissement de la vérité historique est indispensable à la formulation d'une évaluation théologique. Seulement après une enquête historique rigoureuse, il sera possible de formuler un discernement théologique sur des données scientifiquement établies. Ainsi, la mémoire renvoie toujours dans l'Église à ce qui constitue son identité, le Christ et le message de son Évangile.

Comment ne pas revenir aux paroles mémorables que Paul VI adressait à la Conférence générale des Nations Unies, le 4 octobre 1965, à l'occasion du vingtième anniversaire de l'Organisation :

« Ce moment est empreint d'une singulière grandeur : il est grand pour Nous, il est grand pour vous. Pour Nous d'abord. Oh ! Vous savez bien qui Nous sommes. Et quelle que soit votre opinion sur le Pontife de Rome, vous connaissez Notre mission : Nous sommes porteur d'un message pour toute l'humanité. Et Nous le sommes non seulement en Notre Nom personnel et au nom de la grande famille catholique : mais aussi au nom des Frères chrétiens qui partagent les sentiments que Nous exprimons ici, et spécialement de ceux qui ont bien voulu Nous charger explicitement d'être leur interprète. Et tel le messager qui, au terme d'un long voyage, remet la lettre qui lui a été confiée : ainsi Nous avons conscience de vivre l'instant privilégié, – si bref soit-il – où s'accomplit un vœu que Nous portons dans le cœur depuis près de vingt siècles. Oui, vous vous en souvenez. C'est depuis longtemps que Nous sommes en route, et Nous portons avec Nous une longue histoire ; Nous célébrons ici l'épilogue d'un laborieux pèlerinage à la recherche d'un colloque avec le monde entier, depuis le jour où il Nous fut commandé : "Allez, portez la bonne nouvelle à toutes les nations !" Or c'est vous qui représentez toutes les nations »<sup>17</sup>.

Si mémoire et identité sont intimement liées, il n'en demeure pas moins vrai qu'elles sont aussi porteuses d'une « étrangeté » réciproque. Lorsque, par exemple, le pape Jean-Paul II lança une recherche sur l'Inquisition, en prévision du grand jubilé de l'an 2000, il mit en garde historiens et théologiens, les invitant à éviter deux écueils : chercher à tout justifier ou provoquer une culpabilisation induite. Il précisait ainsi sa pensée :

« Le Magistère ecclésial ne peut certes pas se proposer d'accomplir un acte de nature éthique, telle que la demande de pardon, sans s'être informé exactement auparavant sur la situation de cette époque. Mais il ne peut non plus s'appuyer sur les images du passé véhiculées par l'opinion publique, car elles sont souvent surchargées d'une émotivité passion-

<sup>14</sup> Le massacre des Français, connu sous le nom de Vêpres siciliennes, fut bruyamment célébré à l'initiative de la franc-maçonnerie et fut exalté comme une juste rébellion contre la papauté représentée comme le soutien le plus puissant à la tyrannie.

<sup>15</sup> Arnaldo da Brescia, moine apostat, était l'objet d'une glorification officielle de la part de la ville qui lui avait fait élever un monument.

Ces manifestations furent l'occasion de discours très virulents contre le Saint-Siège et l'Église.

<sup>16</sup> LÉON XIII, Lettre *Saepe numero...*, *op. cit.*, p. 355.

<sup>17</sup> PAUL VI, *Discours à l'assemblée générale des Nations Unies*, New-York, 4 octobre 1965.

nelle qui empêche un diagnostic serein et objectif. [...] Voilà pourquoi la première démarche consiste à interroger les historiens, auxquels on ne demande pas un jugement de nature éthique qui dépasserait leur compétence, mais d'apporter une aide à la reconstruction la plus précise des événements, des usages, des mentalités d'alors, à la lumière du contexte historique de l'époque »<sup>18</sup>.

La dimension historique de la vie de l'Église est là pour faire comprendre non seulement aux chrétiens, mais aussi à ceux qui lui sont étrangers, que l'identité de l'Église est une réalité vécue au fil des siècles, non point comme une réalité figée, mais comme une source intarissable de vie. Et d'autre part, la dimension historique de la vie de l'Église, loin d'être le jouet des courants et des tendances éphémères des modes les plus diverses, est profondément ancrée dans son identité, le Christ et son Évangile, Bonne Nouvelle pour tous les hommes de tous les temps. Ainsi, ces deux réalités – mémoire et identité – interagissent pour que l'Église soit fidèle à sa vocation : voulue par Dieu et tendue vers Dieu, elle appartient, comme nous tous et chacun d'entre nous, à l'Histoire.

Le service rendu par les archivistes de l'Église de France est encore trop souvent méconnu et pourtant, nous sommes à une époque où la recherche de la mémoire suit une courbe en progression exponentielle, mais il est aussi vrai que la transmission du passé est entravée par de multiples obstacles. Il est donc plus que jamais nécessaire de comprendre le passé et, pour cela, de le rejoindre le plus possible dans son objectivité, à travers toutes les sources dont on peut disposer, notamment les archives diocésaines et celles des Instituts de vie consacrée.

Quelle chance pour un évêque, un supérieur religieux, un curé nouvellement nommés dans une région peu ou mal connue si, à côté des contacts



Salle d'étude Pie XI, Vatican. Cliché Archives secrètes vaticanes.

directs avec les témoignages de la réalité vécue, ils ont la bonne fortune de connaître le passé récent et lointain de l'Église locale qu'ils sont appelés à servir !

Dans leur rapport à la mémoire et à l'identité, les archivistes de l'Église ne sont pas de simples conservateurs d'archives ; ils rappellent que l'on doit avoir présentes à l'esprit la diversité des temps historiques et la diversité des temps sociologiques et culturels de la vie de l'Église. Gardiens des témoignages du passé récent ou lointain, de l'identité d'une Église particulière en communion avec l'Église universelle, ils savent comment les paradigmes et les jugements propres à une société et à une époque même relativement proches pourraient être appliqués de façon erronée à l'évaluation d'autres phases de l'histoire de l'Église, engendrant des équivoques, voire

### *Le service rendu par les archivistes de l'Église de France est encore trop souvent méconnu*

des contresens. Les archivistes qui savent la valeur et le caractère unique du document, même le plus modeste, sont les plus qualifiés pour éviter le piège d'une trop facile généralisation dans l'appréciation des faits du passé et même du présent.

En relisant quelques passages du document *Mémoire et réconciliation*, publié en l'an 2000 par la Commission théologique internationale, je notais ce lien entre le passé et le présent, qui éclaire les relations entre mémoire et identité :

« Le lien entre le passé et le présent n'est pas seulement motivé par l'intérêt actuel et la commune appartenance de tout être humain à l'histoire et à l'expression de ses médiations ; il se fonde aussi sur l'action unificatrice de l'Esprit de Dieu et sur l'identité permanente du principe constitutif des croyants, qui est la révélation. L'Église, en vertu de la communion produite en elle par l'Esprit du Christ dans le temps et l'espace, ne peut pas ne pas se reconnaître dans son principe surnaturel, présent et opérant en tous les temps, comme sujet d'une certaine manière unique, appelé à correspondre au don de Dieu, dans des formes et des situations diverses »<sup>19</sup>.

### **En guise de conclusion**

À la suite des moines du Moyen Âge qui veillaient jalousement sur les chartes de leurs abbayes et sur les parchemins reliés qui formaient leurs bibliothèques, non seulement parce que ces pièces sinon uniques, du moins rares, étaient utiles ou

<sup>18</sup> JEAN-PAUL II, *Discours aux participants du Symposium international sur l'étude de l'Inquisition*, organisé par la Commission théologico-historique du Comité central du Jubilé, 4, 31 octobre 1998.

<sup>19</sup> Commission théologique internationale, *Mémoire et réconciliation*, 7 mars 2000, n° 4.1.

même indispensables à leurs communautés, mais encore parce qu'elles étaient considérées comme la propriété des saints patrons et indirectement de Dieu, nos archivistes ont la délicate mission de réunir, conserver et mettre à la disposition des personnes habilitées, les témoignages écrits sur la vie de l'Église locale.

L'archiviste est chargé d'une mission qui implique une bonne dose de discernement dans la conservation, certes, des documents, mais encore davantage dans leur mise à disposition, ainsi que le rappelait naguère, le 31 juillet 1978, la Secrétaire d'État qui publiait alors les *Normes pour la reproduction photomécanique des documents des archives ecclésiastiques*, interdisant, entre autres, de concéder à l'étude et à la reproduction les documents secrets.

Le discernement des archivistes est absolument nécessaire, car les exceptions sont cependant admises en faveur de la recherche, sous la responsabilité de l'archiviste ou d'une personne de confiance. Les documents de caractère privé, qui se réfèrent à des personnes, à des familles ou à des personnes morales ne pourront être concédés sans permission expresse des intéressés. Ajoutons que la reproduction des registres paroissiaux est permise pour les actes remontant à plus de soixante-dix ans.

En 1988, la Constitution Apostolique *Pastor Bonus* de Jean-Paul II traite du « patrimoine historique et artistique de toute l'Église ». À l'article 100, elle affirme qu'« appartiennent à ce patrimoine en premier lieu toutes les œuvres de tous les arts du passé ». Dans l'article 101, elle fait allusion aux « biens historiques », affirmant qu'« ont une particulière importance tous les documents et instruments juridiques qui concernent et attestent la vie et le soin pastoral, ainsi que les droits et les obligations des diocèses, des paroisses, des églises et des autres personnes juridiques instituées dans l'Église ».

Les relations entre l'Église et la mémoire sont donc étroites et complexes ; une réalité s'impose : les archives demeurent une des sources privilégiées de cette mémoire, car elles sont les témoins non seulement de la vie de la communauté catholique

et de ses membres, pasteurs et fidèles, mais aussi des relations entre la communauté des croyants et les autres réalités de la vie sociale et politique, économique et culturelle.

Les archivistes de l'Église le savent mieux que quiconque, l'Église ne redoute pas la vérité qui ressort de l'histoire, mais elle incline à se méfier des sentences généralisées d'absolution ou de condamnation à l'égard des différentes époques de l'histoire. Les documents conservés dans nos archives nous aident à redécouvrir les richesses de la Tradition et la façon dont les générations passées ont vécu et transmis – à travers les aléas de la condition humaine – la mémoire de l'incarnation du Fils de

Dieu et le message de son Évangile. Redécouvrir la vie de nos Églises locales dans le cours des siècles fait grandir l'Église. Un peu comme dans l'histoire de notre vie personnelle où ce que nous avons fait de bien ne s'efface pas et où ce que nous avons fait de mal est susceptible de pardon, il en va de même pour l'Église. L'indispensable renouvellement, c'est aussi regarder en

arrière pour y puiser des modèles de réforme et de renouveau. Conserver la mémoire, c'est aussi s'enrichir. Le pape François disait au Clergé de Rome réuni, le 16 septembre dernier, dans la basilique Saint-Jean-de-Latran : « Une Église qui perdrait la mémoire serait une structure mécanique sans vie », et dans sa récente interview publiée par le directeur de la revue des Jésuites *La Civiltà Cattolica*, il ajoutait : « La tradition et la mémoire du passé doivent nous aider à avoir le courage d'ouvrir de nouveaux espaces à Dieu »<sup>20</sup>.

<sup>20</sup> On trouvera le texte original de l'interview dans : Antonio SPADARO, « Intervista a Papa Francesco », *La Civiltà Cattolica*, 164, 19 septembre 2013, n° 3918, p. 449-477.

# Ce que le théologien fait de l'histoire

P. Michel Fédou, s. j.  
Centre Sèvres – Facultés jésuites de Paris

Qu'est-ce que le théologien fait de l'histoire ? Je tenterai de répondre à cette question en deux temps : d'abord en rappelant comment le problème s'est posé depuis les origines jusqu'à notre époque ; puis en montrant la fécondité mutuelle de l'histoire et de la théologie.

## I. L'histoire du problème

Il est utile, dans un premier temps, de se demander comment le problème s'est posé dans les siècles antérieurs. On devra évidemment se contenter ici de simples aperçus, mais ceux-ci nous fourniront quelques points de repère pour notre réflexion.

L'évangéliste Luc écrivait au début de son premier livre : « Puisque beaucoup ont entrepris de composer un récit des enseignements accomplis parmi nous, d'après ce que nous ont transmis ceux qui furent dès le début témoins oculaires et qui sont devenus serviteurs de la parole, il m'a paru bon, à moi aussi, après m'être soigneusement informé de tout à partir des origines, d'en écrire pour toi un récit ordonné, très honorable Théophile, afin que tu puisses constater la solidité des

enseignements que tu as reçus<sup>1</sup> ». C'est ce récit que Luc poursuit en écrivant, dans son second livre, l'histoire des « actes des apôtres ». Nous sommes ici en présence d'une œuvre qui se veut tout à la fois historique et théologique : historique, parce que  
s o n

l'auteur se propose de rapporter ce qui est effectivement advenu ; théologique, parce que cet auteur lit l'histoire en chrétien et, à travers elle, entend rendre témoignage à l'Évangile du Christ.

Les « histoires ecclésiastiques » qui sont composées à l'époque des Pères – celles d'Eusèbe de Césarée, de Socrate de Constantinople, de Théodoret de Cyr, de Rufin d'Aquilée... – peuvent être qualifiées de la même manière : elles entendent certes rapporter les faits, mais elles ne le font pas de manière neutre, elles sont inséparablement des lectures chrétiennes de l'histoire. Ainsi en ira-t-il dans les siècles suivants et tout au long du Moyen Âge. Certains auteurs manifestent assurément un souci très remarquable de rigueur et de précision dans le récit des faits, en particulier à partir du XII<sup>e</sup> siècle où se développent des méthodes marquées par un plus grand souci de « scientificité » ; ce récit, même alors, n'en est pas moins subordonné à une intelligence chrétienne de l'histoire. Indépendamment même des écrits historiques, la période patristique et médiévale doit donner lieu à deux remarques importantes. D'une part, l'interprétation des livres saints donne elle-même un certain statut à l'« histoire » : le premier sens des textes bibliques est le sens littéral, or celui-ci, dans bien des cas, consiste dans le récit de ce qui s'est passé (*historia gesta docet*) ; mais ce n'est justement là que le premier sens, et les auteurs chrétiens s'attachent surtout à dévoiler le

*Les « histoires ecclésiastiques » entendent certes rapporter les faits, mais elles ne le font pas de manière neutre, elles sont inséparablement des lectures chrétiennes de l'histoire.*

<sup>1</sup> Lc 1, 1-4.



Commentaire sur *La Cité de Dieu* de saint Augustin (1563), collection privée.

sens spirituel dont l'histoire est porteuse. D'autre part, certains auteurs de l'époque patristique et médiévale déploient une vision théologique de l'histoire humaine en son ensemble : on pense avant tout, ici, à *La Cité de Dieu* de saint Augustin, qui aura elle-même une très grande postérité dans les siècles suivants.

Le rapport de la théologie à l'histoire se transforme, au seuil de l'époque moderne, dans le cadre du mouvement humaniste. Le nom d'Érasme peut être ici rappelé : la préoccupation théologique reste assurément centrale chez lui, mais il est soucieux de ne pas forcer les données historiques et de les respecter au contraire avec la plus grande précision – moyennant une attention scrupuleuse aux textes du passé. Surtout, chez Érasme comme chez d'autres humanistes, l'attention à l'histoire se manifeste dans le travail sur les textes bibliques qui sont davantage étudiés dans leur lettre même. Cette évolution connaît au XVII<sup>e</sup> siècle une étape décisive avec l'exégèse critique de Richard Simon. Il est vrai que les théologiens mettront du temps à accepter les apports d'une telle exégèse. Par ailleurs, la prédominance de la théologie scolastique ou néo-scolastique empêchera souvent, jusqu'à l'époque contemporaine, de prendre vraiment en compte les enseignements des historiens.

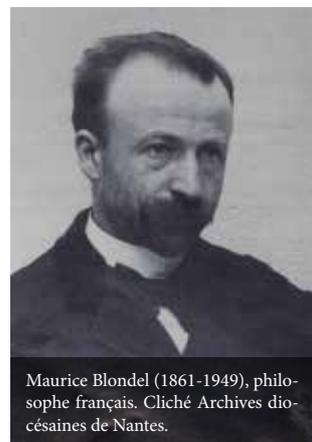
*Le rapport de la théologie à l'histoire se transforme, au seuil de l'époque moderne, dans le cadre du mouvement humaniste*

Pourtant, dès le XVII<sup>e</sup> siècle, Denys Petau accorde une grande place à l'étude des Pères et, plus largement, ouvre la voie à la théologie dite « positive » qui, sans supplanter la théologie spéculative dans la ligne des Sommes scolastiques médiévales, manifeste du moins une réelle intégration des connaissances historiques sur le christianisme ancien.

Le XIX<sup>e</sup> siècle représente à nouveau une étape marquante. De fait, un certain nombre de théologiens mettent grandement en valeur la littérature patristique et sa fécondité pour la théologie : ainsi Moehler en Allemagne, et Newman en Angleterre. Plus largement, le développement des sciences historiques dans le courant du XIX<sup>e</sup> siècle rejaillit nécessairement sur le travail de nombreux théologiens, désormais plus soucieux d'appuyer leurs

argumentations sur une meilleure connaissance des faits. Cela ne va d'ailleurs pas sans tensions ni crises – celles-ci culminant avec la fameuse « crise moderniste » au tournant du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècle. On peut en effet soutenir que, dans une très large mesure, le problème majeur de cette crise moderniste fut celui du rapport entre théologie ou histoire, ou plus précisément entre dogme et histoire : d'un côté, des hommes comme Alfred Loisy percevaient certaines contradictions entre les données historiques et les doctrines chrétiennes ; de l'autre côté, à l'inverse, les adversaires du modernisme faisaient valoir que l'histoire ne devait aucunement porter atteinte aux dogmes tels qu'ils étaient formulés par l'Église. Ce fut le mérite de certains chrétiens comme Maurice Blondel, Marie-Joseph Lagrange ou Léonce de Grandmaison de montrer qu'il ne devait pas y avoir contradiction entre la fidélité à la doctrine de l'Église et l'accueil de la science historique ; le christianisme n'avait rien à craindre de cette science dès lors qu'elle se voulait pleinement loyale à la tradition chrétienne, il devait plutôt y trouver l'occasion de rendre compte de la foi avec une plus grande justesse.

*Le développement des sciences historiques dans le courant du XIX<sup>e</sup> siècle rejaillit nécessairement sur le travail de nombreux théologiens*



Maurice Blondel (1861-1949), philosophe français. Cliché Archives diocésaines de Nantes.

La théologie catholique a justement illustré, dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, la remarquable fécondité du travail historique au service même de la théologie chrétienne. Deux exemples majeurs s'imposent ici : ceux d'Henri de Lubac et d'Yves Congar ; mais on pourrait en citer d'autres : Yves de Montcheuil, Jean Daniélou, Hugo Rahner, Hans Urs von Balthasar... Leurs écrits ont certes contribué à faire davantage connaître le christianisme ancien (ainsi que le rappelle, entre autres, la fondation de la collection « Sources Chrétiennes » par Henri de Lubac et Jean Daniélou) ; mais ils ont aussi contribué, bien plus généralement, au renouveau de la théologie chrétienne et de la vie de l'Église en son ensemble – comme le montrent en particulier un certain nombre de textes de Vatican II qui,

directement ou non, portent la marque du travail ainsi accompli par ces théologiens.

Depuis lors, les rapports entre la théologie et l'histoire sont devenus plus complexes. Cela tient d'abord aux évolutions marquant la discipline historique elle-même, qui a dû s'ouvrir de plus en plus à d'autres sciences humaines, et dont les méthodes se sont faites de plus en plus exigeantes. Cela tient aussi à des questions plus fondamentales. La science historique est devenue de plus en plus attentive à l'implication des historiens eux-mêmes dans leurs exposés, à toute la part d'interprétation qui relève de leur subjectivité ou des précompréhensions qui sont celles de leur propre temps : l'histoire apparaît dans cette perspective comme une « opération » – « l'opération historiographique », comme dit M. de Certeau<sup>2</sup> –, ce qui conduit à relativiser l'idée d'un « donné historique » sur lequel la théologie prétendait traditionnellement s'appuyer. De plus, la science historique est devenue de plus en plus attentive aux caractéristiques particulières de tel lieu et de telle période, et a insisté davantage, par le fait même, sur les discontinuités entre les diverses époques. Cela ne pouvait que bousculer le travail des théologiens qui, même s'ils reconnaissaient des évolutions et parfois des seuils importants à telle ou telle période, ne voyaient pas là une mise en cause de ce « continuum » fondamental qu'est le développement de l'histoire humaine et, au sein de celle-ci, le développement de l'histoire chrétienne. Il est vrai que, de son côté aussi, la théologie chrétienne s'est complexifiée dans ses méthodes et dans son objet ; par tout un courant au moins, elle a pris davantage en compte les requêtes des sciences humaines, et surtout elle a reconnu qu'elle engageait elle-même une certaine herméneutique de l'Écriture et des textes de la tradition.

Tous ces facteurs se sont conjugués et ont sans doute donné l'impression que les rapports entre théologie et histoire étaient de plus en plus embrouillés. Mais on constate aussi que, à la faveur même des

### *La théologie chrétienne s'est complexifiée dans ses méthodes et dans son objet*

### *La discipline historique elle-même, a dû s'ouvrir de plus en plus à d'autres sciences humaines*

réflexions épistémologiques et des débats auxquelles elles ont donné lieu, certains malen-

tendus ou certaines illusions se sont peu à peu dissipés. Ainsi constate-t-on que la prétention à une pure et simple « scientificité » de l'histoire est désormais ébranlée ; l'historien Paul Veyne, par exemple, n'hésite pas à écrire que « l'histoire n'est pas une science et n'a pas beaucoup à attendre des sciences » ; et il ajoute : « qu'est-ce que l'histoire ? Que font réellement les historiens, de Thucydide à Max Weber ou Marc Bloch, une

fois qu'ils sont sortis de leurs documents et qu'ils procèdent à la "synthèse" ? L'étude scientifiquement conduite des diverses activités et des diverses créations des hommes d'autrefois ? La science de l'homme en société ? Des sociétés humaines ? Bien

moins que cela ; la réponse à la question n'a pas changé depuis deux mille deux cents ans que les successeurs d'Aristote l'ont trouvée : les historiens racontent des événements vrais qui ont l'homme pour acteur ; l'histoire est un roman vrai<sup>3</sup>. » Ce n'est pas là un constat d'échec, c'est plutôt le retour à une sorte d'évidence qu'on avait pu parfois oublier ; et de cette évidence le théologien a besoin, lui qui s'intéresse nécessairement à « des événements vrais qui ont l'homme acteur » – même s'il les relit, quant à lui, à la lumière de la Révélation et de ce qu'elle donne à entendre sur l'action de Dieu lui-même dans l'histoire des hommes. On observe d'ailleurs que des historiens de

notre temps nous ont rendus de nouveau attentifs à certaines personnes qui ont particulièrement marqué le cours des choses. Or cette attention au rôle des personnes est fort importante au regard de la théologie chrétienne, pour laquelle l'histoire de l'Église (pour parler seulement de celle-ci) ne s'explique pas par de simples évolutions sociales, culturelles ou religieuses mais par l'action d'hommes et de femmes qui, à tel moment, ont contribué à orienter autrement la vie ecclésiale ou même plus largement la vie de la société. Tout



P. Michel Fédou, intervention du 23 octobre 2013, Paris, CEF. Cliché A. Cassan.

### *Les historiens racontent des événements vrais qui ont l'homme pour acteur et de cette évidence le théologien a besoin*

<sup>2</sup> Michel DE CERTEAU, *L'écriture de l'histoire*, Paris, Gallimard, 1975, p. 63.

<sup>3</sup> Paul VEYNE, *Comment on écrit l'histoire. Essai d'épistémologie*, Paris, Seuil, 1971, p. 10.

cela laisse entendre que de précieuses rencontres doivent se jouer, aujourd'hui comme hier, entre théologiens et historiens, et autorise donc à esquisser quelques réflexions sur ce que peut être désormais le rapport de la théologie à l'histoire.

## II. La fécondité mutuelle de l'histoire et de la théologie

À titre préliminaire, il importe de souligner que, si l'histoire est d'une importance capitale pour la théologie, c'est pour une raison qui touche le cœur même du christianisme : celui-ci est une religion historique, non seulement parce que – comme toute religion – elle se manifeste dans l'histoire, mais parce qu'elle professe que Dieu lui-même est devenu homme un jour de notre temps.

Sur ce fond, comment caractériser le rapport de la théologie à l'histoire ?

En premier lieu, la théologie attend de l'histoire qu'elle lui apporte un certain nombre d'enseignements sur ce qui est advenu à telle ou telle période. Elle doit donc être suffisamment informée des évolutions qui marquent les travaux des historiens ; elle doit apprendre d'eux à mieux connaître le contexte de telle ou telle situation historique, à mieux saisir l'origine, le développement ou la fin de telle pratique, de telle institution, de tel courant de pensée, etc. Le théologien risque toujours de

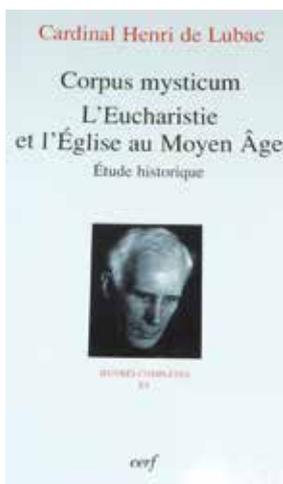
projeter sur l'histoire ses propres vues, or il doit d'abord accepter d'entendre la version des faits ou la présentation des données historiques qui lui est faite par des historiens compétents. Il y a en quelque sorte une résistance de l'histoire, à laquelle le théologien ne peut pas faire dire ce qu'il veut ; cette résistance lui rend service, car elle l'oblige sans cesse à mettre à jour ses connaissances historiques pour éviter d'asseoir ses développements sur des données désormais fausses ou tout au moins contestées.

Mais le théologien attend aussi de l'histoire un renouvellement de la pensée théologique sur telle ou telle question. Prenons l'exemple d'Henri de Lubac dans son ouvrage *Corpus mysticum*<sup>4</sup>. L'auteur se livre à une enquête très précise sur l'histoire de cette dernière expression ; il montre comment elle avait d'abord désigné le corps eucharistique

avant d'être appliquée à l'Église ; or en repérant une telle évolution, il est en mesure de fonder une thèse proprement théologique : c'est la participation à l'eucharistie qui agrège les fidèles au corps de l'Église. Dans le cas présent, le même auteur est tout à la fois historien et théologien ; mais il ne confond pas pour autant les disciplines : comme historien, il recueille patiemment ce que lui apprennent les usages de l'expression « *corpus mysticum* » dans la tradition patristique et médiévale ; comme théologien, il interprète ces divers usages et leurs évolutions pour fonder sa thèse sur les rapports de l'eucharistie et de l'Église. L'histoire ne fait donc pas qu'apporter au théologien un certain nombre de données : elle fournit aussi les éléments d'une interprétation théologique, soit que celle-ci habite d'emblée le théologien et trouve simplement sa vérification ou sa confirmation dans l'examen historique, soit qu'elle s'impose progressivement au théologien à la faveur de ses enquêtes historiques.

Mais il faut ajouter en troisième lieu que la théologie peut aussi, en sens inverse, apporter à l'histoire elle-même. Cela ressort déjà de l'exemple précédemment donné : Henri de Lubac, par sa réflexion sur les rapports entre l'eucharistie et l'Église, n'apporte pas seulement à la théologie, il procure aussi à l'historien un principe d'interprétation qui permet de s'orienter dans la littérature patristique et médiévale. Mais l'apport de la théologie à l'histoire se vérifie plus encore dans les cas où les historiens sont eux-mêmes divisés sur la manière de comprendre telle ou telle période. On peut ici retenir l'exemple particulièrement significatif de ce qu'on appelle le « tournant constantinien ». Comment interpréter ce « tournant » ? Les historiens ont apporté diverses réponses à cette question. C'est ainsi que Peter Brown, dans son livre *Genèse de l'Antiquité tardive*<sup>5</sup>, a mis en évidence les évolutions en cours dès le II<sup>e</sup> siècle et surtout au III<sup>e</sup> siècle : les esprits étaient peu à peu préparés aux mutations qui allaient marquer l'Empire à partir de la conversion de Constantin. Mais plus récemment Paul Veyne, dans son livre *Quand notre monde est devenu chrétien*<sup>6</sup>, a souligné avec force le charisme propre à Constantin ; c'est avant tout par cet homme, du fait de l'expérience éminem-

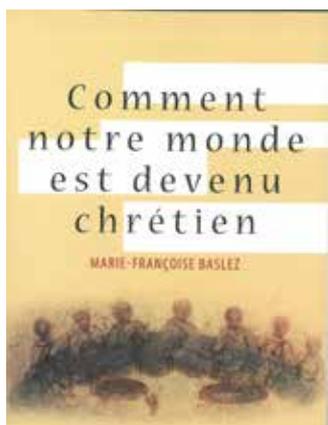
*Il y a en quelque sorte une résistance de l'histoire, à laquelle le théologien ne peut pas faire dire ce qu'il veut*



<sup>4</sup> *Corpus mysticum. L'Eucharistie et l'Église au Moyen Âge. Étude historique*, Paris, Aubier-Montaigne, 1944.

<sup>5</sup> Paris, Gallimard, 1983.

<sup>6</sup> Paris, Albin Michel, 2007.



ment personnelle qui fut la sienne, que l'Empire aurait connu une transformation aussi décisive au IV<sup>e</sup> siècle. Et quelque temps après est paru le livre de Marie-Françoise Baslez *Comment notre monde est devenu chrétien*<sup>7</sup> : ce livre insistait davantage sur ce qui, dans les générations précédant la conversion de Constantin, avait progressivement contribué à accréditer le christianisme dans le monde de l'époque. Nous sommes donc en présence d'interprétations différentes, voire divergentes. Que fait alors le théologien ? Il peut certes reprendre à son compte l'une des thèses en présence et en tirer parti pour son

travail théologique ; mais il peut aussi apporter lui-même au travail des historiens – par exemple en développant une réflexion sur ce qui peut, chez un individu ou dans une société, favoriser une conversion au christianisme, et sur ce qui d'autre part fait de la conversion un événement imprévisible et soudain.

Je voudrais conclure en évoquant une réflexion d'Henri-Irénée Marrou sur ce qu'il appelait jadis la « véritable histoire ». « Où est, demandait-il, la véritable histoire ? Ce n'est pas celle que nous contemplons avec nos yeux charnels, celle qui s'enregistre dans nos chronologies – olympiades, fastes consulaires et maintenant millésimes –, l'histoire empirique que cherche à reconstituer l'historien. » Certes, « la science historique nous permet de connaître et de comprendre des choses : les causes de la guerre du Péloponnèse, l'évolution qui a transformé l'esclavage en servage, la naissance et la transformation du capitalisme, l'échec de la colonisation européenne du XIX<sup>e</sup> siècle et autres objets du même genre, toujours limités dans le temps et dans l'espace ; mais ces divers épisodes de l'aventure humaine une fois récupérés, nous n'apercevons pas plus d'ordre et de

sens dans leur enchaînement que dans la jonchée irrationnelle des étoiles sur la voûte apparente du ciel. » Comment aller plus loin ? Pour répondre à la question « quel est le sens de l'histoire ? », écrit H. I. Marrou, « il faudrait pouvoir embrasser d'un seul regard la totalité de ce qui s'est passé, de ce qui se passe et qui se passera dans le temps vécu par les hommes, – oui, il faudrait être Dieu<sup>8</sup> ». Cependant, poursuivait l'historien, une lumière décisive est donnée au chrétien par la Révélation : à la lumière de celle-ci, il est possible de se représenter l'histoire de l'humanité comme un grand triptyque, avec au centre l'Incarnation, à gauche les époques qui ont précédé la venue du Christ, et à droite les époques qui ont suivi et qui iront jusqu'à la fin des temps<sup>9</sup>.

En s'appuyant sur cette réflexion de H. I. Marrou, on pourrait dire que, même si d'un côté la théologie a besoin de l'histoire, de l'autre elle prend le relais de l'histoire par sa manière de l'envisager à la lumière de la Révélation. Mais il ne faudrait pas non plus que, au nom de cela, la théologie s'arroge une prétention démesurée et, outrepassant ses propres limites, en vienne à occuper la place qui ne peut être tenue que par Dieu seul. Car comme le notait aussi H. I. Marrou, l'histoire – même éclairée par la Révélation chrétienne – garde une ambivalence fondamentale, non seulement parce que nous ne pouvons comprendre tout ce qui survient, mais plus

*Si d'un côté la théologie a besoin de l'histoire, de l'autre elle prend le relais de l'histoire par sa manière de l'envisager à la lumière de la Révélation*

profondément parce que la réalité la plus profonde de l'histoire est, aux yeux du chrétien lui-même, de l'ordre d'un mystère – le mystère de la Cité de Dieu qui, comme le disait saint Augustin, poursuit au milieu de celle-ci son pèlerinage terrestre alors même qu'elle est inextricablement mêlée aux cités des hommes<sup>10</sup>. Ce n'est donc pas seulement le travail de l'historien qui invite à l'humilité ; c'est plus encore le travail du théologien, car, si celui-ci contribue à projeter sur l'histoire humaine la lumière de la Révélation, il ne peut justement le faire que moyennant un sens aigu du mystère qui, même après la venue du Christ, demeure radicalement inépuisable parce qu'il n'est, en définitive, que le mystère même de Dieu.

<sup>7</sup> Tours, CLD, 2008.

<sup>8</sup> Voir Henri-Irénée MARROU, *Théologie de l'histoire*, Paris, Seuil, 1968, p. 24-27.

<sup>9</sup> *ibid.*, p. 33-35.

<sup>10</sup> *ibid.*, p. 53-61.

# Regard d'un historien sur l'histoire des archives de l'Église

M<sup>me</sup> Brigitte Waché  
Professeure émérite d'histoire contemporaine  
Centre de recherche historiques de l'Ouest (CEHRIO) - Le Mans

L'histoire religieuse est un passage quasi obligé pour beaucoup d'historiens. D'une part, en effet, les aspirations religieuses des hommes se traduisent dans l'histoire et laissent des traces dans la documentation. D'autre part, à certaines époques ou dans certaines civilisations, histoire profane et histoire religieuse sont intimement liées. Enfin, lorsqu'il n'y a pas union entre religieux et profane, il y a très souvent interaction sur le plan institutionnel ou sur le plan individuel.

L'historien, même s'il n'est pas spécialiste d'histoire religieuse, est donc plus ou moins amené, par la force des choses, à recourir à une documentation d'origine religieuse. Pour repérer cette documentation il est bon qu'il connaisse à la fois les conditions dans lesquelles elle a été produite et les conditions dans lesquelles elle est conservée, y compris les aléas de l'histoire de sa conservation. D'où l'intérêt de la question posée : quel regard l'historien porte-t-il sur l'histoire des archives de l'Église ?

La réponse apportée ici à cette question s'organise autour de trois points :

- L'histoire des archives de l'Église, en particulier celles des Archives vaticanes, offre des points communs avec celle des archives des États.
- L'histoire des archives de l'Église met en lumière un certain nombre de spécificités liées à la nature de l'Église et à son mode de fonctionnement.
- L'histoire des archives de l'Église est dépendante du contexte, qu'il soit ecclésial, culturel ou politique.

## I. Points communs entre archives vaticanes et archives des États

### A. À l'origine : des archives personnelles

Les archives vaticanes sont très liées, à leur origine, à la personne du pape, comme celles des souverains étaient très liées à leur personne. Le noyau initial des Archives nationales sont les archives privées du roi qu'il emmenait avec lui dans ses déplacements, et ceci jusqu'à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, date à laquelle il fut décidé de constituer à Paris un trésor des chartes, d'abord au Louvre sous

Philippe Auguste, puis à la Sainte-Chapelle sous saint Louis. De même, les papes conservèrent longtemps l'habitude d'emmenner avec eux leurs archives

dans leurs déplacements, en particulier à l'occasion des conciles, et encore lors de leur transfert en Avignon, de 1309 à 1377. Les archives des papes, ce sont leur correspondance avec le monde entier, et les documents relatifs à la vie de la communauté chrétienne de Rome. On les

désigne sous le nom de *scrinium* (écriin), ce qui renvoie à leur caractère précieux, ou sous le nom de *chartarium romae ecclesiae*. Le *scrinium* pontifical a été longtemps au Latran qui était le centre de la vie de l'Église et le lieu de résidence des papes jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle, époque à laquelle Innocent III (1198-1216) décida de s'installer au Vatican et d'y transférer les différents organes du gouvernement de l'Église.

*Les papes conservèrent longtemps l'habitude d'emmenner avec eux leurs archives dans leurs déplacements*

## B. Une diversification croissante et une nécessité de regroupement

De même que le développement du pouvoir royal provoque une multiplication des organes administratifs, de même l'administration pontificale se diversifie et les organes spécialisés se multiplient. C'est ainsi que naissent progressivement les congrégations romaines : Congrégations de l'Inquisition, du Concile, de l'Index, des Affaires des évêques, des Réguliers, etc. Leur organisation se précise dans la période d'application des décisions du concile de Trente (1545-1563), avec une étape décisive sous Sixte Quint, par la constitution *Immensa* du 22 janvier 1588.

La spécialisation croissante des différents organes administratifs a des conséquences sur les archives. Elles sont les mêmes sur le plan civil que dans l'Église : les archives sont de plus en plus dispersées, car elles sont conservées dans les bureaux de chaque entité administrative. Mais parallèlement, un besoin de regroupement se fait sentir.

*Les Archives vaticanes, c'est Léon XIII qui prend la décision, en 1880, de les ouvrir aux chercheurs*

En France, sur le plan civil, ce regroupement se traduit par la création des Archives nationales au moment de la Révolution.

Elles ont vocation à regrouper les archives de l'État. Pour ce qui concerne l'Église, et plus précisément les archives romaines, ce regroupement est intervenu sous le pape Paul V (1605-1621) avec la fondation de l'*Archivio vaticano*. Les différents organismes du Saint-Siège versent progressivement leurs archives dans le nouvel *Archivio*. Les premiers transferts d'archives ont lieu en 1611-1612. Mais ils se font lentement, sur plus d'un siècle et demi, car les différents services se montrent souvent très réticents à se séparer de leurs archives.

## C. Prise en compte de l'intérêt historique des archives

Pendant longtemps, l'intérêt porté aux archives était lié essentiellement à leur usage administratif. Si l'on fait exception des publications de documents, les archives n'ont été utilisées à des fins historiques qu'avec le développement de l'histoire elle-même et plus précisément à partir du moment où l'histoire s'érige en science, c'est-à-dire au XIX<sup>e</sup> siècle.

Pour ce qui concerne les Archives vaticanes, c'est Léon XIII qui prend la décision, en 1880,

de les ouvrir aux chercheurs, l'ouverture devenant effective l'année suivante, en 1881. Cette décision amène d'ailleurs les différents pays européens à ouvrir des établissements scientifiques à Rome pour exploiter la possibilité qui leur est désormais offerte de mener des recherches relatives à leur histoire nationale à partir des documents conservés aux Archives vaticanes. La France sert alors de modèle à plusieurs pays car elle était déjà à pied d'œuvre avec l'École française de Rome dont les premiers pas remontent à 1873.

## II. Spécificité des archives de l'Église

### A. Les archives, sont une nécessité dans le fonctionnement de l'Église

Pour les archives civiles, la vie des archives est marquée par l'existence de deux périodes bien distinctes. Durant la période administrative, les archives sont une nécessité pour les services qui les ont produites : ils ont besoin de s'y reporter plus ou moins régulièrement pour régler les affaires courantes. Vient ensuite la phase historique de la vie des archives : le plus souvent, elles n'ont plus guère alors d'intérêt administratif, mais elles sont utiles pour les historiens. Après leur versement dans les dépôts, les services versants peuvent bien sûr les consulter pour éclairer tel ou tel point, mais ce n'est pas monnaie courante.

Dans l'Église il en va différemment à cause de l'importance de la référence à la tradition qui est un élément constitutif de la vie de l'Église. On peut en juger par la manière dont sont rédigés les textes pontificaux, encycliques ou documents conciliaires notamment. L'examen des notes de référence montre qu'elles renvoient bien sûr à l'Écriture, mais aussi à des documents pontificaux antérieurs, aux pères de l'Église, etc. Ainsi, pour ne prendre qu'un exemple, lorsqu'en 1980 Jean-Paul II déclare Cyrille et Méthode co-patrons de l'Europe avec saint Benoît, il s'inscrit explicitement dans la continuité de ses prédécesseurs. Il ne s'agit pas, en l'occurrence, de ses prédécesseurs immédiats, mais d'une part de Jean VIII qui, en

880, écrivant au prince Svatepluk, célébrait l'importance de Cyrille et Méthode, et d'autre part de Léon XIII qui, en 1880, avait célébré le millénaire de cette lettre<sup>1</sup>. Cette pratique qui est tout à fait habituelle et s'est maintenue depuis les premiers siècles<sup>2</sup> n'a pas l'équivalent dans la société civile. Les présidents de la République française ne se réfèrent pas à Clovis, à Philippe Auguste ou à saint Louis ni même parfois à des prédécesseurs plus proches d'eux. Et c'est précisément ce mode de fonctionnement qui explique l'importance accordée au *scrinium* des origines et plus tard à l'*Archivio vaticano*. Car les papes ne pouvaient se contenter d'une transmission orale de la tradition. Aussi, avant d'être source de documentation pour les chercheurs, les archives sont-elles avant tout un instrument de gouvernement<sup>3</sup>.

## B. Les archives portent la marque du caractère « supranational » de l'Église

Dans son allocution au Sacré Collège du 24 décembre 1945, Pie XII qualifiait l'Église de « supranationale en tant qu'elle est un tout indivisible et universel ». Les archives de l'Église portent la marque de cette réalité, et à tous les niveaux.

### *Les archives vaticanes reflètent le caractère universel de l'Église.*

Les archives vaticanes reflètent le caractère universel de l'Église. Toutes les Églises locales y sont présentes : par les enquêtes préparatoires aux nominations épiscopales, les enquêtes et rapports préparatoires aux visites *ad limina*, les rapports des nonces, les dossiers relatifs aux congrégations religieuses, aux universités, etc. Il arrive qu'on ait plus de renseignements sur un diocèse à Rome que dans le diocèse lui-même. Et certains archivistes diocésains ont ainsi pu combler des lacunes de leurs propres archives en consultant les documents romains.

<sup>1</sup> Lettre apostolique *Egregiae virtutis*, 30 décembre 1980.

<sup>2</sup> On en a des exemples à travers un certain nombre de textes. Ainsi, on trouve à plusieurs reprises la mention de consultation, aux V<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> siècles, de lettres du pape Damase (366-384) ou des actes des conciles généraux, par exemple lorsque saint Grégoire-le-Grand (590-604), ayant besoin de consulter les actes du concile d'Éphèse, peut vérifier la bonne qualité des actes de ce concile conservés dans le *scrinium*.

Les archives diocésaines comportent inévitablement une série « Relations avec le Saint-Siège » (série A), qui regroupe les documents pontificaux, la correspondance des évêques avec Rome, en particulier les rapports quinquennaux, les documents relatifs aux conciles, les rapports avec les congrégations romaines, avec la nonciature à Paris, etc. Au niveau des congrégations religieuses, on retrouve le caractère sinon universel, du moins international. Beaucoup de congrégations ont leur maison généralice à Rome. De plus en plus elles y concentrent leurs archives, surtout celles qui sont produites dans des régions où les fermetures de maisons sont nombreuses. Donc là aussi, il arrive que, sur un collège ou un séminaire tenu en France par des religieux, on trouve plus d'éléments à Rome que sur place.

## C. Les archives de l'Église portent la marque de la place particulière du Saint-Siège au niveau international

Elles gardent les traces des relations entre le Saint-Siège et toutes les Églises particulières. Mais ces relations ne supposent pas forcément des relations parallèles avec les États correspondants. En d'autres termes, existence d'une hiérarchie catholique dans un pays, et existence de relations diplomatiques de l'État considéré avec le Saint-Siège sont deux choses différentes. Ainsi, les relations diplomatiques entre États-Unis d'Amérique et Saint-Siège ne remontent qu'à 1984 et celles avec la Grande-Bretagne à 1952. Mais précisément ces relations sont apparues comme nécessaires à ces pays étant donné l'influence morale du Saint-Siège. Et le cas français montre que la rupture des relations diplomatiques de 1904 s'est avérée très

<sup>3</sup> Le nom donné aux Archives vaticanes le souligne bien : il s'agit de l'*Archivio segreto vaticano*. Le mot *segreto* renvoie ici au latin *secernere*, mettre de côté. Ce sont non pas les documents enveloppés d'un mystérieux secret, mais les documents mis de côté pour l'administration pontificale.

fâcheuse pendant la Première Guerre mondiale, y compris au sein et aux yeux des gouvernements eux-mêmes.

Les archives vaticanes, et plus précisément le fonds de la Secrétairerie d'État où sont conservés les papiers des nonces, portent la trace de l'évolution des relations diplomatiques avec le Saint-Siège. On comprend dans ces conditions l'intérêt des archives vaticanes pour l'histoire générale. En effet,

*Où il y a des relations diplomatiques avec le Saint-Siège, les apports à l'histoire du pays considéré peuvent être très précieux*

dans le cas où il y a des relations diplomatiques avec le Saint-Siège, les apports à l'histoire du pays considéré peuvent être très précieux y compris au plan politique. À l'inverse,

en l'absence de relations diplomatiques officielles, les hiérarchies locales peuvent apporter des informations utiles ne relevant pas du cadre strictement religieux. À cela s'ajoute le rôle des intermédiaires officieux que l'historien doit évidemment s'efforcer d'identifier.

### III. Interférence du contexte sur l'histoire des archives de l'Église, à partir du cas français

#### A. Rôle du contexte politique

La situation des archives en France est très dépendante, on le sait, de l'histoire politique. La distinction à établir entre période antérieure à la Révolution et période postérieure en est le signe : tous les fonds d'origine ecclésiastique et religieuse antérieurs à la Révolution sont théoriquement dans les dépôts civils publics qui sont précisément nés des confiscations révolutionnaires.

Les guerres et les conquêtes ont eu également un impact sur les archives. Elles ont provoqué des destructions, bien sûr, mais aussi des transferts. Ainsi, sous le Premier Empire, Napoléon rêvant de faire à Paris un immense dépôt de toutes les archives de son empire décida en 1810 le transfert des archives romaines au palais Soubise, tant les archives vaticanes que celles de certains ordres religieux établis à Rome. À la chute de l'Empire, le retour des archives à Rome fut effectué entre 1815 et 1817. Il y eut évidemment des pertes à l'occasion de ces transferts, à l'aller comme au retour, sans compter les effets du contrordre adressé au convoi qui commença à faire demi-tour au moment des

Cent-Jours... Par ailleurs, un certain nombre de dossiers ne furent jamais rapatriés, si bien qu'il y a encore aujourd'hui en France des archives provenant des Archives vaticanes<sup>4</sup>.

On peut citer un autre exemple, remontant celui-ci à la Seconde Guerre mondiale. Les archives de plusieurs évêchés subirent des perquisitions de la part des Allemands en juillet 1940 : le 27 juillet à Lille où, pour le choix des documents à emporter, la préférence fut donnée à ceux qui provenaient du Saint-Siège ; le 31 juillet 1940 à Paris où deux camions de dossiers furent emmenés de l'archevêché. L'Institut catholique fut lui aussi perquisitionné, en particulier les papiers et la bibliothèque du cardinal Baudrillart. Et des perquisitions eurent lieu dans d'autres évêchés : à Troyes, Sens, Bordeaux, Autun, Nancy, peut-être Reims. Des documents ecclésiastiques français furent donc transférés en Allemagne et peut-être de là en Russie...

#### B. Rôle du contexte ecclésial

Le concile Vatican II a eu des répercussions sur l'histoire des archives et le cas français en est une illustration. En effet, on le sait, l'Association des archivistes de l'Église de France a débuté à partir du Groupe de recherches historiques et archivistiques de congrégations féminines françaises créé en 1971 par l'abbé Charles Molette, dans la ligne de ses recherches sur les sources de l'histoire des congrégations féminines. Or si les travaux du Groupe des religieuses ont été orientés au départ sur la période des origines, c'est parce qu'ils s'inscrivaient dans la ligne

*L'Association des archivistes de l'Église de France a débuté à partir du Groupe de recherches historiques et archivistiques de congrégations féminines françaises*

<sup>4</sup> Voir Brigitte WACHE, *Initiation aux sources archivistiques de l'histoire du catholicisme français*, publications du DEA d'histoire religieuse des universités Lyon 2-Lyon 3-Saint-Etienne, Lyon, 1992, p. 86.

de l'*aggiornamento* encouragé par le concile, *aggiornamento* qui supposait précisément un retour aux sources<sup>5</sup>. Dans cette perspective, la redécouverte et la conservation des sources documentaires devenaient essentielles pour les congrégations, ce qui du même coup a progressivement contribué à changer l'image que pouvaient avoir les archivistes dans leurs congrégations.

Un autre élément du contexte ecclésial a eu également des répercussions sur les archives : le développement des organismes centraux de l'Église de France. Ce phénomène est relativement récent. Il y avait eu, au début du XX<sup>e</sup> siècle, en 1906-1907 trois assemblées plénières de l'épiscopat, liées aux circonstances, donc temporaires. Ensuite est née l'Assemblée des cardinaux et archevêques (ACA) qui siégea de 1919 à 1964. En 1945, est née le Secrétariat de l'épiscopat et en 1951 s'est tenue la première Assemblée plénière de l'épiscopat, qui désignait des commissions épiscopales. Ainsi s'est progressivement mise en place la Conférence épiscopale avec ses différents organes. Le besoin s'est donc fait sentir d'une structure supra-diocésaine susceptible d'assurer la conservation des archives produites par ces différents organismes.

Parallèlement, la tendance à la naissance d'organismes centraux a touché également d'autres sphères de la vie de l'Église : les religieux et les religieuses avec leurs Unions respectives des Supérieurs majeurs. Du côté de l'Action catholique, se posait également la question de la conservation des archives des secrétariats nationaux, celles des échelons locaux et régionaux pouvant légitimement relever des directions des œuvres des diocèses, donc trouver place dans les archives diocésaines.

Ce sont précisément ces données nouvelles intervenues dans la vie de l'Église qui ont poussé à la création du Centre national des archives de l'Église de France, dont le projet remonte à 1973. Débuté alors dans des conditions très modestes, il a été reconnu en 1981 par le Conseil permanent de l'épiscopat comme service de l'Église catholique en France. Le but qui lui a été imparti dès 1973, fut non pas de regrouper les fonds existants, mais « d'assurer la sauvegarde des archives qui ne ressortissent à aucun dépôt en exercice et qui risquent d'être définitivement perdues », c'est-à-

### *Les recherches de sociologie religieuse qui ont contribué à l'élaboration d'un premier cadre de classement pour les archives diocésaines et paroissiales*

dire les fonds provenant des organismes nationaux de l'Épiscopat, des structures nationales des religieux, des secrétariats nationaux des mouvements de laïcs, et les fonds de personnes physiques ou morales déposés dans le Centre pour des raisons diverses.

## C. Rôle du contexte culturel

L'histoire des archives de l'Église est également en rapport avec un intérêt croissant pour l'histoire religieuse. En 1975 l'ouvrage de Jean-Marie Mayeur, *L'histoire religieuse de la France, 19<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècles* témoignait de cet intérêt croissant. Les décennies 1970 et 1980 ont vu la parution de grandes thèses d'histoire religieuse. Elles intégraient souvent les données de la sociologie religieuse qui s'était développée sous l'impulsion de Gabriel

Le Bras en rejoignant d'ailleurs les préoccupations pastorales liées à la déchristianisation. Ces orientations de la recherche ont eu des répercussions dans le domaine archivistique. Ce sont par exemple les recherches de sociologie religieuse qui ont contribué à l'élaboration d'un premier cadre de classement pour les archives diocésaines et paroissiales diffusé en 1961 et aménagé ultérieurement en plusieurs étapes.

On pourrait souligner également les répercussions sur le terrain archivistique de l'intérêt croissant à l'égard du patrimoine non seulement national, mais aussi régional et local.

Ces quelques réflexions sur le regard porté, du point de vue de l'historien, sur l'histoire des archives de l'Église,

sont évidemment très partielles. Elles appellent en particulier des comparaisons entre les différents pays, dans toute la mesure où l'histoire des archives s'inscrit chaque fois dans des contextes particuliers sur le plan politique, religieux ou culturel, même si la référence à Rome constitue le dénominateur commun à toutes les situations.



M<sup>me</sup> Brigitte Waché, intervention du 23 octobre 2013, Paris, CEF. Cliché A. Cassan.

<sup>5</sup> Voir Liminaire du premier fascicule du Groupe de recherches historiques et archivistiques des congrégations féminines.

# Les perspectives offertes à l'historien par l'ouverture des archives Pie XI

M. Jacques Prévotat  
Professeur émérite d'histoire contemporaine  
Université Charles de Gaulle – Lille 3

Les archives du pontificat de Pie XI ont été ouvertes en deux temps : en 2003, les fonds relatifs aux rapports avec l'Allemagne et, en septembre 2006, l'ensemble des archives du pontificat, qui a vu affluer à Rome de nombreux chercheurs. C'est en décembre 2007 que s'est constituée, sous l'impulsion d'une ardente médiéviste, Amandine Leroux, et de deux jeunes historiennes, Benedetta Albani et Marie Levant, une association de chercheurs intéressés par les archives vaticanes<sup>1</sup>. L'ensemble des archives vaticanes<sup>2</sup> ne sera pas ici traité, seuls quelques exemples tirés des archives Pie XI seront présentés.

## I. Présentation du fonds d'archives Pie XI

### A. Une époque lourde de conflits

L'accès aux archives Pie XI ouvre aux chercheurs un champ immense. N'oublions pas combien cette période de l'entre-deux-guerres qui coïncide en gros avec les limites chronologiques du pontificat, est marquée par des événements tout à fait considérables : la résolution du contentieux né de la séparation des Églises et de l'État en 1924 par la création des Associations diocésaines<sup>3</sup>, les efforts pour le maintien de la paix par la lutte contre le « nationalisme immodéré » dénoncé dans la première encyclique du nouveau pontife

*Ubi Arcano* (1922), et les crises successives dans les relations internationales : la vive tension franco-allemande, née de l'occupation de la Ruhr par l'armée française (1923), l'apaisement au moment

des accords de Locarno (1925), la condamnation de l'Action française (1926-1939), les accords du Latran et le Concordat avec l'Italie (1929), le Concordat avec le Reich hitlérien (juillet 1933), la volonté de protection de la jeunesse et la mission propre de l'Action catholique face aux terribles

menaces des totalitarismes, la réoccupation de la Rhénanie, la guerre d'Éthiopie, la guerre d'Espagne, l'Anschluss, les accords de Munich, vivement désapprouvés par Pie XI, etc.



M. Jacques Prévotat, intervention du 23 octobre 2013, Paris, CEF, Cliché A. Cassan.

### B. La diversité des fonds

Rappelons tout d'abord les dossiers principaux constituant ces fonds :

- Les archives de l'*Archivio segreto vaticano* : archives privées du pape, comprenant les archives des années saintes, ainsi que celles des représentations du Saint-Siège auprès des organisations internationales (Conseil de l'Europe, ONU, UNESCO), et auprès des États en relation avec le Saint-Siège (les rapports des nonces), les papiers privés des papes (leur secrétariat particulier), d'autres archives d'œuvres de piété, des congrégations romaines, des ordres religieux, les *spogli* des cardinaux, etc.

- Les archives de la Congrégation des affaires publiques de l'Église (ancienne Congrégation

*L'accès aux archives Pie XI ouvre aux chercheurs un champ immense.*

<sup>1</sup> Avec pour mail : [ricercatoriasv@gmail.com](mailto:ricercatoriasv@gmail.com), et un annuaire : *Annuario della Rete Internazionale dei Ricercatori ASV*, 2012, qui rassemble 197 chercheurs et forme une sorte de réseau au sein duquel circulent nouvelles des recherches en cours et calendrier des colloques.

<sup>2</sup> Voir l'excellente présentation du P. Hugues LEROY : « Rappel de la pratique archivistique du Saint-Siège », *Bulletin AAEF*, n° 50, Automne 1998, p. 7-9.

<sup>3</sup> Émile POULAT, *Les Diocésaines*, La Documentation française, 2007.

des affaires ecclésiastiques extraordinaires) qui concerne les relations avec les États. C'est la 2<sup>e</sup> section de la Secrétairerie d'État, sous la direction actuelle de M<sup>sr</sup> Dominique Mamberti, un Français. Elle a été jointe à l'*Archivio Segreto*, puis à nouveau disjointe.

À côté de ces archives, les plus consultées, il faut évoquer les fonds d'autres dicastères. Les plus importants sont : la Congrégation pour la doctrine de la foi (nouveau nom de l'Inquisition et du Saint-Office à partir de 1965), la Congrégation pour le culte divin et la discipline des sacrements (ancienne Congrégation des rites), la Congrégation pour les évêques, la Congrégation pour l'évangélisation des peuples (ancienne *Congregatio De Propaganda fide*), la Congrégation pour l'éducation catholique (ancienne Congrégation des séminaires et des universités) où se trouvent également des documents importants pour l'étude des relations avec la France.

### C. Les principaux fonds étudiés

Parmi les fonds étudiés, trois ont particulièrement retenu mon attention : les archives de la Secrétairerie d'État, les archives pour les affaires publiques de l'Église dont la cote demeure *AES (Affari ecclesiastici straordinari)*, et enfin, le fonds capital de l'ACDF (*Archivio della Congregazione per la dottrina della Fede*).

L'ouverture des archives Pie XI était capitale puisqu'elle devait me permettre de vérifier si les conclusions de ma thèse sur l'Action française et sa condamnation étaient ou non démenties. Un heureux hasard a voulu que je me trouve à l'École française de Rome en septembre 2006, date d'ouverture des archives Pie XI et de prise de fonctions du directeur des études en histoire moderne et contemporaine, Jean-François Chauvard<sup>4</sup>. Il était soucieux de voir l'École française de Rome affirmer sa place dans l'exploration de ces nouveaux fonds, face notamment aux savants allemands, qui, dès l'ouverture des archives de la Congrégation pour la doctrine de la foi (ACDF) en 1998<sup>5</sup>, s'étaient précipités en nombre sous la direction d'un professeur de l'université de Münster, Hubert Wolf, pour procéder à l'Inventaire des archives de l'Index et du Saint-Office. Ce travail a abouti à une étonnante série de volumes d'inventaires incluant la prosopographie des auteurs condamnés de 1814 à 1917, la liste des consul-

*On était soucieux de voir l'École française de Rome affirmer sa place dans l'exploration de ces nouveaux fonds*

teurs avec référence à leurs vota, et le répertoire du calendrier des congrégations préparatoires, puis des congrégations générales. Ces volumes se trouvent dans la *Sala di Studio* des archives de l'ACDF et, à Paris, à la bibliothèque du Centre d'anthropologie religieuse européenne (CARE)<sup>6</sup>.

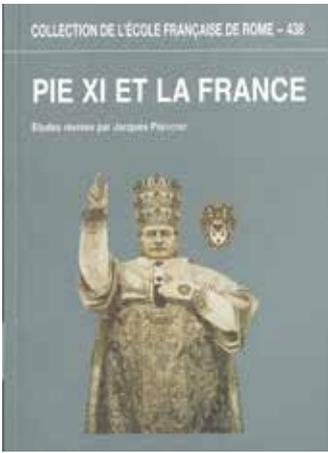
Jean-François Chauvard m'a fait deux propositions : 1. réunir au plus vite une équipe de jeunes chercheurs pour traiter un aspect du pontificat de Pie XI ; 2. préparer l'édition critique des documents du Saint-Office relatifs à l'Action française depuis Pie X jusqu'à Pie XII. La première des propositions a abouti<sup>7</sup> ; la seconde est en cours.

<sup>4</sup> Historien spécialiste de l'époque moderne, auteur d'une remarquable thèse sur Venise au XVII<sup>e</sup> siècle : Jean-François CHAUVARD, *La circulation des biens à Venise. Stratégies patrimoniales et marché immobilier*, École française de Rome, 2005.

<sup>5</sup> Archives ouvertes alors jusqu'en 1917, date de la fusion par Benoît XV des archives de l'Index avec celles du Saint-Office.

<sup>6</sup> Citons entre autres : Hubert WOLF, *Römische Inquisition und Indexkongregation, Inquisition, Index, Zensur, Wissenskulturen der Neuzeit im Widerstreit*, 2001, Ferdinand Schöningh, 340 p. ; *Römische Inquisition und Indexkongregation, - Grundlagenforschung I : 1814-1917 - Römische Bücherverbote - Edition der bandi von Inquisition und Indexkongregation 1814-1917*, Auf der Basis von Vorarbeiten von Herman H. SCHWEDT bearbeitet von Judith SCHEPERS und Dominik BURKARD, 2005, Ferdinand Schöningh, 604 p. ; *Römische Inquisition und Indexkongregation, - Grundlagenforschung II : 1814-1917*, herausgegeben von Hubert WOLF ; - *Systematisches repertorium zur buchzensur 1814-1917 - Indexkongregation*, bearbeitet von Sabine SCHRATZ,

Jan Dirk BUSEMANN und Andreas PIETSCH, 2005, Ferdinand Schöningh., VII-XX et p. 1-787 ; *Römische Inquisition und Indexkongregation, - Grundlagenforschung II : 1814-1917*, herausgegeben von Hubert WOLF - *Systematisches repertorium zur buchzensur 1814-1917 - Inquisition*, bearbeitet von Sabine SCHRATZ, Jan Dirk BUSEMANN und Andreas PIETSCH, 2005, Ferdinand Schöningh, p. 791-1087 ; *Römische Inquisition und Indexkongregation, - Grundlagenforschung III : 1814-1917*, herausgegeben von Hubert WOLF ; *Prosopographie von Römischer Inquisition und Indexkongregation, 1814-1917*, A-K, von Herman SCHWEDT unter Mitarbeit von Tobias LAGATZ, 2005, F.S., 820 p. ; *Römische Inquisition und Indexkongregation, - Grundlagenforschung III : 1814-1917*, herausgegeben von Hubert WOLF, *Prosopographie von Römischer Inquisition und Indexkongregation, 1814-1917*, L-Z, von Herman H. SCHWEDT unter Mitarbeit von Tobias LAGATZ, 2005, Ferdinand Schöningh, p. 819-1636 ; *Römische Inquisition und Indexkongregation, Grundlagenforschung 1814-1917*, Register 1814-1917, Ferdinand Schöningh, 2007, 286 p.



## II. Pie XI et la France

Le volume comporte six parties : - I. Les relations du Saint-Siège avec le gouvernement français ; - II. La politique étrangère du Saint-Siège et la France ; - III. Pie XI et l'Action française ; - IV.

La mission de l'intellectuel ; - V. Doctrines de l'Église et formes de réception ; - VI. Apostolat et spiritualité, soit une vingtaine d'intervenants.

### A. Présentation générale de l'ouvrage

On constate que le gros des archives utilisées relève, d'une part, de la première section des archives de la Secrétairerie d'État (représentations pontificales auprès des États) - en l'occurrence, ici, pour le thème du colloque<sup>8</sup> : la « nonciature de Paris » dont le fonds a été classé et présenté au début du colloque, par l'archiviste Gianfranco Armando qui a repris le classement et la numérotation d'Olivier Poncet. Ce dernier avait, en effet, classé le fonds de la nonciature de France au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>9</sup>. Les autres

### L'examen des archives de l'Archivio segreto vaticano comble les lacunes des archives françaises.

archives exploitées relèvent de la deuxième section, du fonds Francia des affaires ecclésiastiques extraordinaires (c'est le cas de la communi-

cation de François Jankowiak<sup>10</sup> ou de Frédéric Le Moigne<sup>11</sup>). Le mérite de cette intéressante communication de Frédéric Le Moigne est de souligner combien l'examen des archives de l'Archivio

*segreto vaticano* (notamment les rapports du nonce Maglione, mais surtout la *provvista della diocesi*, c'est-à-dire le dossier préparatoire pour l'examen des candidatures par la Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires, habilitée depuis 1925 à statuer à la place de la Congrégation consistoriale) comble les lacunes des archives françaises. Il montre que le recrutement des nouveaux évêques après la crise de l'Action française favorise par réaction contre le Séminaire français les candidats issus de Saint-Sulpice et qu'un retour des candidats issus du Séminaire français est privilégié par le cardinal Pacelli devenu secrétaire d'État, en raison de leur sûreté doctrinale, point sur lequel M<sup>gr</sup> Suhard est également très attentif, sans s'aligner pour autant sur la position intransigeante de M<sup>gr</sup> Chollet, archevêque de Cambrai.

Ces rapports du nonce, je les ai beaucoup utilisés pour étudier « Le rôle des nonces dans la condamnation de l'Action française »<sup>12</sup>. D'autres communications comme celle de Claude Troisfontaines<sup>13</sup>, de François Trémolières<sup>14</sup> ou d'Agnès Desmazières<sup>15</sup> font, en outre, une large part aux archives de l'ACDF. Marie Levant<sup>16</sup> étudie un fonds, en cours d'édition<sup>17</sup>, à savoir les procès-verbaux établis par Pacelli, secrétaire d'État, sur ses audiences avec Pie XI dans les années 1930. Elle en déduit que la France est devenue « une terre de consolation » pour Pie XI face au déferlement des ambitions guerrières des totalitarismes. Elle apporte des éléments nouveaux : d'abord la prise au sérieux par le pape du discours de la main tendue de Thorez (17 avril 1936, réitéré le 27 octobre 1937), Pie XI suggère alors une déclaration collective de l'épiscopat pour une lutte commune avec les communistes contre la misère. Cette déclaration serait approuvée publiquement par le pape mais n'annulerait pas la condamnation des principes du communisme (*Divini Redemptoris*, mars 1937) pleinement maintenue. L'initiative a tourné court,

<sup>7</sup> *Pie XI et la France*, « L'apport des archives du pontificat de Pie XI à la connaissance des rapports entre le Saint-Siège et la France », études réunies par Jacques PREVOTAT, collection de l'École française de Rome, 438, École française de Rome, 2010, 533 p. Il faut ajouter les deux séminaires internationaux tenus à l'initiative de Laura PETTINAROLI et Jean-François CHAUVARD, à l'École française de Rome, les 5 et 6 mars 2010 et les 14 et 15 janvier 2011 : « Le gouvernement pontifical sous Pie XI : pratiques romaines et gestion de l'universel », dont les actes réunis par Laura PETTINAROLI sont sous presse. Ajoutons le colloque tenu au Vatican à l'initiative du Comité pontifical des sciences historiques, *La sollecitudine ecclesiale di Pio XI, Alla luce delle nuove fonti archivistiche*, Atti del Convegno Internazionale di Studio, Città del Vaticano, 26-28 febbraio 2009, a cura di Cosimo Semeraro, Libreria Editrice Vaticana, 2010, 484 p. Voir aussi : Alberto GUASCO, Raffaella PERIN, Pius XI : Keywords, International Conference Milan 2009, Christianity ans History, LIT Verlag, Berlin, Zürich, 2010, 430 p.

<sup>8</sup> *Pie XI et la France*, op.cit., I. Les relations du Saint-Siège avec le gouvernement français : « Una nuova fonte per le ricerche storiche : l'archivio della Nunziatura di Francia (1921-1939) », p. 29-32.

<sup>9</sup> *La nonciature de France (1819-1904) et ses archives*, Collectanea Archivi Vaticani, Città del Vaticano, Archivio Segreto Vaticano, 2006, 338 p.

<sup>10</sup> *Pie XI et la France*, op.cit., I. Les relations du Saint-Siège avec le gouvernement français : « Droit ecclésiastique et régime de séparation : la question des associations diocésaines sous le pontificat de Pie XI », p. 33-52.

<sup>11</sup> *Ibid.*, III. Pie XI et l'Action française : « L'épiscopat français après la condamnation de l'Action française : stratégie du nonce Maglione dans les nominations d'évêques », p. 183-203.

<sup>12</sup> *Ibid.*, III. Pie XI et l'Action française, p. 157-181.

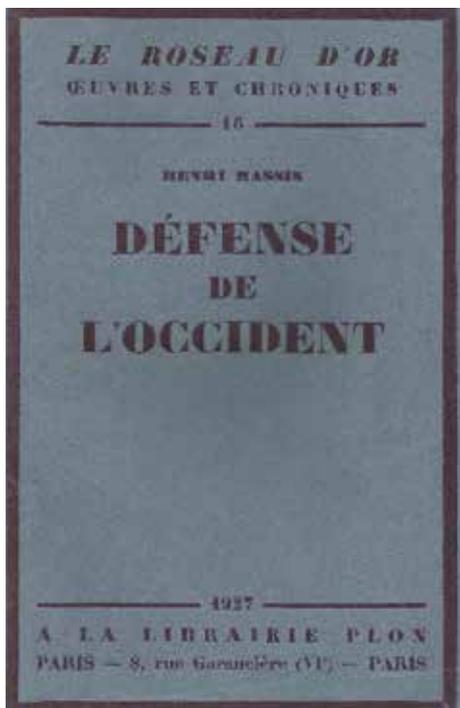
<sup>13</sup> *Ibid.*, IV. La mission de l'intellectuel : « Blondel et la condamnation de l'Action française », p. 247-267.

<sup>14</sup> *Ibid.*, IV. La mission de l'intellectuel : « Le dossier Jean Baruzi », p. 269-281.

<sup>15</sup> *Ibid.*, IV. Apostolat et spiritualité : « La gestion ecclésiastique des phénomènes mystiques sous Pie XI : le cas de Thérèse Neumann », p. 481-493.

<sup>16</sup> *Ibid.*, II. La politique étrangère du Saint-Siège et la France : « La France dans les audiences de Pacelli auprès de Pie XI (1930-1938) », p. 133-156.

<sup>17</sup> « Fogli di Udienza » del Cardinale Eugenio Pacelli, Segreteria di Stato, I, 1930, Collectanea Archivi Vaticani, 72, Città del Vaticano, Archivio Segreto Vaticano, 2010, 591 p.



faute d'accord de l'épiscopat français. Autre apport intéressant de l'étude de Marie Levant : la remise en cause d'une vue simpliste de l'attitude du Saint-Siège face à la guerre d'Éthiopie (1935-1936). Elle montre le souci du Saint-Siège de défendre l'Éthiopie et la vigoureuse

dénonciation de la propagande italienne relative aux bienfaits civilisateurs de son intervention. Le pape ne partage pas ici les positions du *Manifeste pour la défense de l'Occident* (Massis)<sup>18</sup>.

L'originalité du travail de Florian Michel<sup>19</sup> est de s'appuyer surtout sur les archives de la Congrégation des séminaires et universités (ACEC) dont le secrétaire était M<sup>gr</sup> Ernesto Ruffini, futur archevêque de Palerme<sup>20</sup>. Il analyse les débats de la commission préparatoire de cette Constitution qui s'est réunie 84 fois de 1929 à 1934, à la fois pour la préparation du texte et pour sa « mise en place » dans les universités. Il en conclut que, malgré les difficultés d'application, elle a été un moyen d'améliorer durablement le niveau des études dans les facultés de théologie et les séminaires.

## B. Analyse plus approfondie de deux cas

Après cette présentation générale, deux cas vont faire l'objet d'une analyse plus fouillée : d'abord la dissolution des *Amis d'Israël* (25 mars 1928) et, ensuite, le cas de l'Action française qui m'amènera à aborder la deuxième proposition évoquée plus haut et me permettra de montrer qu'il est indispensable de croiser les archives.

### 1. La dissolution des Amis d'Israël

Cette association, créée en février 1926, par une juive hollandaise convertie, Francisca Van Leer, appuyée par deux prêtres hollandais, s'était constituée comme un groupe de prière pour le retour des juifs à la foi catholique. Elle avait connu un succès d'estime qui avait poussé des cardinaux, des évêques, des prêtres et des laïcs à y adhérer. Le décret du Saint-Office du 25 mars 1928 qui en ordonnait la dissolution, tout en condamnant fermement pour la première fois dans l'histoire de l'Église catholique l'antisémitisme, était apparu difficile à comprendre, en raison de son ambivalence.

Plusieurs historiens s'étaient interrogés sur le sens de cette décision pontificale : Philippe Chenaux<sup>21</sup>, puis Étienne Fouilloux, qui se demandait si ce geste devait être interprété comme un retour au traditionnel anti-judaïsme chrétien ou comme une étape vers un renouveau conduisant à Vatican II. Il ajoutait : « Cette brève aventure mériterait d'être reprise pour elle-même, sur documents et avec toute la rigueur scientifique voulue »<sup>22</sup>.

C'est l'accès aux archives du Saint-Office qui a permis de déblo-

quer les choses. Ouvertes en 2003, elles seront exploitées par deux historiens, qui, chacun à leur manière, s'appuient sur le même fonds<sup>23</sup> : d'abord Laurence Deffayet<sup>24</sup> dans sa communication intitulée : « Pie XI et la condamnation des *Amis d'Israël* (1928) »<sup>25</sup> et Hubert Wolf qui consacre à cette question un chapitre d'un livre récent<sup>26</sup>.

Les deux auteurs montrent que le débat est né d'une question posée par un memorandum déposé en janvier 1928 auprès du Saint-Office par les *Amis d'Israël*. Il était demandé que dans les oraisons de l'Office du Vendredi saint soient supprimées les formules *Pro perfidis judaeis et perfidiam judaicam* et que soit rétablie la génuflexion avant l'oraison finale. Déposé devant la congrégation des Rites, la requête donne lieu à une réponse

*Plusieurs historiens s'étaient interrogés sur le sens de cette décision pontificale*

<sup>18</sup> René RÉMOND, *Les catholiques, le communisme et les crises, 1929-1939*, Paris, Armand Colin, 1960, p. 108-110.

<sup>19</sup> *Pie XI et la France*, op.cit., V. Doctrines de l'Église et formes de réception : « La réforme universitaire de Pie XI : la Constitution apostolique *Deus Scientiarum Dominus* et la France », p. 369-402.

<sup>20</sup> Fonds ACEC, *Francia generale ; Deus scientiarum Dominus*, b. III ; b. I ; b. VIII ; Université catholique d'Angers ; Institut catholique de Paris.

<sup>21</sup> « Du judaïsme au catholicisme : réseaux de conversion dans l'entre-deux-guerres », *La conversion aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Cahiers scientifiques de l'Université d'Artois, 2/1996, p. 95-106.

<sup>22</sup> « Ébauche d'un philo-sémitisme catholique », *Les Cahiers de la Shoah*, sous la direction d'André KASPI, Paris, Liana Levi, 1995, repris dans *Les chrétiens français en crise et libération, 1937-1947*, Paris, Seuil, 1997, p. 37.

<sup>23</sup> ACDF, SO, 125/28, R.V., 1928, n° 2.

<sup>24</sup> Auteur de la thèse *La redécouverte des origines juives du christianisme et l'émergence du dialogue judéo-chrétien dans l'Église catholique 1926-1962*, Université de Paris I Sorbonne, sous la direction de M. Philippe BOUTRY, soutenue le 1<sup>er</sup> décembre 2006, 411 p.

<sup>25</sup> *Pie XI et la France*, op.cit., II. La politique étrangère du Saint-Siège et la France, p. 87-102.

## 2. La crise de l'Action française

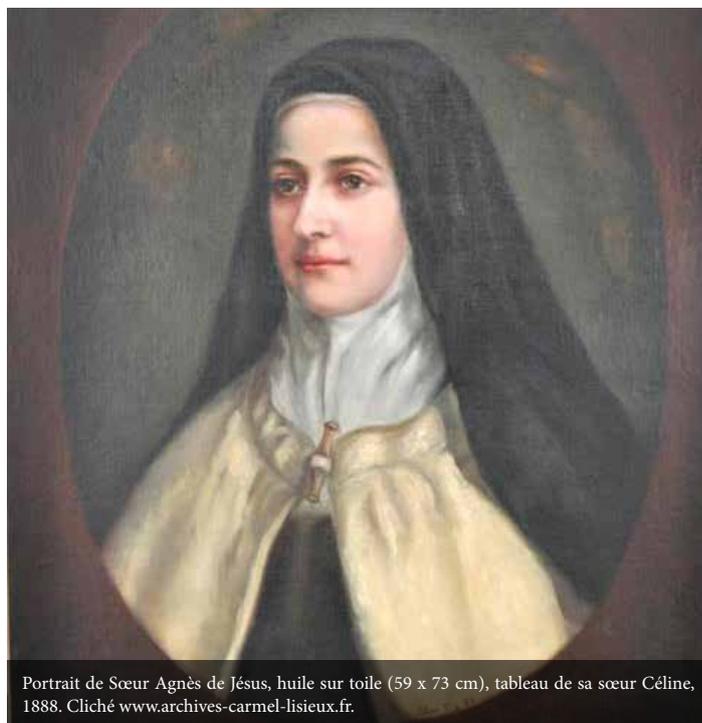
Le dossier concernant la condamnation de Pie XI se trouve dans les archives du Saint-Office et figure dans les documents rassemblés par M<sup>gr</sup> Ottaviani après la levée de la condamnation de juillet 1939. Les deux dossiers – celui de 1926 et de 1939 – sont donc fusionnés<sup>29</sup> et sont classés dans les archives du pontificat de Pie XII, qui ne sont – pour le moment – accessibles que par dérogation ; j'ai obtenu cette dernière pour le seul Saint-Office, mais elle m'a été refusée pour l'*Archivio Segreto* (ainsi les rapports du nonce Valerio Valeri de mars à décembre 1939 ne sont pas accessibles), et pour l'AES (Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires). Il existe aussi dans les archives de l'ACDF un autre dossier important, encore inaccessible, intitulé « Lisieux ». Il comporte une partie de la correspondance échangée entre M<sup>gr</sup> Ottaviani, assesseur du Saint-Office, et le Carmel de Lisieux et sa prieure, Mère Agnès-de-Jésus, dont on sait la part active prise dans la préparation de la levée de la condamnation de 1939<sup>30</sup>. C'est dire que cette évocation accorde une très large part aux archives de l'ACDF étudiées pour la mise en œuvre de la deuxième proposition conjointe de l'École française de Rome et de la Congrégation pour la doctrine de la foi en vue de la publication de l'édition critique.

favorable confirmée par le préfet de la Congrégation, Ildefons Schuster, abbé de l'abbaye de Saint-Paul-hors-les-Murs, et futur archevêque de Milan, grand savant et liturgiste, qui n'y voit aucune objection de fond, ni sur le plan théologique, ni sur le plan liturgique. Le dossier transmis au Saint-Office est soumis à l'examen du P. Marco Sales, dominicain, maître du Sacré Palais, qui, sans se prononcer sur l'aspect théologique, juge inadmissible de porter atteinte à une tradition liturgique aussi vénérable et oppose une fin de non recevoir. Le secrétaire de la Congrégation, le cardinal Merry

« Ce texte ne peut plus être utilisé comme acte héroïque du pape dans la lutte contre l'antisémitisme »

del Val, confirme ce jugement et souligne, en des termes proches de l'antisémitisme ambiant, le danger juif comploteur et responsable de

la révolution mondiale<sup>27</sup>. Pie XI approuve le texte tout en insistant pour qu'on y ajoute une ferme condamnation de l'antisémitisme, qui ne signifie nullement un rejet des formules liturgiques traditionnelles. Hubert Wolf en conclut : « Ce texte ne peut plus être utilisé comme acte héroïque du pape dans la lutte contre l'antisémitisme »<sup>28</sup>.



Portrait de Sœur Agnès de Jésus, huile sur toile (59 x 73 cm), tableau de sa sœur Céline, 1888. Cliché [www.archives-carmel-lisieux.fr](http://www.archives-carmel-lisieux.fr).

<sup>26</sup> Le chapitre 2 : « Juifs perfides ? Querelle au Vatican sur l'antisémitisme », *Le pape et le diable*, qui porte en sous-titre : *Pie XII, le Vatican et Hitler : les révélations des archives*, CNRS éditions, 2009, p. 87-131.

<sup>27</sup> Laurence Deffayet cite en annexe le rapport du cardinal Merry del Val, *op.cit.*, p. 101-102.

<sup>28</sup> *Le pape et le diable*, *op.cit.*, p. 127.

<sup>29</sup> Sous la cote ACDF, CL, SO, 1168/26, I et II.

<sup>30</sup> Sur cet aspect, voir Antoinette GUISE-CATELNUOVO : « Spiritualité et politique, Le Carmel de Lisieux, Pie XI et la conversion de Maurras (1919-1938) », *Pie XI et la France*, VI. Apostolat et spiritualité, p. 441-480.

## C. Reprise de quelques nœuds de la question

Il convient de reprendre ici un certain nombre de points que l'étude des archives du Saint-Siège m'ont permis d'éclairer et de préciser. Un des points qui demeuraient difficiles était de définir :

### 1. La position exacte de Pie X

Quelle était-elle au début de l'année 1914, date où le dossier Maurras est soumis à l'examen de la Congrégation de l'Index qui se prononce le 26 janvier 1914 pour la condamnation d'au moins cinq œuvres de Maurras ? Il était clair que Pie X redoutait que cette condamnation ne paraisse accorder, au temps fort de la réaction anti-moderniste, un désaveu des courageux défenseurs de l'autorité pontificale qu'étaient les militants d'Action française, se portant dès 1906 pour défendre les églises dans la crise des inventaires, et une occasion de revanche aux partisans du Sillon condamnés par la Lettre d'août 1910 ainsi qu'aux abbés démocrates soupçonnés d'être les fourriers du modernisme social, et enfin, d'une manière plus globale, à tous les vaincus du modernisme en général. Cette argumentation, défendue à Rome par des religieux théologiens favorables à l'Action française et par les évêques qui soutenaient la ligue nationaliste comme un rempart contre les fauteurs de désordre et d'anarchie dans l'Église, a bénéficié d'une forte audience dans une partie de l'entourage du pape. C'est ici que l'ouverture des archives du Saint-Office par Jean-Paul II en 1998 – dont m'a aimablement prévenu Giacomo Losito qui venait d'y examiner le dossier Laberthonnière<sup>31</sup> – m'a permis d'intégrer a posteriori, dans le livre paru en 2001<sup>32</sup>, les délibérations de la Congrégation préparatoire et de la Congrégation plénière des cardinaux des 15 et 26 janvier 1914, accompagnés des commentaires en langue latine du P. Thomas Esser, secrétaire de l'Index<sup>33</sup>. On y voit que la décision de ratifier la condamnation s'est imposée à Pie X, au vu des conclusions des cardinaux, mais qu'il s'est, en revanche, refusé à la rendre publique au vu des multiples pressions venues de France. On mesure, à

### La décision finale laisse planer un malaise

l'examen des avis des consultants, le poids de Dom Lorenzo Janssens, bénédictin,

consulteur et abbé de Saint-Anselme, favorable à la condamnation, tout comme celui, plus nuancé, du chanoine Dehon, fondateur des prêtres du Sacré-Cœur de Saint-Quentin. En revanche, d'autres consultants – Ubaldo Mannucci ou le P. Eschbach – s'élèvent contre une condamnation. La décision finale laisse planer un malaise que décrit en ces termes le P. Esser, secrétaire de la Congrégation de l'Index :

« Étant donné la situation présente, il paraît peu opportun de proscrire ces livres par un décret public, bien qu'il faille tout de même veiller à ce que ces livres, s'ils ne sont pas interdits, ne soient pas désormais présentés comme exempts d'erreurs. Puisqu'il est de notoriété publique que la congrégation a examiné ces livres, on conclura que, puisqu'ils ne sont pas réprouvés, c'est qu'ils ont été approuvés. C'est dans cet état de perplexité que les Éminentissimes Pères ont conclu à l'interdiction par la Sacrée Congrégation des livres examinés, tout en laissant à la sagesse du Souverain Pontife le soin de la publication du décret »<sup>34</sup>



Publicité tirée de l'Almanach de l'Action française. Cliché Archives diocésaines de Nantes.

Malaise sans doute, mais dont se servira Pie XI en décembre 1926 lorsqu'il demandera à examiner les délibérations de la Congrégation de l'Index. Il y découvrira la décision de condamnation de la Congrégation de l'Index en janvier 1914 et ses suites et en conclura, non sans logique, que la condamnation de décembre 1926 s'inscrit dans le droit fil de celle de janvier 1914. Propos difficile à faire admettre par les acteurs et les témoins de l'attitude de Pie X en 1914.

<sup>31</sup> Giacomo LOSITO, *Cristianesimo e modernità*, Studio sulla formazione del personalismo di Laberthonnière, 1880-1893, La Città del Sole, Naples, 1999, 459 p. - Voir aussi *La censure d'Alfred Loisy (1903)* – Les documents des congrégations de l'Index et du Saint-Office, édités par Claus Arnold et Giacomo Losito, Fontes Archivi Sancti Officii Romani, 4, (FASOR), Libreria Editrice Vaticana, Roma, 2009, 459 p., et « *Lamentabili sane exitu* » (1907), Les documents préparatoires du

Saint-Office, édités par Claus Arnold et Giacomo Losito, FASOR, 6, Libreria Editrice Vaticana, Roma, 2011, 546 p.

<sup>32</sup> *Les catholiques et l'Action française, Histoire d'une condamnation*, Fayard, 2001, 742 p.

<sup>33</sup> Voir le Diarius dans *ACDF, Acta S.C. Indicis ab anno 1908 ad an 1914*, I, 23.

<sup>34</sup> Diarius, à la date du 26 janvier 1914, *Acta S.C. Indicis ab anno 1908 ad an 1914*.

## 2. Quelle a été la genèse de la lettre du cardinal Andrieu du 25 août 1926 ?

Cette lettre, on le sait, a été le point de départ du processus de la condamnation. Elle a été qualifiée par le cardinal Billot de « honteux réquisitoire de Bordeaux », et l'Action française en a fait un des arguments privilégiés de sa défense pour justifier son refus. Les archives de la nonciature de Paris montrent que le processus a été engagé à la demande du nonce Cerretti et mené, après son départ, par Valerio Valeri, auditeur de nonciature et chargé de l'affaire de février à novembre 1926, en lien constant avec Rome, qui a suivi et encouragé le cardinal Andrieu, plutôt réservé et conscient de la difficulté. L'appui du pape est manifeste et son approbation, au début septembre 1926, était prévue dès les premières tractations avec le cardinal Andrieu.

## 3. Le pape Pie XI ne s'était-il pas comporté « en monarque absolu » tout au long de la crise ?

Lors de ma soutenance de thèse (octobre 1994), le chanoine Aubert m'avait demandé de répondre à cette question ; à l'époque, la réponse ne pouvait être assurée. L'examen des archives permet de donner une réponse nette. Oui, dans la gestion

*Dans la gestion du dossier de la condamnation de l'Action française, il apparaît clairement que Pie XI a agi seul*

du dossier de la condamnation de l'Action française, il apparaît clairement que Pie XI a agi seul, sans recours au Saint-Office. Il s'en explique dans un

entretien – courant février 1927 – avec le cardinal Merry del Val, secrétaire du Saint-Office, qui lui reproche d'avoir méconnu et travesti le comportement de Pie X et d'avoir agi en quasi-despote. Pie XI répond :

« Je n'ai pas voulu déferer la question au Saint-Office parce que je savais que plus d'un des cardinaux professait une opinion différente de la mienne et que cela aurait été pénible. J'ai voulu agir par moi-même (*Ho voluto agire da me*) »<sup>35</sup>.

<sup>35</sup> Audience du 23 février 1927 accordée au cardinal Merry del Val, secrétaire du Saint-Office, *Segr. Stato, Spogli curia, Card. Raff. Merry del Val*, 6, 1922-1930, n° 730-736.

<sup>36</sup> « Ex Audientia Ssmi, Die 29 decembris 1926 », N. Canali, Assesore del S.O., *ACDF*, 1168/26, « Action française », I, 1 : « L'Assesore se permit d'observer qu'il n'est pas coutume qu'il signe de tels Actes, qui sont toujours signés par le secrétaire administratif en chef (*Capo notaro*) ; mais Sa Sainteté observa que ce décret était un Acte spécial, directement ordonné par lui en tant que Préfet du Saint-Office, et qu'il s'était servi de l'intermédiaire de l'Assesore. À une remarque de même nature sur



La sourde hostilité du Saint-Office est une clé de la crise. Celle-ci apparaît clairement dans la réaction de son assesseur en 1926, M<sup>gr</sup> Nicola Canali, qui accueille fraîchement, en décembre 1926, le texte du décret de condamnation préparé par Pie XI et objecte que la condamnation d'un journal relève d'une pratique hors du commun<sup>36</sup>. Le pape rétorque que c'est faux et que l'urgence justifie cette procédure. On le voit encore – treize ans après – quand on lit le rapport du même Canali, devenu cardinal, appelé à se prononcer, au printemps 1939, après la mort de Pie XI, sur l'opportunité d'une levée de la condamnation. Il se prononce avec des accents de revanche pour une totale réhabilitation de l'Action française dont tous les griefs formulés par Pie XI sont écartés tour à tour<sup>37</sup>.

## D. Des nuances à apporter

On doit cependant rappeler que, pour l'examen des livres de Daudet, *Le voyage de Shakespeare et Les Bacchantes*<sup>38</sup>, et de ceux des avocats de l'Action française, – le marquis de Roux, *Charles Maurras et le nationalisme d'Action française*<sup>39</sup>, Mermeix dit Gabriel Terrail, (1859-1930), *Le Ralliement et l'Action Française*<sup>40</sup>, et Paul Courcoural, *Le « Danger » de l'Action Française - En réponse à Monsieur Mairtain*<sup>41</sup> –, si le pape demande un examen urgent, la

la condamnation inhabituelle d'un journal quotidien, le Pape répondit qu'il y avait déjà eu quelque précédent, mais que, de toute manière, s'il s'agissait d'une nouveauté, celle-ci était nécessaire. À la fin de l'entretien, le Saint-Père chargea l'assesseur de porter le décret au Cardinal Secrétaire et de lui dire que s'agissant d'un simple Acte exécutif, il n'avait pas voulu le déranger personnellement. »

<sup>37</sup> *ACDF*, SO, CL, 1168/26, « Action française », I, 19/3, 816 (1-15).

<sup>38</sup> Décrets du Saint-Office du 14/02/1927 et du 17/02/1932.

<sup>39</sup> Décret du Saint-Office du 11/01/1928.

<sup>40</sup> Décret Saint-Office du 11/01/1928.

<sup>41</sup> Décret Saint-Office du 1/02/1928.

procédure habituelle a été suivie : demande des avis des consultants et délibérations en congrégation préparatoire, puis en congrégation plénière, puis décision du pape après audition du compte-rendu de l'assesseur du Saint-Office.

### E. Constance et fermeté de Pie XI jusqu'à la fin

L'examen des archives du Saint-Office concernant l'Action française en 1939 montre une double détermination de Pie XI :

- Quinze jours avant sa mort, il affirme, dans une audience accordée à M<sup>gr</sup> Ottaviani, assesseur, qu'il n'est pas satisfait du rapport du P. Jean-Baptiste Frey (début de l'année 1939), dont il estime qu'il passe à côté de l'essentiel et dont il tire argument pour considérer que la question n'est pas mûre et ne doit pas donner lieu à un changement sur le fond. La levée de la condamnation est refusée. Enfin, il émet une réserve à l'égard du Carmel de Lisieux à qui il avait en 1937 demandé « silence et prière » pour obtenir la réconciliation des catholiques demeurés réfractaires et dont il estime que ses consignes n'ont pas été respectées.<sup>42</sup>

- Pie XII est face à l'héritage de Pie XI. L'atti-

tude de Pie XII demeure sur le fond fidèle à celle de son prédécesseur, mais respecte, en revanche, scrupuleusement les formes juridiques et les délais. La levée de la condamnation, qui aboutit début juillet 1939, apparaît comme l'issue d'un long processus entamé sous Pie XI, ce que rappelle le décret du 10 juillet, ainsi que son commentaire dans *L'Osservatore romano*<sup>43</sup>. Il faudra attendre l'ouverture des archives Pie XII pour traiter de l'ultime étape : l'accueil du Saint-Office à l'ouvrage posthume de Maurras, pour lequel nous ne disposons pour le moment que de l'article réprobateur du 17 avril 1939 du directeur F. Alessandrini.<sup>45</sup>

### III. Bilan

Pierre Renouvin que j'avais consulté au début des années 1970 pour lui soumettre mon projet de thèse sur l'Église et l'Action française m'avait répondu :

« Quant à vos projets, j'avoue qu'ils persistent à m'inquiéter. Vous n'aurez sûrement pas accès aux Archives vaticanes, à mon avis. Et la plupart des évêques français se garderont bien de vous ouvrir les archives diocésaines... Mais sans doute suis-je pessimiste. Si M. Rémond vous encourage, suivez son conseil. Pourtant prenez bien conscience de la difficulté fondamentale = le sujet est encore « brûlant », et par conséquent, quiconque y touchera sera âprement critiqué, sur tous les points où sa documentation restera insuffisante. Et puis, il faudra parvenir à pénétrer la mentalité de certains hommes, des deux côtés. Et ce ne sera pas facile. »<sup>46</sup>

L'expérience a partiellement démenti les sages et judicieuses remarques de M. Renouvin. J'ai pu avoir accès à des fonds d'archives grâce à l'aide de l'abbé Huot-Pleuroux, historien, qui était alors secrétaire de l'épiscopat, grâce à celle de M<sup>gr</sup> Leflon pour les archives diocésaines de Reims (dont le cardinal Luçon était alors le président de l'ACA), puis Rennes grâce à Michel Lagrée qui m'a mis en contact avec l'abbé Templé, vicaire général. À Poitiers, cela a été plus difficile, ainsi qu'à Lyon. À Luçon, l'archiviste s'était montré très ouvert. À Lille, l'abbé Desreumaux m'a aidé et bien accueilli. À Besançon, l'archiviste m'avait dit : « Allez voir au grenier ! ». Depuis ce

*Peut-être pourrait-on dresser une géographie de la résistance ecclésiastique plus fine et plus précise*

<sup>42</sup> Audience du 14 janvier 1939 à M<sup>gr</sup> Ottaviani, *ACDF, SO, CL, 1168/26*, « Action française », I, 13, p. 724-725.

<sup>43</sup> *Osservatore Romano*, « Après le récent décret du Saint-Office sur l'Action française », 24-25 juillet 1939, *ACDF, SO, CL, 1168/26*, « Action

française », II, 61, 433.

<sup>44</sup> *Le Bienheureux Pie X, Sauveur de la France*, Flammarion, 1953.

<sup>45</sup> *Osservatore Romano*, « Un livre posthume », 17 avril 1953.

<sup>46</sup> Lettre du 30 décembre 1970.

début des années 1970, les archives de ce diocèse sont admirablement classées et organisées. J'ai pu donc consulter quelques fonds essentiels, mais pas tous.

### ***Quel a donc été l'apport des archives vaticanes ?***

Il a été considérable :

- d'abord par la foule de précisions contenues notamment dans les rapports du nonce apostolique, M<sup>gr</sup> Maglione, véritable mine, mais aussi les rapports d'autres personnalités, glanées au fil des pages de dossiers que j'ai parcourus, dans les fonds de l'AES<sup>47</sup> où s'expriment des théologiens, directeurs ou professeurs de grands séminaires, des professeurs d'universités catholiques, venant des deux bords. Peut-être pourrait-on dresser une géographie de la résistance ecclésiastique plus fine et plus précise que celle que j'avais esquissée.

- Une information plus sûre quant aux incidences de cette crise sur les relations avec le gouvernement français. Tous les documents confirment le souci du Saint-Siège de limiter l'affaire à un conflit interne à l'Église qui ne remet pas en cause la politique du second Ralliement et des accords passés avec le gouvernement français depuis 1921. Cela ne veut pas dire qu'il n'y ait pas de liens avec les options de politique extérieure de la France : la convergence des politiques extérieures des années 1920 et, même au-delà, entre la France et le Saint-Siège est une réalité<sup>48</sup>. Il faudrait étudier de plus près l'interférence des mises en garde contre l'Action française et contre le régime fasciste<sup>49</sup>. De ce point de vue, l'introduction problématique d'Hubert Wolf au colloque de Milan en 2009 demeure un appel stimulant lorsqu'il invite à réfléchir sur l'action pontificale au-delà du domaine de la seule Église, mais aussi de celui de la scène du monde entier<sup>50</sup>.

- Une confirmation éclatante de l'attention scrupuleuse et même sourcilleuse avec laquelle Pie XI suit ce dossier de 1924 à 1939. Confirmation aussi de sa rigueur envers quelques person-

### ***Tous les documents confirment le souci du Saint-Siège de limiter l'affaire à un conflit interne à l'Église***

nalités qui détenaient des postes de responsabilités : le cardinal Billot, le P. Le Floch, directeur du Séminaire français de Rome, le P. Pègues, sommé de quitter Saint-Maximin, le général des jésuites Wladimir Ledochowsky pressé de remettre de l'ordre dans la Compagnie. À cet égard est confirmé le rôle majeur joué en ces circonstances par le P. Enrico Rosa, directeur de la *Civiltà cattolica*.

- Un regard élargi sur la crise vue de l'étranger, ne serait-ce que la réaction agacée du cardinal Faulhaber devant l'annonce de la démission du cardinal Billot, non pas pour le défendre, mais plutôt pour dénoncer une attitude à ses yeux très regrettable<sup>51</sup>.

- On pourrait sans doute approfondir et élargir encore cette étude. J'émettrai l'hypothèse que l'examen de ces archives ne dément pas la certitude que le Saint-Siège a agi pour des motifs d'ordre religieux et que la thèse avancée par l'Action française d'un complot politique,

<sup>47</sup> Ainsi, AES anno 1925-1926, pos. 576 : « Action Française » - « Question principale » ; AES, Pos. 628 : (I. Francia - II. Francia - III. Francia), plus d'autres dossiers AES, Pos. 630-789.

<sup>48</sup> Voir à cet égard Georges-Henri SOUTOU : « La condamnation de l'Action française et les relations entre le Vatican et le gouvernement français », Actes du cinquième colloque Maurras, *Non possumus*, La crise religieuse de l'Action française, *Études maurrassiennes*, V, II, 1986, Centre Charles Maurras, Aix-en-Provence, p. 445-467.

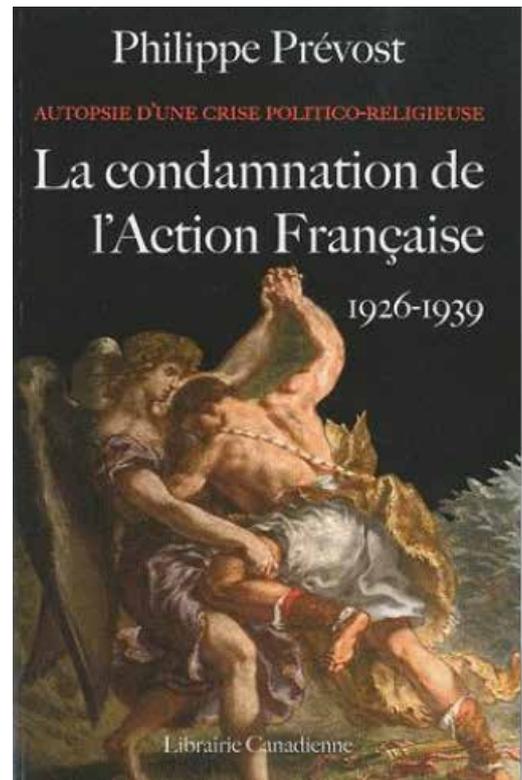
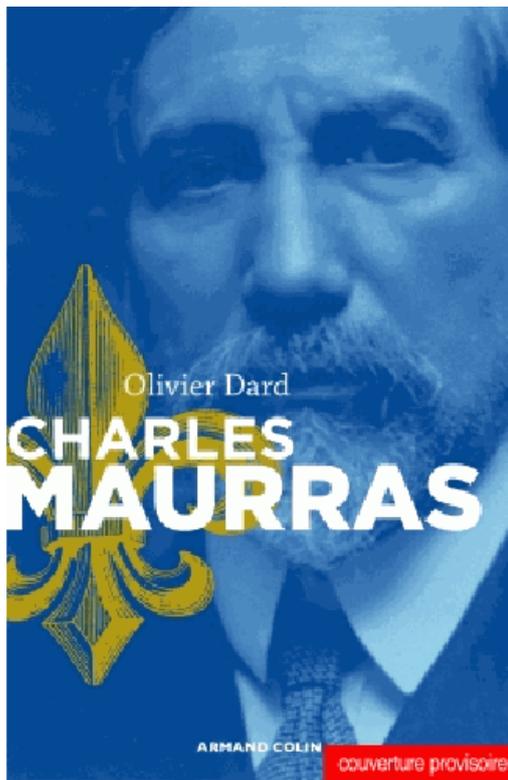
<sup>49</sup> Voir Emilio GENTILE, *Contro Cesare*, Cristianesimo e totalitarismo nell'epoca dei fascismi, Milan, Feltrinelli, 2010, p. 198-201.

<sup>50</sup> « Un papa in umbra ? Le opportunità di un network europeo di ricerca su Pio XI », Alberto GUASCO, Raffaella PERIN, *Pius XI : Keywords*, International Conference Milan 2009, LIT, Münster, 2010, p. 27-37.

<sup>51</sup> Lettre du cardinal Faulhaber à M<sup>gr</sup> Pizzardo, 29 septembre 1927, ASV, AES, Francia, anno 1926-1932, Pos. 675-676, f. 235, 22.

d'une conjuration voulue par « le pape le plus allemand de l'histoire » contre le premier rempart de la défense de la nation française que constituait la ligue d'Action française, ne trouve pas, à mes yeux, de fondement dans les archives que j'ai pu voir<sup>52</sup>.

Quoi qu'il en soit, au terme de cette recherche à travers les archives religieuses, je tiens à exprimer mes vifs remerciements aux archivistes diocésains qui ont amélioré du tout au tout, au cours des quarante dernières années, l'accès des historiens aux archives, la qualité de leur accueil, et ont ainsi rendu possible d'immenses progrès de la recherche historique.



<sup>52</sup> Voir, *a contrario*, la publication du livre de Philippe PREVOST, *Autopsie d'une crise politico-religieuse, La condamnation de l'Action Française (1926-1939)*, Paris, Librairie canadienne, 2008, 597 p. qui s'appuie sur une partie des archives vaticanes (*AES Francia*, fasc. 56 à 110). Voir aussi Yves CHIRON, Émile POULAT : *Pourquoi Pie XI a-t-il condamné l'Action*

*française ?*, Éditions BCM, 2009, 68 p., ou Olivier DARD, *Charles Maurras*, Armand Colin, 2013, p. 155-156, qui sous-entend, pour justifier la licéité de l'adhésion des catholiques au maurrassisme, qu'on « peut adopter une doctrine politique sans adhérer à la philosophie qui la sous-tend ».

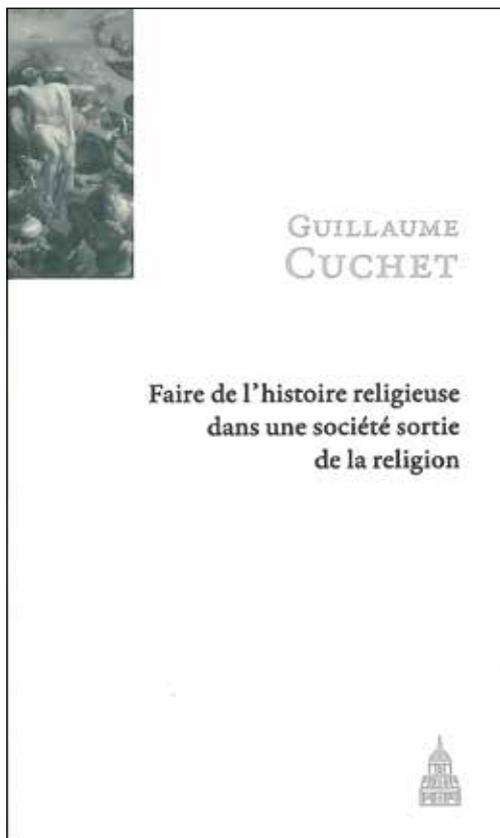
# Note sur la situation de l'histoire religieuse contemporaine en France

M. Guillaume Cuchet  
Université Paris-Est-Créteil  
Institut universitaire de France

Je voudrais présenter ici un ensemble de réflexions qui s'inscrivent dans la continuité de celles que j'ai présentées récemment dans un petit livre, paru aux Publications de la Sorbonne, sous le titre de *Faire de l'histoire religieuse dans une société sortie de la religion*<sup>1</sup>. Le livre comprend deux parties : mon rapport personnel d'Habilitation à diriger des recherches (HDR), soutenue en 2011 à l'université Paris 1-Panthéon-Sorbonne, exercice académique qui n'avait pas vocation au départ à sortir du disque dur de mon ordinateur, ainsi qu'un ensemble d'articles d'historiographie sur des auteurs qui ont compté pour moi, de Jean Delumeau à Claude Langlois, en passant par Fernand Boulard ou le vieux débat du Second Empire sur le « naturalisme historique ». La problématique globale fait écho au sujet qui avait été proposé à la réflexion de Marcel Gauchet en 2011 lors du centenaire de la *Revue d'histoire de l'Église de France* : « Quelle place et quelle fonction pour l'histoire religieuse dans un monde sorti de la religion ? »<sup>2</sup>, question à laquelle il avait commencé par répondre avec un brin de provocation : « aucune ». « Ne nous y trompons pas, écrivait-il : nous sommes emportés par une rupture culturelle extrêmement profonde qui nous éloigne de l'intelligence spontanée de la continuité de l'histoire dont nous sortons et qui fait tout le défi, je crois, – au-delà d'ailleurs de l'histoire religieuse – auquel la corporation historique est aujourd'hui confrontée, dans une société qui est en train de vivre une discontinuité culturelle et civilisationnelle majeure. »<sup>3</sup>

*Quelle place et quelle fonction pour l'histoire religieuse dans un monde sorti de la religion ?*

La question de savoir dans quel état se trouve aujourd'hui l'histoire religieuse contemporaine en France est un vaste sujet, qu'il n'est pas question de prétendre épuiser ici, d'autant que me manqueraient pour cela tout à la fois la place, les moyens et l'autorité suffisante. Je conserverai donc, par commodité, le parti adopté dans le livre qui était de donner non pas une vision exhaustive du champ sous forme de tableau ou d'inventaire des publications récentes, comme on le fait régulièrement dans la discipline et qui est fort utile<sup>4</sup>, mais de s'interroger sur les principaux ressorts, sociaux, religieux, intellectuels, universitaires, de la vitalité d'une discipline qui me paraît connaître, en l'occurrence, une crise assez grave.



<sup>1</sup> Guillaume CUCHET, *Faire de l'histoire religieuse dans une société sortie de la religion*, Paris, Publications de la Sorbonne, coll. « Itinéraires », 2013.

<sup>2</sup> *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 97, n° 239, juillet-décembre 2011, p. 515-518.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 515.

<sup>4</sup> Le dernier en date de ces tableaux étant celui de Jacques-Olivier Boudon dans « L'histoire religieuse en France depuis le milieu des années 1970 », *Histoire, Économie, Société. Époques moderne et contemporaine*, juin 2012, 31, p. 71-86.

## I. Les limites d'une perspective

Avant d'entrer dans le vif du sujet, il me semble nécessaire de préciser les limites dans lesquelles s'inscrit mon intervention.

Elles sont d'abord chronologiques puisque je suis avant tout « dix-neuviémiste », comme on dit dans la corporation. J'ai fait ma thèse, sous la direction de Philippe Boutry, sur le renouveau du culte du purgatoire au XIX<sup>e</sup> siècle, ainsi que sur son déclin dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, thèse qui a été publiée en 2005 chez Armand Colin<sup>5</sup>. Dernièrement, je me suis intéressé à la naissance et à la vogue du spiritisme dans l'Europe du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, sujet qui m'a été suggéré par la découverte, à la fin des années 1990, dans les archives de l'Index et du Saint-Office qui venaient d'ouvrir leurs portes, de gros dossiers sur le sujet qui montrait qu'au Vatican, on avait pris très au sérieux la menace et qu'on s'était préoccupé d'y répondre. Ce travail est paru l'année dernière aux éditions du Seuil<sup>6</sup>. Cependant, tout en continuant de travailler sur le XIX<sup>e</sup> siècle, je me rapproche de plus en plus du temps présent, en particulier des grands décrochages culturels et religieux des années 1960-1970<sup>7</sup> – ce que Denis Pelletier a appelé, dans un ouvrage marquant, la « crise catholique »<sup>8</sup> – qui ont toujours constitué mon véritable centre d'intérêt, même si j'ai choisi de faire dans un premier temps le détour par le XIX<sup>e</sup> siècle, à la recherche des premiers symptômes ou des origines lointaines de la situation présente. C'est là ce qui explique en partie mon intérêt pour l'historiographie dans la mesure où, par l'intermédiaire de l'étude de la *réception* d'un certain nombre d'ouvrages ou d'œuvres qui ont marqué leur temps (comme celles de Delumeau ou de Boulard), elle offre le moyen au spécialiste des périodes plus anciennes de remonter vers le très contemporain, sans avoir, en quelque sorte, à en demander l'autorisation officielle (les frontières entre les périodes étant difficiles à franchir dans l'Université française).

Ces limites sont aussi géographiques parce que le cadre de mes travaux est avant tout français, même si je me suis intéressé à la question des circulations culturelles et dévotionnelles, notamment franco-italiennes dans le cas du catholicisme, et franco-américaines ou euro-américaines, dans le cas du spiritisme.

<sup>5</sup> Guillaume CUCHET, *Le crépuscule du purgatoire*, Paris, Armand Colin, coll. « L'histoire à l'œuvre », 2005.

<sup>6</sup> Guillaume CUCHET, *Les voix d'outre-tombe. Tables tournantes, spiritisme et société au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Le Seuil, coll. « L'univers historique », 2012.

<sup>7</sup> Je me suis risqué dernièrement à proposer une interprétation à chaud

Elles sont thématiques en raison du type de sujets auxquels je me suis intéressé en priorité jusqu'à présent, qui sont loin, évidemment, d'épuiser la totalité des possibilités.

Pour l'essentiel, il s'agit des pratiques religieuses, des comportements, des croyances, des doctrines, mais aussi, derrière la religion proprement dite, de la mort, du deuil, de l'amour, de la famille, de l'enfance, de la vieillesse, etc., toutes choses qu'on a plutôt l'habitude de considérer comme relevant d'abord de l'anthropologie ou de la psychologie. Ma préoccupation, en l'occurrence, est double : enraciner le religieux dans l'existentiel mais aussi voir, sur un plan plus méthodologique ou épistémologique, jusqu'où l'on peut en pousser l'historicisation sans le dénaturer.

Ces limites, enfin, sont générationnelles parce que né en 1973, j'appartiens à la première génération des historiens du catholicisme qui n'ont pas connu celui d'avant Vatican II (1962-1965), ni même, en un sens, la crise postconciliaire. « Notre » catholicisme a commencé avec Jean-Paul II, ce qui est à la fois un problème, sans doute, dans la mesure où nous manquons d'« archives intérieures » (pour reprendre la belle expression de Michel Lagrée) pour analyser ses formes antérieures, mais aussi une chance (du moins faut-il l'espérer) parce que notre génération est du même coup, vis-à-vis de ce passé récent, moins sujette à la double tentation de la critique et de l'apologétique.

## II. L'histoire religieuse contemporaine, impressions soleil couchant ?

Dans mon petit livre, j'ai intitulé la première partie : « L'histoire religieuse contemporaine : impressions soleil couchant ? » et j'ai cru pouvoir conclure effectivement à la réalité de la crise, même s'il entre pas mal de recomposition dans la crise elle-même. La question fait écho au thème du prochain colloque annuel de l'Association française de sciences sociales des religions, prévu pour février 2014, intitulé : « Le religieux dans les sciences sociales en France, une légitimité problématique ».

de la contribution catholique à l'organisation des manifestations contre le projet de mariage homosexuel : Guillaume CUCHET, « L'entrée des catholiques dans l'ère communautaire », *Esprit*, août-septembre 2013, p. 199-202.

<sup>8</sup> Denis PELLETIER, *La crise catholique. Religion, société, politique*, Paris, Payot, 2002.



M. Guillaume Cuchet, intervention du 24 octobre 2013, Paris, CEF. Cliché A. Cassan.

matique ? », preuve que la question ne se pose pas seulement chez les historiens mais aussi chez les sociologues.

La première question qui se pose est de savoir si le diagnostic est bien établi, par-delà les impressions, plus ou moins éclairées, qu'on peut en avoir. Il faudrait faire ici une enquête plus approfondie que celle que j'ai pu faire, par exemple en observant dans ses annuaires l'évolution des effectifs et de la composition (notamment universitaire) des membres de l'Association française d'histoire religieuse contemporaine (AFHRC). Disons qu'il y a plusieurs indices qui donnent à penser que tel est bien le cas. J'en retiendrai deux principaux.

Le premier est l'état des recrutements universitaires. Dans ma génération, nombreux sont les auteurs de thèses de valeur qui n'ont pas trouvé de place à l'université. Certes, c'est là un problème général, qui ne concerne pas seulement l'histoire religieuse, et l'on pourrait en dire autant d'autres secteurs de la recherche qui ont connu des heures meilleures et qui s'estiment aujourd'hui délaissés, du côté de

### *Nombreux sont les auteurs de thèses de valeur qui n'ont pas trouvé de place à l'université*

l'histoire politique ou de l'histoire économique notamment. Mais il me semble tout de même que ce problème général a des effets redoublés sur les secteurs les plus récessifs de la discipline. Depuis dix ans, une trentaine de postes de maîtres de conférences en histoire contemporaine ont été proposés chaque année par le ministère et seulement un poste de maître de conférences en histoire religieuse tous les deux ou trois ans. Si l'on ajoute les postes de professeurs reclassés en postes de maîtres de conférences ou supprimés lors du départ à la retraite de leur titulaire, le recrutement de spécialistes d'histoire religieuse sur des profils différents au prix d'efforts assez pathétiques pour masquer leur spécialité d'origine, les docteurs n'ayant pas trouvé leur place dans l'université, cumulant enseignement dans le secondaire et recherche pour maintenir de maigres et décroissantes chances de recrutement, ceux qui se sont « repliés » sur les établissements d'enseignement supérieur catholiques, le tableau est assez sombre. À chaque fois que j'ai quitté une université depuis les débuts de ma carrière, soit pour muter comme

maître de conférences, soit pour devenir professeur, mon poste a été perdu pour l'histoire religieuse.

Le second indice est le volume global de la production historique. En 2001, lors du colloque de Madrid sur l'histoire religieuse en France et en Espagne, Yves-Marie Hilaire a pu estimer à 15% la part de l'histoire religieuse dans la production historique globale française entre 1955 et 1995<sup>9</sup>. On a pu recenser une soixantaine de grandes monographies diocésaines entre le début des années 1960 et le milieu des années 1990<sup>10</sup>. Dans *Faire de l'histoire* en 1974, ouvrage considéré comme le manifeste de la troisième génération des *Annales*<sup>11</sup>, Michel de Certeau a donné le texte initial, et dans le deuxième tome, les contributions d'Alphonse Dupront sur l'« anthropologie religieuse » et de Dominique Julia sur l'« histoire religieuse » représentaient à peu près 20% du volume. Le total est à comparer avec l'ouvrage qui a pris la suite en 2010 chez le même éditeur (Gallimard), *Historiographies. Concepts et débats*<sup>12</sup>, dans lequel l'histoire religieuse ne représente plus qu'une entrée sur 127 (sous le titre d'« histoire du religieux », c'est moi qui souligne) et 13 pages sur 1284. Certes d'aucuns diront que le fait reflète d'abord les choix des ordonnateurs de l'entreprise mais je crois qu'il vaut plus largement, comme l'indice d'une situation générale.

Il existe cependant d'autres explications possibles que celle du déclin à cette crise, même s'il me semble que, tout en la relativisant, elles ne la remettent pas en cause.

La première serait de dire que plus qu'à un déclin proprement dit, on assiste simplement à une forme de normalisation de la part de l'histoire religieuse dans l'histoire globale, qui nous frappe parce qu'elle contraste avec sa « percée » des années 1960-1970<sup>13</sup> et sa prospérité ultérieure. En février 2013, Marc Venard m'écrivait : « J'ai vécu [...] le désert initial,



<sup>9</sup> Yves-Marie HILAIRE, « État des lieux France », Colloque de Madrid, 2001, *L'histoire religieuse en France et en Espagne*, Casa de Velasquez, 2004, p. 3-16.

<sup>10</sup> Michel LAGREE, « La monographie diocésaine et les acquis de l'historiographie religieuse française », *Études d'histoire religieuse*, Société

canadienne d'histoire de l'Église catholique, t. LXI, 1995, p. 9-41.

<sup>11</sup> Après celle de Marc Bloch et Lucien Febvre, puis celle de Fernand Braudel.

<sup>12</sup> Sous la direction de François DOSSE, Patrick GARCIA, Christian DELACROIX et Nicolas OFFENSTADT.

## On assiste simplement à une forme de normalisation de la part de l'histoire religieuse dans l'histoire globale

début des années 1990 : ils soulignent tous cette prospérité, particulièrement frappante, en effet, pour qui avait connu l'avant et l'après. Rappelons qu'en 1954, dans sa grande biographie de M<sup>gr</sup> d'Astros, le père Paul Droulers pouvait encore écrire : « L'histoire religieuse de la France au XIX<sup>e</sup> siècle n'est pas faite. »<sup>15</sup>

On peut rappeler ici succinctement les causes de cette prospérité parce qu'elles permettent aussi de mieux comprendre, par contraste, la situation qui est la notre aujourd'hui : la recatholicisation d'une partie des milieux universitaires et intellectuels entre 1930 et 1960 – ce qu'Étienne Fouilloux a appelé « les Trente Glorieuses de l'Église de France » –, les effets féconds de la sociologie religieuse de Gabriel Le Bras et Fernand Boulard sur la recherche de type universitaire (notamment de la fameuse « carte Boulard » de la pratique religieuse dont François Furet disait qu'elle était « l'un des documents les plus énigmatiques de l'histoire de France »), le basculement général de l'histoire économique et sociale vers les mentalités et les représentations, l'influence de maîtres comme René Rémond, Jean Delumeau et Alphonse Dupront. Dans ces années, on trouvait encore assez fréquemment dans les chaires d'histoire générale des spécialistes d'histoire religieuse, à l'instar de Jean-Marie Mayeur, décédé tout récemment<sup>16</sup>.

Deuxième explication possible : l'idée qu'on assisterait, plutôt qu'à un déclin de l'histoire religieuse, à une sorte d'éclatement de son objet, qui n'aurait pas disparu mais qui se retrouverait sous forme partielle dans différents champs d'études, de l'histoire des femmes à l'histoire de la mort, ou partagé

entre historiens, sociologues et anthropologues, dans le cadre d'un décloisonnement général de la discipline.

C'est sans doute ce qui incite bon nombre de nos collègues à parler de plus en plus *du* « religieux », comme on parle *du* « politique », en laissant entendre par là que les religions n'en ont pas le monopole, voire peut-être chez certains qu'elles ne constituent plus un objet suffisamment consistant en soi (sauf peut-être l'islam) pour qu'on s'y cantonne. Il y a là certainement une part de vérité. On constate, par exemple, qu'un certain nombre de recherches actuelles en histoire religieuse viennent de l'histoire des femmes et du genre, ce qui est assez nouveau en France compte tenu de la longue étanchéité des deux domaines, ou encore de l'histoire des textes.

Mais si ces deux facteurs ont pu jouer et contribuent à éclaircir un peu le tableau, il y a bien une crise spécifique de l'histoire religieuse contemporaine, qui ne relève pas simplement de l'effet d'optique ou d'une application particulière de la crise générale de l'histoire. Pour en comprendre les raisons, il faut tenir compte, à mon avis, de trois paramètres principaux<sup>17</sup> : la « conjoncture externe », la « conjoncture interne » et la « conjoncture institutionnelle ».

La « conjoncture externe », c'est-à-dire les progrès de l'indifférence religieuse dans les sociétés européennes et tout particulièrement dans le groupe central de la société française de souche catholique, à l'exception notable de l'islam et, dans une moindre mesure, du protestantisme évangélique<sup>18</sup>. On mesure mieux, de ce point de vue, ce qui, dans la conjoncture religieuse antérieure marquée par le concile Vatican II et la crise postconciliaire, a pu au contraire favoriser l'histoire religieuse contemporaine. Elle était souvent pour ses auteurs comme pour ses lecteurs une façon de poursuivre l'*aggior-*

## On assisterait, plutôt qu'à un déclin de l'histoire religieuse, à une sorte d'éclatement de son objet

## Il y a bien une crise spécifique de l'histoire religieuse contemporaine

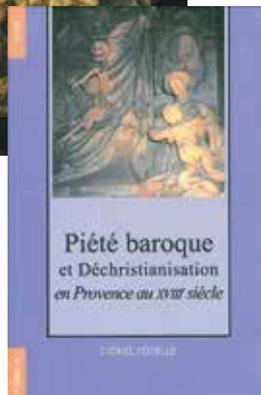
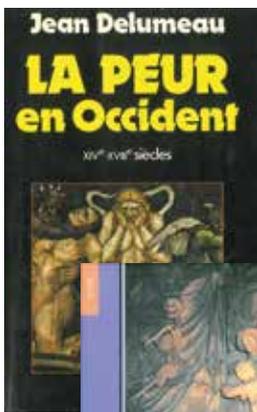
<sup>13</sup> Étienne FOUILLOUX, « La percée de l'histoire religieuse en France », *Écrire l'histoire du catholicisme des 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles. Bilan, tendances récentes et perspectives (1975-2004), Hommage au professeur Roger Aubert*, Arca, Louvain-la-Neuve, 2004, p. 70-82.

<sup>14</sup> Marc Venard, lettre à l'auteur du 27 février 2013.

<sup>15</sup> Paul DROULERS, s.j., *Action pastorale et problèmes sociaux sous la monarchie de Juillet chez M<sup>gr</sup> d'Astros*, Paris, Vrin, 1954, p. 7.

<sup>16</sup> Devenu professeur à Lyon II en 1969, puis Paris XII (1971) et Paris IV-Sorbonne (1981), jusqu'à l'éméritat en 2002 (Philippe-Jean CATTINCHI, « Jean-Marie Mayeur », *Le Monde*, 18 octobre 2013).

<sup>17</sup> Voir notamment Marc VENARD, « L'histoire religieuse dans l'histoire de la France au XX<sup>e</sup> siècle. Les curiosités et les attentes d'un public », *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 86, n° 217, juillet-décembre 2000, p. 327-339.



*namento* conciliaire en s'intéressant à ses origines proches et lointaines, à la vie anonyme du peuple chrétien dans la lignée de la nouvelle ecclésiologie conciliaire, à l'œcuménisme (d'où sa dimension pluriconfessionnelle qui était assez nouvelle) ou aux « mentalités religieuses » en vue de mieux dissocier les conditionnements socio-culturels du message (considérés comme révolus) du message lui-même. La fameuse

« histoire des mentalités »<sup>19</sup>, qui a connu alors ses plus belles heures, s'est construite en partie sur la déconstruction du champ religieux traditionnel, de la « mort » de Philippe Ariès au « purgatoire » de Jacques Le Goff et de Michel Vovelle, en passant par la « peur » et le « péché » de Jean Delumeau<sup>20</sup>. Elle était souvent, de façon plus ou moins consciente, une façon de sortir « par le haut » de la religion de son enfance ou de sa jeunesse, en faisant l'archéologie de croyances devenues, peu ou prou, incroyables, passées presque sans transition de la salle de catéchisme au cabinet de l'historien. Or ce public, qui avait des préoccupations

« la phase dramatique de l'arrachement religieux est terminée »

intellectuelles assez marquées, notamment dans les rangs de l'Action catholique, et pour qui la nouvelle histoire religieuse était tantôt un moyen de garder la foi dans un contexte modifié, tantôt de se ménager des étapes dans un processus de sortie, a largement disparu de nos jours, par vieillissement, échec de la transmission ou autosécularisation, même s'il conserve des représentants dans les premières générations de *baby boomers*. Ici Marcel Gauchet a raison, je crois, en disant que « la phase dramatique de l'arrachement religieux est terminée »<sup>21</sup> sur le plan collectif et, avec elle, ajouterais-je, ses principaux bénéficiaires intellectuels et éditoriaux.

<sup>18</sup> Voir les travaux d'Olivier ROY, notamment *La sainte ignorance. Le temps de la religion sans culture*, Paris, Le Seuil, 2009.  
<sup>19</sup> Le terme même de « mentalité » (au singulier ou au pluriel), au sens de ce qui se mêle d'humain et d'historique dans l'expression du message évangélique, est d'usage courant dans la littérature militante catholique des années 1930-1950, bien avant donc de devenir une mode historiographique.  
<sup>20</sup> *Piété baroque et déchristianisation en Provence au XVIIIe siècle* de Michel VOVELLE date de 1973, *L'homme devant la mort* de Philippe

La « conjoncture interne » renvoie à l'évolution du catholicisme lui-même. Quoi qu'on dise ou fasse, le gros de la demande d'histoire religieuse vient toujours nécessairement, pour l'essentiel, des milieux religieux eux-mêmes, avec des nuances selon les courants et les sensibilités. Dans les années 1960-1980, la valorisation des sciences humaines, la crise religieuse et le désir d'*aggiornamento* ont constitué, on l'a dit, un terrain favorable au développement de l'histoire religieuse de type universitaire. Aujourd'hui, les éléments les plus nombreux et les plus jeunes dans le milieu catholique ont d'autres préoccupations et sont en grande partie sur une

*Le risque de voir l'histoire religieuse redevenir ce qu'elle avait cessé d'être*

autre ligne, davantage intéressés par les recettes en usage dans les religions qui « marchent » et très défiants devant tout ce qui peut ressembler de près ou de loin à une entreprise de déconstruction de la foi. La situation préserve peut-être les chances éditoriales d'une certaine historiographie de type traditionnelle (biographies édifiantes, approche institutionnelle classique, etc.), mais c'est à peu près tout. Ici les craintes d'Étienne Fouilloux attirant l'attention, il y a 20 ans, sur le risque de voir l'histoire religieuse redevenir ce qu'elle avait cessé d'être, soit « un canton plus ou moins subalterne de la théologie ou de la pastorale »<sup>22</sup>, ne sont probablement pas tout à fait imaginaires. Il serait intéressant, de ce point de vue, d'étudier l'évolution de la place de l'histoire de l'Église dans les facultés de théologie françaises.

Les raisons de cette évolution sont multiples et ce n'est pas le lieu de s'y attarder. On peut mentionner cependant : l'évolution du recrutement sacerdotal et religieux, ou de ce qu'il en subsiste, avec la part croissante d'éléments venus de familles ou de milieux conservateurs qui se sont montrés plus résilients face au choc de la modernité, le déclin des filières littéraires, le mauvais souvenir laissé par la « crise catholique » et le rôle des sciences

ARIES de 1977, *La naissance du purgatoire* de Jacques LE GOFF de 1981 (il avait fait relire le manuscrit au père Gy, dominicain, « pour voir s'il n'y avait pas d'hérésie ») et *Le péché et la peur* de Jean DELUMEAU de 1983.  
<sup>21</sup> *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 97, n° 239, juillet-décembre 2011, p. 516.  
<sup>22</sup> Étienne FOUILLOUX, *Au cœur du XXe siècle religieux*, Paris, Éditions ouvrières, coll. « Églises/Sociétés », 1993, p. 12.



humaines dans le phénomène, etc. Plus largement, je crois, le sentiment, pas totalement erroné, que la rupture avec le passé est si profonde que l'histoire ne peut pas être d'un grand secours pour comprendre la situation actuelle et surtout qu'elle ne fournira pas les moyens d'y faire face.

Mais la « conjoncture externe » et la « conjoncture interne » ne sont pas seules en cause. Elles sont « médiées », en quelque sorte, par une troisième

### *L'évolution sociologique et idéologique du milieu universitaire lui-même*

conjoncture, de type intellectuelle et institutionnelle, qui renvoie à l'évolution sociologique et idéologique du

milieu universitaire lui-même. Le retournement date probablement ici du milieu des années 1990. En 1996, dans le collectif dirigé par Jean-Pierre Rioux, intitulé *Pour une histoire culturelle*, la partie religieuse avait été confiée à Michel Lagrée<sup>23</sup>. Il est intéressant de voir qu'il n'envisageait pas encore à cette date de crise de la demande d'histoire religieuse, même si déjà le ton était différent par rapport à celui des rapports triomphants des années 1970-1980. Il notait finement que la vitalité du secteur avait été inversement proportionnelle à l'influence de la religion dans la société et soupçonnait déjà le fait que la montée des nouvelles générations « post-chrétiennes » (pour parler comme Émile Poulat<sup>24</sup>) poserait à la discipline d'autres types de problèmes. Déjà en 1989, date par ailleurs de la première affaire de voile en France, le « rapport Joutard » s'inquiétait de l'ignorance religieuse des nouvelles générations et de la nécessité pour l'école de pallier en partie ces insuffisances, constat repris en 2002 dans le « rapport Debray ».

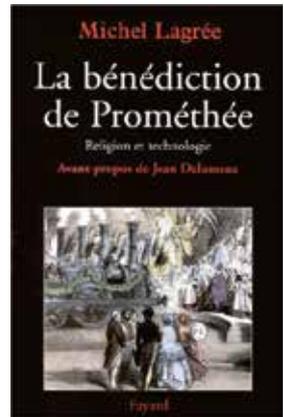
Ces évolutions ont fini par affecter la demande d'histoire religieuse mais aussi sa production dans la mesure où les milieux universitaires ne sont pas en situation d'extraterritorialité culturelle et sociale. Les jeunes générations

### *Les milieux universitaires ne sont pas en situation d'extraterritorialité culturelle et sociale*

ont souvent bien du mal à mesurer l'importance du facteur religieux dans les dynamiques collectives, sinon pour l'histoire médiévale et moderne, où elle est difficile à nier, du moins pour la période contemporaine. On peut ajouter que le déclin relatif des courants libéraux et intellectuels au sein du catholicisme français a aussi des effets sur la place de l'histoire religieuse au sein de l'université. S'exprime de nouveau plus librement une forme d'hostilité à l'égard du religieux, plus ou moins souriante, qui n'avait sans doute jamais totalement disparu, mais qui était mieux contenue autrefois quand le rapport de forces interne lui était moins favorable.

### III. Quelle histoire religieuse pour demain ?

J'aimerais, pour finir, indiquer quelques pistes de recherche qu'il me paraîtrait utile d'explorer à l'avenir, même si je ne prétends évidemment pas donner des conseils à qui que ce soit sur la meilleure manière d'orienter ses travaux.



### *L'avenir de l'histoire religieuse au sein de l'université passera de plus en plus par le choix de se situer résolument à l'interface du religieux et du culturel*

Il me semble qu'une des conditions de l'avenir de l'histoire religieuse au sein de l'université passera de plus en plus par le choix de se situer résolument à l'interface du religieux et du culturel, en favorisant les allers et retours entre les deux domaines. L'ouvrage de Michel Lagrée sur les rapports entre religion et progrès technique<sup>25</sup> ou celui de Claude Langlois sur la limitation des naissances<sup>26</sup>, plus modestement

ce que j'ai pu faire sur les rapports entre religion, affectivité familiale et formes du deuil, montrent que l'on peut de cette manière avoir des échanges constructifs avec des spécialistes venus d'autres champs de l'histoire. C'est souvent l'occasion de découvrir la richesse des archives religieuses, l'importance du facteur religieux dans les dynamiques collectives et la fécondité du détour par l'histoire religieuse pour l'intelligence des phénomènes généraux qui les intéressent.

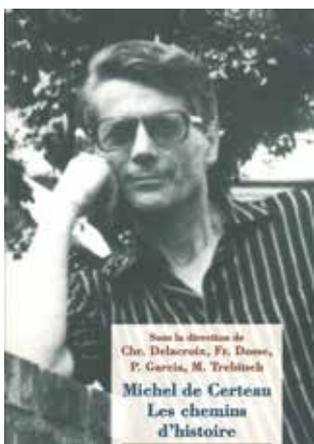
<sup>23</sup> Michel LAGRÉE, « Histoire religieuse, histoire culturelle », in Jean-Pierre RIOUX et Jean-François SIRINELLI (dir.), *Pour une histoire culturelle*, Paris, Le Seuil, 1996, repris dans Michel LAGRÉE, *Religion et modernité. France XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 35-49.

<sup>24</sup> Émile POULAT, *L'ère postchrétienne*, Paris, Fayard, 1994.

<sup>25</sup> Michel LAGRÉE, *La bénédiction de Prométhée. Religion et technologie*, Paris, Fayard, 1999.

<sup>26</sup> Claude LANGLOIS, *Le crime d'Onan. Le discours catholique sur la limitation des naissances (1816-1930)*, Paris, Les Belles Lettres, coll. « L'âne doré », 2005.

Cela ne signifie pas du tout, bien au contraire, qu'il faille renoncer à l'exploration des aspects les plus intérieurs du fait religieux et de ce qui, dans le religieux, pourrait paraître a priori le moins historicisable, comme la vie spirituelle, la mystique, les émotions fondamentales mobilisées par l'expérience religieuse, bref tout ce qui relève d'une approche « anthropologique » du religieux, qu'on l'envisage à la manière d'Alphonse Dupront ou de Michel de Certeau. Comprenons : une approche qui non seulement s'intéresse à des objets qu'on a l'habitude de considérer comme relevant de l'anthropologie, comme la mort, la naissance, les âges de la vie, la famille, l'affectivité, etc., et qui s'efforce de les historiciser dans toute la mesure du possible, mais qui tient compte de la situation présente, c'est-à-dire des grandes ruptures culturelles et religieuses dont nous sommes les enfants ou les produits.



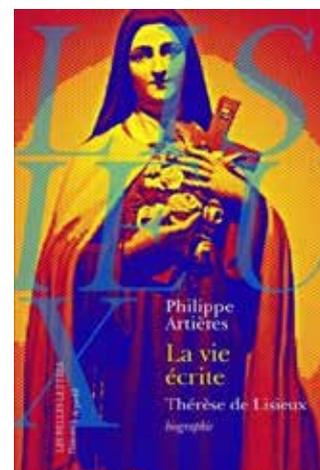
Jean-François Sirinelli, dans les ouvrages qu'il a consacrés à l'histoire de la génération des *baby boomers*, a pris l'habitude de dire que tout ce qui est antérieur à 1965 en gros relève désormais pour nous, peu ou prou, de l'anthropologie historique, avec tout ce que cela suppose de distance intérieure et d'étrangeté. La formule, *mutatis mutandis*, me paraît valoir tout particulièrement sur le plan religieux.

On s'est intéressé dernièrement (cinquante-naire oblige) à l'ouverture du concile Vatican II qui a donné lieu, en France et à l'étranger, à de nombreuses manifestations scientifiques. Je ne songe nullement à m'en plaindre et j'ai moi-même participé au mouvement en organisant à l'université Lille 3, avec mon collègue Charles Mériaux, un colloque sur ce que nous avons appelé la « dramatique conciliaire ». Mais il me semble que l'urgence désormais serait plutôt de comprendre « la suite »,

*L'urgence désormais serait plutôt de comprendre « la suite », c'est-à-dire les grandes ruptures des années 1960-1970*

c'est-à-dire les grandes ruptures des années 1960-1970, qui sont pour nous beaucoup plus obscures. Les délais de rigueur

nécessaires à l'historicisation des objets sensibles – cinquante ans, dit-on souvent – sont passés et la période a d'ores et déjà commencé à tomber dans l'escarcelle de l'historien. Or un grand nombre de choses restent à démêler dans cette histoire, qui ont tout juste commencé de l'être et qui pourraient l'être davantage en multipliant, soit les monographies familiales sur trois générations (de manière à mieux cerner notamment le rôle de la génération mutante des *baby boomers*), soit les monographies diocésaines (par où ce genre, qui a fait les grandes heures de l'histoire religieuse des années 1960-1970, pourrait trouver une nouvelle jeunesse). C'est dans cet esprit que je travaille actuellement dans les « papiers Boulard » du Centre national des archives de l'Église de France (CNAEF), en visant plus particulièrement le « dernier » Boulard (il est mort en 1977), confronté à la « crise catholique » et à l'effondrement imprévu de courbes de pratique qu'il avait réputées jusqu'alors plutôt stables dans la longue durée. Cette tension entre l'optimisme volontariste de son projet (étudier la déchristianisation pour éclairer la pastorale de l'Église) et la lucidité plus inquiète de sa rigueur méthodologique me paraît très révélatrice des difficultés et des ambiguïtés de la période.



Il va sans dire, enfin, qu'il n'y aura pas de renouveau de l'histoire religieuse contemporaine sans accès aux archives nécessaires pour l'écrire, ce qui pose le problème (je n'y insiste pas) de leur numérisation et de leur accessibilité. Un effort pédagogique est sans doute nécessaire aussi pour faire prendre conscience aux historiens de la richesse de ces archives religieuses, qui peuvent les intéresser même si leurs objets n'ont rien a priori de spécifiquement religieux, comme l'a montré dernièrement Philippe Artières dans un livre sur Thérèse de Lisieux<sup>27</sup>.

Tout cela ne fait pas et ne prétend pas faire un programme de recherche, *a fortiori* dresser les conditions d'un renouveau de l'histoire religieuse. Plusieurs ouvrages ont paru récemment qui s'y sont essayés<sup>28</sup>. Mais mon propos est simplement de souligner la nouveauté relative de notre situation et de ce qu'elle change, ou devrait changer, à nos travaux.

<sup>27</sup> Philippe ARTIÈRES, *La vie écrite. Thérèse de Lisieux*, Paris, Les Belles Lettres, coll. « l'histoire de profil », 2011.

<sup>28</sup> Notamment Bruno DUMONS et Christian SORREL (dir.), *Le catholicisme en chantiers. France, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2013.

# Réinventer les relations entre les archives publiques et religieuses : l'exemple de la Vendée

M. Thierry Heckmann  
Directeur des Archives départementales de la Vendée



M. Thierry Heckmann, intervention du 24 octobre 2013, Paris, CEF. Cliché A. Cassan.

C'est d'une expérience locale, propre aux potentialités du diocèse de Luçon et du département de la Vendée, que j'ai été invité à rendre compte. Il s'agit, à vrai dire, autant de faire un bilan des réalisations que de situer la dynamique des perspectives dans lesquelles se sont placées les institutions. J'ai eu la chance de pouvoir aussi m'intéresser aux archives de certaines congrégations. Il sera cependant surtout question ici des archives diocésaines, avec lesquelles deux décennies de relations suivies m'ont permis de travailler très régulièrement.

Je commencerai par présenter le développement de la coopération entre les Archives diocésaines et celles du département. Cette coopération ne relève d'aucune exception locale. Elle permet d'oser imaginer, comme nous le verrons en seconde partie, un renouvellement profond des relations entre services d'archives. Nous finirons en cherchant comment rompre l'isolement qui menace tout archivist, aujourd'hui où le monde n'existe qu'en réseaux, même dans nos domaines.

## I. Une expérience vendéenne

Il faut d'abord saluer la mémoire de l'abbé Delhommeau, qui fut chargé des archives diocésaines à temps plein durant les dernières décennies du XX<sup>e</sup> siècle, et qui leur donna leur aspect actuel. Nommé pour commencer en tant qu'adjoint, il eut assez vite la mission de recenser les sources de l'histoire du diocèse. Installé dès lors une bonne partie de son temps à Paris pendant une dizaine d'années, il entreprit des relevés analytiques, document par document, de toutes les pièces relatives de près ou de loin à l'histoire du diocèse. Ses investigations ont porté sur la plupart des fonds des Archives nationales et d'autres institutions parisiennes, mais

*À cette époque de forte affirmation des Archives diocésaines, rien de plus n'était encore à l'ordre du jour que l'échange de bons procédés*

aussi, dans la région, sur ceux des Archives départementales de la Vendée, de la Charente-Inférieure et de la Vienne. Enfin, profitant de facilités à Rome durant une décennie, il passa un mois chaque été aux Archives vaticanes, traquant en particulier les installations de curés au Moyen Âge, tout particulièrement grâce aux registres de la fiscalité pontificale. Il en est résulté plusieurs publications, reprises dans le *Fichier historique du diocèse de Luçon*, qui contient environ 40 000 entrées. Nous reviendrons sur ce monument.

De retour dans ses archives, l'abbé les a réparties selon le classement adopté pour les diocèses, et il les a moulinées à sa manière, multipliant les instruments de recherche où de courtes analyses rendent compte des docu-

ments un à un, dans l'ordre chronologique. Fort de sa compétence diocésaine, il a parcouru toutes les paroisses pour y faire le même travail. Loyal avec ses collègues des archives publiques, l'abbé Delhommeau leur a restitué nombre de registres paroissiaux d'Ancien Régime, qui étaient peu à peu retournés dans les cures, tandis que des archives paroissiales lui étaient remises, lorsqu'elles étaient trouvées dans les mairies ou qu'on en apportait aux Archives départementales. À cette époque de forte affirmation des Archives diocésaines, rien de plus n'était encore à l'ordre du jour, dans les relations entre services d'archives, que l'échange de bons procédés en cas de découverte d'archives égarées.

Les Archives de la Vendée ont peu à peu bénéficié de leur côté des effets de la décentralisation, ce qui a changé la donne, particulièrement avec les Archives diocésaines. On peut décrire un parcours en cinq étapes, jalonné chaque fois de collaborations nouvelles.

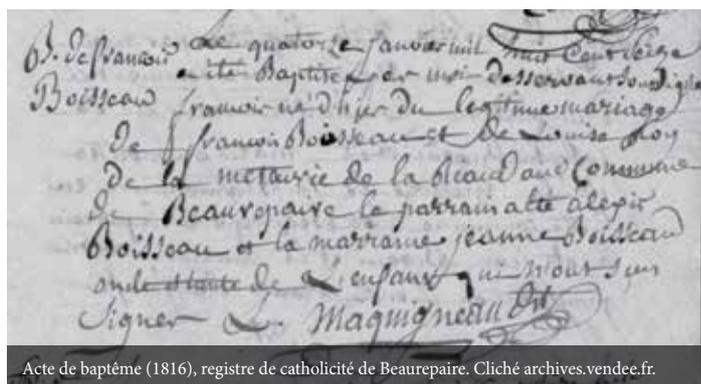
### A. Légitimation des Archives

Celles de la Vendée ne disposaient de guère plus de personnel que les archives diocésaines au milieu du XX<sup>e</sup> siècle. Leur croissance se fit ensuite en dessous des besoins. Cependant, à la fin des années 1980, la place culturelle et surtout scientifique du service, s'est imposée grâce à un engagement visible dans une revue historique, des colloques et des actions mémorielles. La conjoncture favorable aidant (décentralisation, changement politique, importance nouvelle de l'action culturelle), on tripla les effectifs en quelques années, tout en veillant à un fort niveau de compétence dans les recrutements. Ce fut l'époque où les Archives commencèrent à gagner un peu de considération aux yeux de l'archiviste diocésain... En 1993, il associait le directeur des Archives départementales à son travail

d'édition critique de la correspondance d'exil du dernier évêque d'Ancien Régime, M<sup>gr</sup> de Mercy, publiée en 920 pages et dans un petit corps, un monument manifestant qu'il n'y a pas de coopération sans de très forts engagements personnels et réciproques.

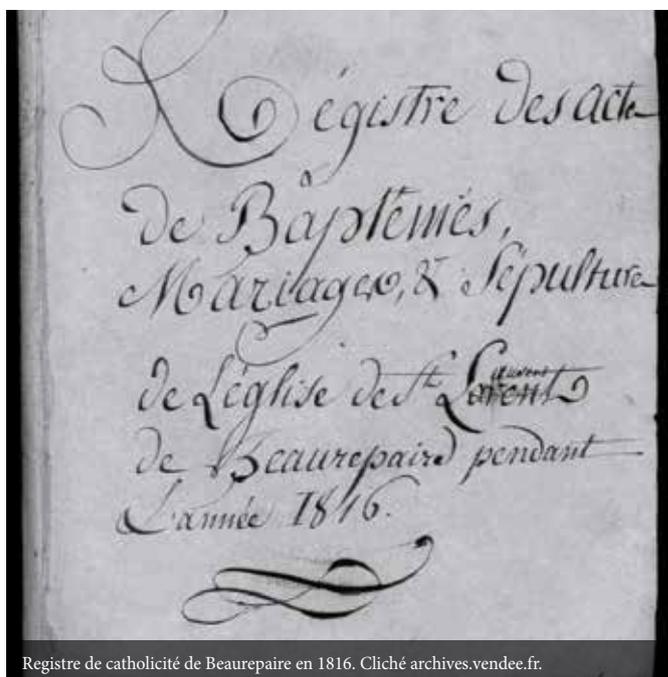
### B. La question généalogique

Une seconde étape du parcours des Archives départementales consista à tenter de la résoudre. Non qu'il y ait à mépriser le public concerné par cette passion nationale, mais il absorbait l'essentiel des disponibilités du personnel et posait des problèmes quasi-insolubles. En 1997, un marché de numérisation massive d'archives fit migrer la consultation sur des cédéroms. Le diocèse fut alors associé aux travaux menés pour satisfaire les généalogistes. Il possède en effet de nombreux registres de catholicité tenus clandestinement sous la Révolution, qui furent compris dans la campagne de reproduction, de même que les premiers registres de catholicité concordataires, jusqu'en 1820, tant il semblait que bien des actes continuaient alors à échapper à l'état civil.



### C. Les perspectives offertes par la numérisation

Elles inspirèrent la troisième étape du développement des Archives. Pourquoi s'arrêter en effet aux seules sources de la généalogie ? C'est toute la recherche historique qui était susceptible de profiter d'une certaine délocalisation. Bien des travaux sur la Vendée devaient en être facilités, puisque leurs auteurs n'auraient plus à se déplacer que pour faire le tour des sources annexes ou complémentaires de leur sujet. Mais surtout, les études générales ou nationales pourraient utiliser facilement des références locales. C'est ainsi que le diocèse a été régulièrement sollicité par les Archives de la Vendée pour la numérisation de sources imprimées de premier ordre : outre la *Semaine catholique* sur plus d'un siècle, le *Bulletin des écoles privées*, un pendant du *Bulletin de l'Ins-*

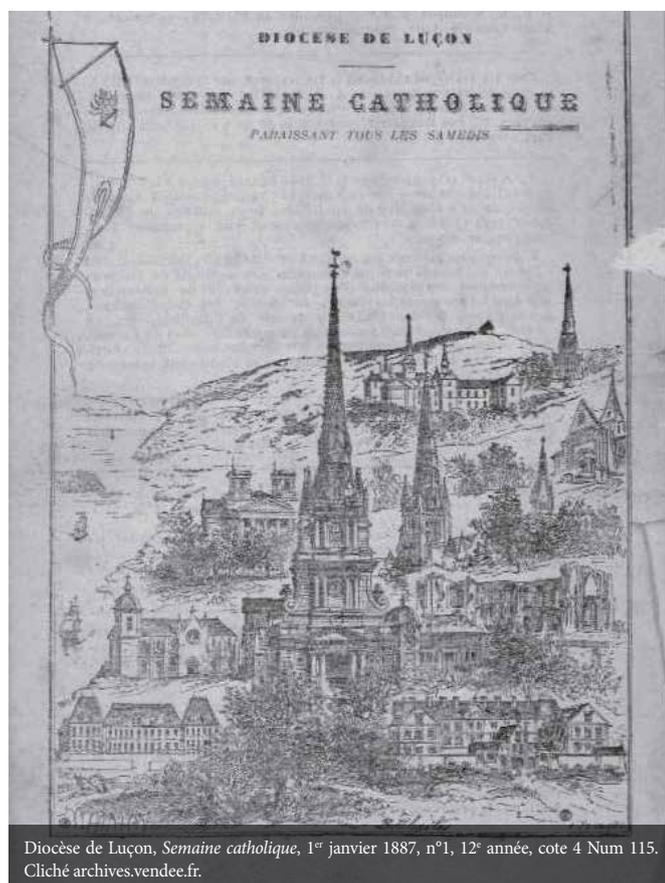


peption académique, mais aussi *Notre-Dame du Sceptre*, une revue soutenant les vocations, et l'ensemble impressionnant de toutes les collections de bulletins paroissiaux imprimés. À cela s'est ajouté, toujours sous forme d'images, le *Fichier historique du diocèse* déjà signalé ici, qu'avait constitué l'abbé Delhommeau. En 2003, les Archives de la Vendée étaient prêtes lorsque, pour la première fois, un hébergeur proposa de mettre en ligne des millions de pages numérisées. Le succès fut immédiat, soutenu évidemment par la généalogie. La salle de lecture s'est vidée en peu de temps, tandis que le public, très largement démultiplié, atteint désormais

*Le diocèse a été régulièrement sollicité par les Archives de la Vendée pour la numérisation de sources imprimées de premier ordre*

en moyenne 2 000 personnes chaque jour de l'année, pour des sessions extraordinairement longues, d'une vingtaine de minutes en moyenne. Ce sont environ 230 000 images qui sont consultées chaque jour. L'état civil s'y taille une très large part, qui va cependant en décroissant, preuve que

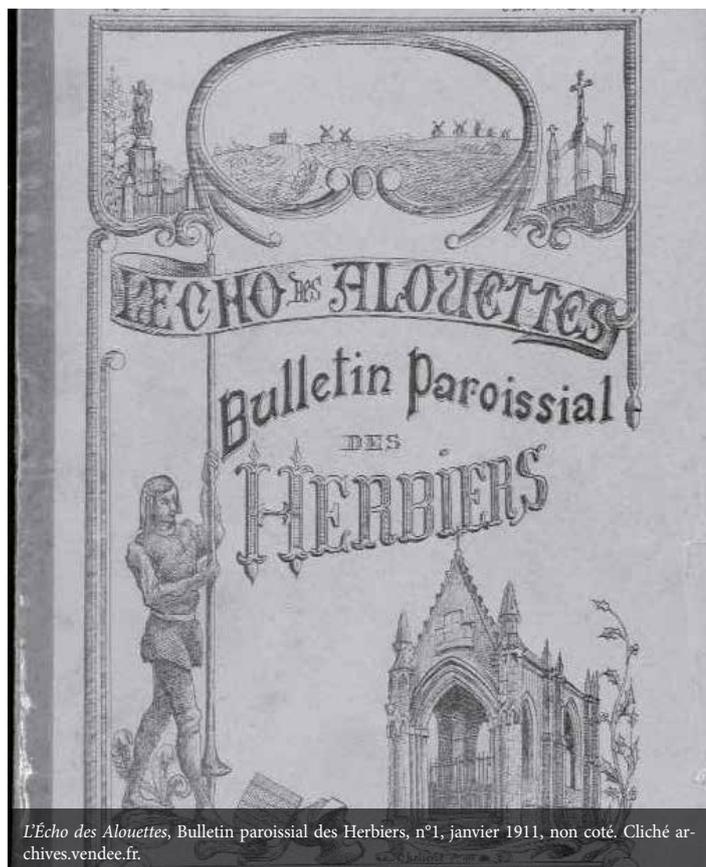
les autres fonds d'archives trouvent leur public jusque parmi les généalogistes. L'intérêt des ressources proposées par ce portail est soutenu par leur variété, évidemment accentuée grâce à l'apport du diocèse.



Diocèse de Luçon. *Semaine catholique*, 1<sup>er</sup> janvier 1887, n°1, 12<sup>e</sup> année, cote 4 Num 115. Cliché archives.vendee.fr.

## D. La mise au point d'un moteur de recherche global

Ce fut la quatrième étape des Archives de la Vendée. Elle consista à faire construire un outil capable d'interroger en même temps les inventaires de toutes les ressources des Archives – car il n'était pas question de tout numériser – pour renseigner en une fois le lecteur sur les dossiers, les imprimés, l'iconographie. L'arrivée d'internet obligeait de plus à concevoir un système assez intuitif pour que, de chez lui, le lecteur pût se débrouiller sans l'aide bienveillante dont il dispose dans une salle de lecture. Cinq ans de travail, de 2002 à 2007, furent nécessaires pour aboutir. Ce temps a été mis à profit pour commencer à réécrire les inventaires, qui se révélaient souvent inadaptés. Tantôt leurs descriptions analytiques, trop réduites, ne servaient qu'à préparer la commande d'un article, mais n'apportaient pas assez d'informations en soi pour retenir l'attention d'un lecteur-internaute dans l'incapacité de se déplacer. Tantôt leurs analyses, aux termes techniques exacts et précis, ne recouraient pas au langage naturel utilisé par tout un chacun dans l'interrogation des grands moteurs de recherche : un « dépôt de sûreté » est d'abord une prison, un « dépôt d'étalons » est d'abord un haras, et que dire de « l'official » qui est un juge, et de tant de termes choisis de la vie ecclésiastique ? C'est que désormais le public ne découvre plus les descriptions d'archives seulement à partir des inventaires repérés au préalable avec soin, mais en bien plus grande mesure par les moteurs de recherche généralistes, *Google* pour ne pas le nommer. Encore



*L'Écho des Alouettes*, Bulletin paroissial des Herbiers, n°1, janvier 1911, non coté. Cliché archives.vendee.fr.

faut-il avoir veillé à la rédaction de ces notices, mais aussi à leur indexation. De celle-ci dépend en effet leur référencement, ce palmarès qui fait paraître les réponses trouvées sur un site en tête de milliers, voire de centaines de milliers d'autres.

La mutation du travail de l'archiviste, qui veut se donner ce nouveau moyen de communication, est profonde. Aux Archives de la Vendée, on a rapidement constaté que le moteur de recherche réunissait tous nos travaux dans une sorte de seul et unique inventaire global de toutes nos ressources : y travailler est donc devenu un projet de service à peu près exclusif de tout autre, au fur et à mesure qu'il s'étendait à toutes nos activités. Nous avons aussi pris conscience du retour en force de tout ce qui est analytique, donc des descriptions soignées et approfondies des archives, qu'on avait eu tendance à abandonner dans le but d'arriver à couvrir plus vite tout le stock documentaire par des instruments de recherche, même approximatifs.

Enfin, un moteur de recherche bien fait, reposant sur un nombre important de descriptions – à ce jour environ 100 000 analyses documentaires riches en Vendée –, dispose d'une grande pertinence sur le thème général qu'est censé défendre l'établissement qui l'a développé, en l'occurrence, pour les Archives de la Vendée, tout ce qui touche la Vendée. C'est dès lors un outil de publication qui n'a pas de raison de se limiter aux seules ressources de l'établissement qui l'administre : ses services peuvent être offerts à d'autres institutions disposant d'archives complémentaires. Ainsi, une

*La mutation du travail de l'archiviste, qui veut se donner ce nouveau moyen de communication, est profonde.*

collaboration avec l'Armée a permis d'inventorier et de numériser 80 000 pages de documents relatifs à la guerre de Vendée. Avec le diocèse, un travail est en cours sur l'inventaire analytique de la correspondance des évêques au XIX<sup>e</sup> siècle, après reconnaissance optique des caractères de la capricieuse machine à écrire de l'abbé Delhommeau. Il faut évidemment restructurer l'inventaire pour l'adapter aux canons contraignants de sa nouvelle forme informatique. Suivra un travail de numérisation des pièces originales, qui ne sera plus que la dernière partie de cette grosse opération.

## E. Varier les facettes de l'outil internet

Cette nouvelle étape du développement des Archives de la Vendée consiste actuellement à orienter le public sur des chantiers collaboratifs, tantôt à diriger ces derniers, tantôt à s'en désap-



Écho de Notre-Dame du Sceptre, janvier-mars 1942, 8<sup>e</sup> année, cote 4 Num 75. Cliché archives.vendee.fr.

ropriet quand le public arrive à prendre la main. Donnons quelques exemples. Une première expérience d'envergure s'est faite avec des généalogistes, autour d'un logiciel devenu « *Noms de Vendée* », dès lors qu'il a eu vocation à indexer toutes les archives. Certes, les registres paroissiaux et l'état civil constituent toujours la grande majorité des deux millions de données qu'il contient. Mais un particulier a aussi dépouillé tous les bulletins paroissiaux imprimés de la guerre de 1914, disponibles en ligne, pour en indexer les mentions relatives aux militaires dont les curés avaient évoqué le parcours, la correspondance, les blessures, la mort, les citations. Bel exemple de collaboration spontanée ! Par ailleurs des outils d'érudition collaborative forment des dictionnaires permanents. Le *Dictionnaire biographique des Vendéens* doit beaucoup au diocèse. Il disposait à son ouver-



Dictionnaire des Vendéens. Cliché archives.vendee.fr.

ture, en 2011, des 10 000 notices succinctes rédigées par l'abbé Delhommeau sur tous les prêtres du diocèse, dès lors qu'il en avait découvert une trace. Contrairement au Fichier historique du diocèse, intégré sous forme d'images numériques, le *Fichier du clergé* a été saisi dans la base de données interrogeable du *Dictionnaire*. Ce travail, collaboratif, a été effectué par un bénévole, un actif et non un retraité, qui a eu à cœur d'ajouter aux fiches du XIX<sup>e</sup> siècle quelques données sur les parents. Cet ensemble assez complet a aussitôt été enrichi par un érudit vendéen, spécialiste du clergé au temps de la Révolution, qui nous a remis ses notes de travail, soit environ 800 notices.

## II. Réinventer les relations entre archives diocésaines et publiques ?

La coopération entre les services d'archives s'est faite en Vendée jusqu'à présent de façon pragmatique. Elle est fondée sur une estime réciproque et une véritable confiance. Rien n'a été programmé, tout s'est fait au gré des opportunités. Peut-on envisager d'aller plus loin ? La différence de taille des institutions présente-t-elle un risque de déséquilibre ? La question vaut autant pour les archives diocésaines que pour celles des congrégations. Elle dépasse le cas singulier de la Vendée. Il me semble pourtant qu'il ne faut pas l'aborder du point de vue d'un rapport de forces, mais seulement en fonction de la politique qu'on veut mener et de la détermination qu'on lui apporte, quels que soient par ailleurs les moyens dont on dispose. Visitions- en les aspects un à un.

*La coopération entre les services d'archives est fondée sur une estime réciproque et une véritable confiance.*

### A. La conservation des archives

C'est en soi le premier problème à surmonter. On peut assez facilement améliorer des conditions de conservation. Il est en revanche plus difficile de faire face à l'accroissement des archives quand on ne dispose plus de place. Un dépôt aux Archives départementales n'est pas inéluctable et il n'y en a du reste pas qu'en Vendée. Toutefois, un dépôt au moins partiel est toujours préférable aux pertes et aux détériorations. Le dépôt est gratuit en raison de l'intérêt que présentent les documents pour la recherche. Il n'a aucune raison de se solder par un abandon, bien au contraire, s'il repose sur une base contractuelle correctement définie, qui rende le diocèse ou la congrégation concernés d'autant plus disponibles pour mettre en valeur leurs propres archives.

### B. Comment rejoindre aujourd'hui le public des Archives, et porter à la recherche historique les fonds que l'on conserve ?

Comme auparavant, il faut d'abord inventorier les fonds, les analyser, mais désormais publier aussi ces travaux en ligne, ainsi que le plus grand nombre possible de documents transcrits : c'est-à-dire fournir de la matière à la recherche, et d'abord aux moteurs de recherche. Voilà qui suppose de travailler en respectant les normes des publications en ligne, donc d'acquérir un savoir-faire, mais aussi de disposer d'un logiciel de publication. Son acquisition représente un investissement qui n'est pas négligeable, et la veille à assurer sur sa stabilité, occupe considérablement. À défaut d'en avoir toujours les moyens, pourquoi ne pas rejoindre une institution publique qui en est pourvu, et qui serait intéressée par le contenu documentaire à publier ainsi que par le travail de mise en valeur déjà réalisé ? Comme dans le cas d'un dépôt d'archives, ce n'est pas une inféoda-

tion si l'on prend la précaution d'en définir les conditions, qui doivent être contractualisées. D'un côté l'instance publique exigera une réelle qualité de travail – gare aux productions de stagiaires aux compétences incertaines ! De l'autre, il est normal d'obtenir des statistiques de consultation, et que

le courrier propre au fonds concerné soit dirigé vers l'institution qui en a confié la publication. Des liens d'un site à un autre facilitent ces transferts. On conserve ainsi sa propre clientèle d'internautes habitués, tout en bénéficiant par ailleurs de la forte visibilité d'un site public, et en lui faisant porter les frais de la publication.



### C. La charge de travail induite par les demandes du public généalogiste

Ce troisième point est une préoccupation qu'il me semble avoir rencontrée partout. Ce public a tendance à accaparer la disponibilité de certains archivistes, sans grand profit ni pour la recherche ni pour le rayonnement des institutions. À l'image de ce qui s'est fait aux Archives départementales, il est pourtant possible de mettre le public devant les sources en ligne, et sans que cela soit trop compliqué, parce que les effectifs cléricaux ou religieux concernés demeurent réduits. Même si registres matricules et registres d'obédience forment une belle collection, leur numérisation n'en est pas très coûteuse. La diffusion des images relève ensuite d'un choix à mûrir : un site propre, avec tout le travail de veille déjà évoqué qu'il suppose, ou un site d'archives publiques. On retrouve la même réflexion que plus haut.

### III. Rompre l'isolement

Les archives suscitent ordinairement du respect, mais aussi une distance qu'apporte la considération respectueuse devant un domaine qui paraît difficile d'accès. De fait, l'archiviste court aujourd'hui

plus que jamais le risque de demeurer très isolé, quel que soit le service pour lequel il travaille. Reconnaissons-le, nous avons de moins en moins de lecteurs. Il n'y a donc plus le choix : il faut rejoindre le public là où il se trouve, et chercher à l'intéresser en répondant à ce qu'il est susceptible d'attendre. Il y va de la crédibilité des archivistes. Or nous

*Les archives suscitent ordinairement du respect, mais aussi une distance qu'apporte la considération respectueuse devant un domaine qui paraît difficile d'accès.*

disposons d'atouts qu'on n'aurait pas osé espérer il y a peu encore, pour toucher un grand public qui fouille inlassablement les arcanes d'internet, mais qu'il faut savoir instruire ou initier à la compréhension des documents.

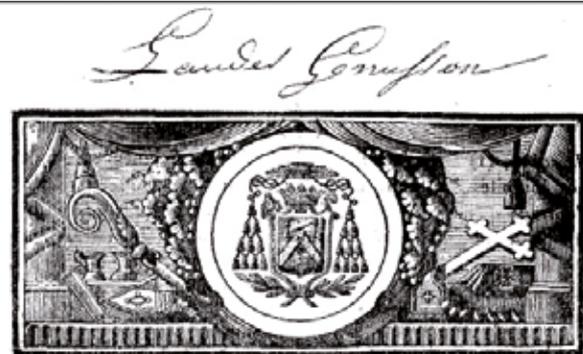
#### A. Apprivoiser le public

Il en est un particulièrement bien disposé : celui qui se présente spontanément pour des raisons généalogiques. En grande partie étranger aux notions de la vie religieuse, il n'est pas forcément prévenu contre. Au contraire, cherchant à comprendre les raisons d'un choix de vie qu'il respecte à cause du lien de famille, il est prêt à découvrir ce qu'on aura préparé à son intention. Pourquoi ne pas développer un discours pédagogique s'appuyant sur des situations concrètes, en profitant

du recours objectif à des pièces d'archives ? Il y a tant à dire de la spécificité d'une congrégation, de la vie ordinaire d'une religieuse, de sa place dans l'Église et la société de son temps. Des éclairages documentés seraient autant de balises à offrir aux généalogistes, pour illustrer les parcours de vie qu'ils reconstituent et qui sont vraisemblablement assez souvent anonymes. Ce travail ne relève pas forcément de l'archiviste, qui pourra s'entourer des compétences nécessaires. Sa publication, en ligne évidemment, apportera une réelle assise à la partie d'un site qu'une congrégation ou qu'un diocèse réserverait à ses archives.

#### B. Faire des archives un lieu de découverte de l'Église par son histoire ?

Les archivistes s'adressent dorénavant par le même canal au public de chercheurs, comme à un public composé de simples lecteurs. Il s'agit d'adultes ou de jeunes, puisque les programmes scolaires offrent deux opportunités à saisir, l'enseignement de l'histoire des arts d'une part, et celui du fait religieux d'autre part. Or, proposer des commentaires de documents permet d'illustrer des situations concrètes, de rompre avec les idées reçues, de corriger les raccourcis véhiculés par les manuels ou les traditions populaires.



**MANDEMENT**  
DE MONSIEUR  
**L'ÉVÊQUE DE LUÇON,**  
POUR  
*Le Saint Temps de Carême de l'année 1830.*  
RENÉ-FRANÇOIS, par la grâce de Dieu et l'autorité du  
Saint Siège Apostolique, Evêque de Luçon,  
*Au Clergé et aux Fidèles de notre Diocèse,*  
SALUT ET BÉNÉDICTION

**EN NOTRE SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST.**

Mandement de Monseigneur de Luçon, 6 février 1830, cote 4 Num 278/140. Cliché archives. vendee.fr.

### C. Désenclaver les archives ?

Ces propositions dépassent-elles les moyens, les compétences, la disponibilité d'un service d'archives de l'Église ? Rien n'est moins sûr, tant comptent la détermination des intéressés, la capacité de profiter des opportunités, et celle de saisir la chance quand elle passe. Seul, assurément, un archiviste ne peut envisager pareil déploiement. Pourquoi ne pas intéresser quelques partenaires pour définir avec eux une politique, pour en éprouver avec eux le développement, pour trouver, grâce à eux, des relais compétents et bénévoles susceptibles de prolonger les actions ? Plus l'archiviste est isolé, plus cela semble nécessaire. Révons : pourquoi pas une commission, réunissant deux fois par an un représentant de l'évêque ou du supérieur, ainsi que des professionnels (des archivistes départementaux, par exemple) et quelques historiens, érudits et universitaires, pour faire le lien avec la recherche universitaire ainsi que les autres instances vivantes de la recherche, enfin un professeur de lycée, envoyé par l'Enseignement catholique, pour la partie pédagogique ? L'intérêt des fonds d'archives le mérite. Il devrait suffire à le justifier.

*Proposer des commentaires de documents permet d'illustrer des situations concrètes, de rompre avec les idées reçues, de corriger les raccourcis*

Je ne voudrais pas avoir décrit un modèle inatteignable. Il faut certes des compétences pour s'occuper correctement des archives, et votre association veille depuis longtemps à la formation des archivistes de l'Église. Il est cependant aussi important de trouver des relais, de partager le travail, de savoir accueillir celui que fait le public de lui-même. La question des moyens d'un service passe en effet avant tout par de la disponibilité humaine. L'avantage est qu'aux Archives, le travail bien fait est cumulatif. Les nombreux inventaires et dépouillements de l'abbé Delhommeau trouvent de nouveaux prolongements de nos jours, parce que leur constitution était solide. Les situations sont, il est vrai, très diverses, mais il y a toujours des atouts à saisir pour s'adapter aux conditions du temps présent. L'Église, à force d'être marginalisée, y fait de moins en moins repère, et son histoire est de plus en plus difficile à comprendre. Or, il se trouve que les archivistes sont bien placés pour mettre en valeur de quoi l'illustrer concrètement. Rejoindre le public, sans pour autant quitter nos cabinets de travail et nos salles de lecture, demande désormais d'utiliser au mieux internet, devenu le vecteur principal de la connaissance. On peut aussi en profiter pour inciter à la recherche. Celle-ci est après tout la vocation fondamentale des archives. C'est aussi une activité souhaitée par le public. C'est encore le meilleur terrain où bâtir une relation féconde et équilibrée entre services d'archives de l'Église et services d'archives publiques.

# Passer des archives publiques aux archives privées



M<sup>me</sup> Anne-Marie Chagny-Sève, intervention du 23 octobre 2013, Paris, CEF. Cliché A. Cassan.

M<sup>me</sup> Anne-Marie Chagny-Sève  
Archiviste-paléographe

Chargée des archives historiques du diocèse de Nevers

Lorsque M<sup>gr</sup> Francis Deniau, alors évêque de Nevers, me sollicite pour prendre en charge les archives historiques du diocèse, je viens de prendre ma retraite après avoir dirigé pendant plus de 23 ans les Archives départementales de la Nièvre.

Je connais donc bien ce petit département (225 000 habitants) du centre de la France et son histoire, et j'apprends à mieux connaître le diocèse, en manque de prêtres, comportant six groupements de paroisses, alors qu'il comptait environ 250 paroisses au XIX<sup>e</sup> siècle.

La première chose qui me frappe est d'abord une différence d'échelle, puisque d'environ 18 km, je passe à 500 mètres linéaires de documents et je me retrouve seule, sans équipe. Les documents produits sont naturellement très différents et j'apprécie de découvrir de nouvelles problématiques, un regard autre sur un même événement.

Les différences d'un service à l'autre peuvent se décliner autour de quelques thèmes.

**L'organisation administrative** des archives publiques commence pendant la Révolution française ; l'État centralisé met en place des structures administratives similaires d'un département à l'autre et il existe tout un corpus législatif et réglementaire, un cadre de classement (1841) qui évolue au fil du temps, notamment avec l'arrivée de l'informatique générant une nouvelle façon de travailler et d'autres documents. L'archiviste peut donc, dans ses missions, s'appuyer sur ces textes.

Si l'Église parle des archives depuis le concile de Trente, les textes restent souvent sur le plan des principes plus que du travail concret des archivistes. Dans les diocèses, l'évêque a seul pleine autorité, et malgré des recommandations antérieures<sup>1</sup>, il faut attendre la création de l'Association des archivistes de l'Église de France (1973) et les travaux du Père Molette pour qu'un *Manuel des archives de l'Église de France* soit diffusé (1980).

**Les besoins spécifiques des archives** sont pris en compte dans les départements depuis le XIX<sup>e</sup> siècle : normes pour les locaux, statut et formation des personnels, budget nécessaire. Ces préoccupations sont plus récentes dans l'Église : à Nevers, une très grande pièce,

aux murs couverts de rayonnages en bois, sert à la fois de magasin, de bureau et de salle d'accueil pour les chercheurs et je ne dispose d'aucun budget propre. Le statut de l'archiviste n'est pas clairement défini, même si des éléments existent dans le Code de droit canonique et la Lettre de M<sup>gr</sup> Marchisano<sup>2</sup>.

**La finalité de la conservation** comporte des éléments communs : assurer les besoins de la gestion et de la documentation historique pour la recherche. Dans les archives publiques, figure en outre « la justification des droits de personnes, physiques ou morales, publiques ou privées » tandis que, pour l'Église, les archives sont « le lieu de la mémoire des communautés chrétiennes et un facteur culturel au service de la nouvelle évangélisation », comme l'écrit M<sup>gr</sup> Marchisano.

**L'accueil du public** : le principe de l'accès du citoyen aux archives est posé dès la Révolution pour les archives publiques et la communicabilité des documents est fixée par des textes. Dans l'Église, « les archives [...] avec le temps acquièrent une dimension universelle, devenant ainsi le patrimoine de l'humanité toute entière » et sont ouvertes « à ceux qui y ont droit mais aussi au cercle plus large des savants et des spécialistes à l'exclusion de tout préjugé idéologique et religieux<sup>3</sup> ».

Pour conclure, je tiens à souligner que, malgré les différences entre les services, les fonds publics et privés sont complémentaires, et le cœur du métier reste le même : collecter les fonds, les classer, produire des instruments de recherche, accueillir et guider le public ; enfin mettre en valeur les archives conservées par des activités culturelles variées.

De plus, dans un petit diocèse, l'archiviste est régulièrement sollicité pour des tâches annexes, qui prennent souvent trop de temps ; mais je dispose d'une grande liberté organisationnelle, l'isolement est compensé par le soutien archivistique et amical qu'apporte l'AAEF, et ce travail aux Archives diocésaines de Nevers m'apporte bien des satisfactions.

<sup>1</sup> Soulignons le rôle depuis 1961 du Secrétariat de l'épiscopat, puis de la Conférence des évêques de France. Voir Félicien MACHELART, « Les archives de l'Église catholique, archives diocésaines et paroissiales », *Les religions et leurs archives, enjeux d'aujourd'hui, journées d'étude de la Direction des Archives de France, Paris Collège de France, 11-12 mars 1999*, Paris, Direction des Archives de France, 2001, p. 29-33.

<sup>2</sup> M<sup>gr</sup> FRANCESCO MARCHISANO, *La fonction pastorale des archives ecclésiastiques*, lettre circulaire de la Commission pontificale pour les biens culturels de l'Église, 2 février 1997. Ce texte a été publié dans *La documentation catholique*, n° 2163, 6 juillet 1997.

<sup>3</sup> M<sup>gr</sup> MARCHISANO, lettre citée.

# Laique au service de l'histoire d'une congrégation



M<sup>me</sup> Magali Devif, intervention du 23 octobre 2013, Paris, CEF. Cliché A. Cassan.

M<sup>me</sup> Magali Devif  
Directrice des Archives lasalliennes à Lyon

Avant d'intégrer les Archives lasalliennes, en septembre 2007, j'ai exercé durant deux ans le métier d'archiviste itinérant en Côte d'Or. Mes activités consistaient au classement et à l'inventaire des archives des communes du département.

## I. La découverte d'un nouveau monde

Mon arrivée aux Archives lasalliennes a marqué un tournant radical dans mon activité professionnelle : j'intégrais le secteur privé et le milieu du monde religieux. J'ai été un peu déstabilisée car je n'avais plus mes repères (pas de réglementation, de tableau de gestion, de cadre de classement...). Le service avait établi des bases qu'il fallait compléter.

Les Archives avaient des atouts non négligeables :

- un bâtiment construit pour les archives et en conformité avec les normes ;
- les archives étaient rangées de manière logique et dans le respect des fonds ;
- certains membres du personnel (composé de Frères) avaient suivi une formation archivistique et étaient membres de l'AAEF ;
- et le service était doté d'inventaires qui répertoriaient en partie les documents.

Mes premières impressions étaient bonnes : je ne partais pas de zéro et les moyens mis en œuvre étaient importants.

Autre nouveauté, en participant aux journées d'études d'octobre 2007, je découvrais l'AAEF, avec de nombreux archivistes passionnés et dynamiques.

## II. Connaissance de la congrégation et des archives

Face à ce constat archivistique, il me restait à découvrir la congrégation des Frères des Écoles chrétiennes, second aspect principal du métier. Avant de postuler, je ne connaissais ni la congrégation, ni sa mission, ni son importance. J'ai dû me familiariser avec le vocabulaire, me documenter sur l'Institut (structure, évolution, administration...) et avoir recours aux Frères afin de comprendre le milieu pour lequel je travaillais.

L'évolution de l'Institut, le rôle de la tutelle des établissements scolaires, la création de nouveaux services rendent la tâche plus ardue. Il faut intégrer et comprendre cette importante masse d'informations, un vrai casse-tête qui s'éclaircit au fil du temps.

Les archives m'ont aussi posé question :

- Par son histoire, la congrégation a des fonds, parfois complémentaires, dispersés entre Rome (Archives de la Maison-Mère) et Lyon (Archives de France). Les recherches ou le classement des archives sont complexes mais les deux services travaillent ensemble.
- Les archives reflètent l'activité de l'Institut et se présentent sous forme de dossiers papier (administration générale, établissements, archives

des Frères), de livres (bibliothèques, manuels scolaires...) et aussi d'objets (médailles, tableaux, habit, matériel pédagogique...). Le service récupère tout ce patrimoine dont la conservation et l'inventaire font appel à des connaissances particulières.

Le récolement et les recherches m'ont fait découvrir un autre aspect des archives de l'Institut. La congrégation a eu, au fil des siècles, des interactions avec des personnalités, dans l'histoire locale, nationale et internationale. Ces archives sont intéressantes pour la propre compréhension de l'Institut, elles permettent d'avoir un regard neuf sur des événements, des mouvements, des institutions. Les Frères ont participé aux guerres, ont eu des anciens élèves connus (Saint-Exupéry, Mallarmé...) ; d'autres se sont distingués dans divers domaines comme les sciences et les arts.

Ces archives n'ont pas qu'un intérêt pour l'histoire de la congrégation ou l'Église, cela va bien au-delà.

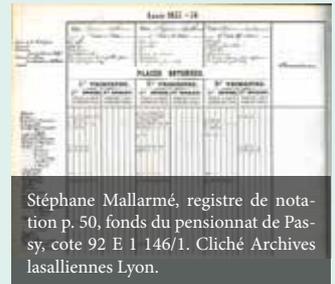
## III. Mon approche en tant que laïque

Ces six années aux Archives lasalliennes m'ont permis de faire un premier bilan.

Être une laïque n'est pas un obstacle insurmontable. Certains aspects liés à la vie des Frères peuvent m'échapper parce que je n'ai pas fait de noviciat ni vécu en communauté. Il me faut y remédier par un travail de recherche, demander des explications, m'impregner de la congrégation... cela demande du temps et de la patience.

Il y a aussi des avantages, le dialogue avec les Frères est plus simple. Nos relations sont basées sur la confiance et non sur l'obéissance. J'ai aussi le recul nécessaire car je ne suis pas impliquée personnellement dans l'Institut (même si je m'identifie de plus en plus comme un membre).

C'est pour moi une expérience enrichissante tant professionnellement que personnellement. En tant qu'archiviste, je retiendrai l'aspect assez exceptionnel de travailler pour une congrégation. J'ajouterai que cette expérience m'a permis de découvrir des destinées de Frères (parfois hors-normes) à travers les documents mais aussi auprès des Frères que j'ai la chance de côtoyer. Je me sens de ce fait une personne privilégiée.



Stéphane Mallarmé, registre de notation p. 50, fonds du pensionnat de Pas-sy, cote 92 E 1 146/1. Cliché Archives lasalliennes Lyon.

# Laique au service d'un diocèse



M<sup>me</sup> Pascale Leroy-Castillo  
Responsable des Archives et du Patrimoine  
Diocèse de Tarbes et Lourdes - Sanctuaires Notre-Dame de Lourdes

**Archiviste-documentaliste de formation, je suis depuis fin 2006 chargée des archives du diocèse de Tarbes et Lourdes et depuis 2009 de celles du sanctuaire Notre-Dame de Lourdes. Aujourd'hui, j'ai la responsabilité des archives et du patrimoine pour le diocèse et le sanctuaire et je considère comme une grande chance mais aussi comme un engagement de pouvoir mettre mon métier au service de l'Église.**

**Le diocèse de Tarbes et Lourdes, titre que portent nos évêques depuis 1912, est un petit diocèse qui correspond au département des Hautes-Pyrénées et compte 228 000 habitants. Une de ses particularités est d'avoir un grand sanctuaire où depuis 1858, les pèlerins viennent en nombre.**

**Un petit diocèse proche des montagnes et un grand sanctuaire international, deux réalités d'Église.**

## Deux lieux pour une même mission

Je partage donc mon temps entre deux lieux distants de 20 km : Tarbes et la maison diocésaine, en début de semaine et Lourdes en fin de semaine où j'anime un service de six personnes pour les archives, la bibliothèque et le patrimoine.

Deux lieux pour une même mission : collecter, conserver, communiquer, valoriser. Je rajouterai aussi sensibiliser et souvent user de l'art de la diplomatie et de la persévérance, ce qui est constant quel que soit l'environnement !

## Cohérence de la mission et atout pour les chercheurs

Le souci de professionnaliser la gestion des archives s'est fait sentir dès la fin des années 1990 sur le site de Lourdes ; pour le diocèse, les archives ont longtemps été en déshérence. Aujourd'hui, cette responsabilité commune répond à un souci de cohérence dans la mesure où le sanctuaire Notre-Dame de Lourdes est un établissement de l'Association diocésaine.

Le fait d'avoir un même archiviste pour les deux entités me semble un choix judicieux et cohérent pour avoir une vue d'ensemble sur les fonds diocésains mais aussi pour faire le lien entre Tarbes et Lourdes et accompagner au mieux les chercheurs. Pour comprendre la réalité d'un diocèse, il faut en effet en connaître les différentes composantes.

## Complémentarité des fonds

En tant qu'archiviste du diocèse, je me suis vite rendu compte que certains fonds étaient manquants ou incomplets à Tarbes, en particulier pour les archives épiscopales. Je me suis aperçue plus tard que les compléments étaient à Lourdes. Pour les archives épiscopales, cela s'explique par la double résidence des évêques,

pour le reste, c'est moins clair, sauf à en déduire que les archives se trouvaient là où on a eu les moyens de s'en occuper. Que faire ?

Pour M<sup>gr</sup> Perrier, notre ancien évêque, la réponse était très claire :

Ce qui a trait au sanctuaire devait être conservé à Lourdes.  
Ce qui avait trait au diocèse devait se trouver à Tarbes.

Cette solution ne va pas pour autant sans quelques tiraillements comme le jour où j'ai collecté le fonds privé de l'ancien économiste de la Grotte qui était prêtre diocésain...

## Une mise en commun des moyens

Au-delà des complémentarités, il est intéressant de pouvoir mettre en commun des moyens, qu'ils soient humains ou matériels. C'est par exemple le cas pour des travaux de reliure, des opérations de numérisation et dernièrement l'acquisition d'un logiciel (Pmb) qui servira pour la bibliothèque du sanctuaire et du diocèse. Ceci est également le cas pour la gestion de la photothèque ou le montage d'expositions.

## Quelques particularités

J'évoquerai le lien étroit entre archives et objets à travers la conservation des collections du sanctuaire de Lourdes : bannières, trésor, insignes et médailles, ex-voto, statuaire... Chaque type d'objet nécessite un traitement particulier et relève de problématiques spécifiques. Ces objets témoignent également au-delà des archives, des liens qui unissent les diocèses et le sanctuaire. J'ai la chance d'exercer une mission passionnante au service d'un diocèse et d'un sanctuaire que j'aime.

Le fait de travailler au niveau du diocèse et au cœur de ses réalités, me permet à Lourdes, de conseiller et d'accompagner les directions de pèlerinages et les hospitalités diocésaines qui viennent travailler sur leur histoire mais aussi de les sensibiliser à l'intérêt de leurs propres archives et aux ressources qu'ils peuvent trouver dans leurs diocèses.

La mission est vaste et Lourdes accapare (surtout en période d'inondations) mais le diocèse a aussi besoin que l'on y poursuive la collecte et le classement.

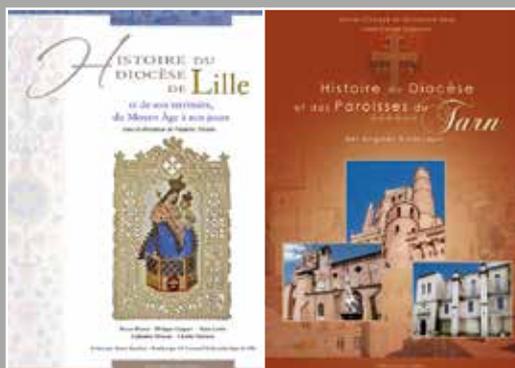


# VOUS DÉSIREZ PUBLIER L'HISTOIRE DE VOTRE DIOCÈSE OU DE VOTRE CONGRÉGATION ? VOUS AVEZ UN PROJET DE LIVRE ?



DÉPASSEZ LE STADE DE LA PAGE BLANCHE, CONTACTEZ-NOUS !

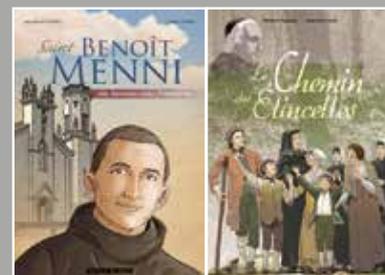
## UNE LARGE GAMME D'OUVRAGES :



HISTOIRE DE DIOCÈSES



GUIDES



BANDES DESSINÉES



HISTOIRE DE CONGRÉGATIONS /  
BIOGRAPHIES DE FONDATEURS ET DE FONDATRICES



LIVRETS DE PRIÈRES

ÉDITIONS DU SIGNE  
1 RUE ALFRED KASTLER - BP 10094 ECKBOLSHEIM  
67038 STRASBOURG STRASBOURG - CEDEX 2 FRANCE  
TÉL. : 03 88 78 91 91 - FAX : 03 88 78 91 99  
INFO@EDITIONSUSIGNE.FR

Retrouvez nos autres publications sur  
[www.editionsdusigne.fr](http://www.editionsdusigne.fr)



# Monseigneur Charles Molette

## Président-fondateur de l'AAEF

### 21 juin 1918 - 4 août 2013

M<sup>me</sup> Brigitte Waché

Né à Neuilly-sur-Seine le 21 juin 1918, Charles Molette, ordonné prêtre pour le diocèse de Paris le 28 mars 1943, prêtre d'honneur de Sa Sainteté (1987), chevalier de la Légion d'honneur (1994) était licencié ès lettres et docteur d'État (1968). Il a commencé par exercer son ministère dans l'enseignement, au collège Albert de Mun (1943-1953) puis à l'externat des lycéens Gerson. Il fut ensuite vicaire à la basilique Sainte-Clotilde avec un service dominical à Saint-Nicolas-du-Charbonnet et diverses aumôneries de mouvements de laïcs, puis aumônier au lycée Victor Duruy. Entré au CNRS en 1967, il dirigea la section de Documentation et recherches archivistiques du Centre de recherches d'histoire religieuse de l'Institut catholique, rattaché au CNRS. Parallèlement, il présida la Société française d'études mariales de 1974 à 1994, fut membre de l'Académie pontificale mariale internationale (1975), membre de la Commission des travaux historiques de la ville de Paris (1983), postulateur général de la cause collective des Victimes du décret de persécution nazie du 3 décembre 1943 (1988), consultant de la Commission pontificale *De bonis culturalibus Ecclesiae* (1990).



Monseigneur Charles de Molette à Saint-Martin-de-Hinx, juin 1989. Cliché archives personnelles de M<sup>gr</sup> Molette.

Dans sa production historique qui est considérable, et sur le détail de laquelle il n'est pas possible de s'arrêter ici, on peut, semble-t-il distinguer trois phases, avec bien sûr des recoupements entre elles. La première qui débute en 1953

est consacrée à l'étude du catholicisme social et débouche en 1968 sur ses thèses : thèse principale sur *L'Association catholique de la jeunesse française, 1886-1907. Une prise de conscience du laïcat catholique* ; thèse complémentaire : *Albert de Mun, 1872-1890. Exigence doctrinale et préoccupations sociales chez un laïc catholique*. Vient ensuite la période consacrée aux congrégations religieuses et aux archives durant les années 1970-1980, et enfin celle qui est marquée essentiellement par les travaux sur la Deuxième Guerre mondiale dont témoigne la publication de plus d'une dizaine d'ouvrages sur cette période.

L'implication de M<sup>gr</sup> Molette au service des archives ecclésiastiques et religieuses, sur laquelle le 40<sup>e</sup> anniversaire de l'Association incite à mettre ici l'accent, se trouve à la convergence entre plusieurs facteurs. Son expérience personnelle lui avait fait prendre conscience, lors de la préparation de sa thèse, de la situation des fonds diocésains, et plus particulièrement des problèmes que posait la conservation des archives des mouvements. Sur un plan plus général, le contexte portait à s'intéresser aux archives diocésaines, notamment avec le développement de la sociologie religieuse, sous l'impulsion de Gabriel Le Bras et du chanoine Boulard, en symbiose avec le renouveau pastoral et missionnaire. C'est dans cette ligne que s'inscrivent deux initiatives des années 1960 : l'élaboration d'un premier cadre de classement pour les archives diocésaines et paroissiales diffusé en 1961 par le Secrétariat de l'épiscopat, et le lancement, dans la *Revue d'histoire de l'Église de France*, de l'enquête de 1964-1965, qui devait aboutir, en 1971, à la publication du *Guide des archives diocésaines françaises* de Jacques Gadille, signe de la montée en puissance des recherches universitaires consacrées à l'histoire religieuse. Cette même décennie 1960 voyait également se développer l'intérêt pour les archives des congrégations religieuses : en 1967, en lien avec l'Association pour le développe-

ment des bibliothèques de religieuses (ADBR), le père Bertier de Sauvigny, fondateur du Centre de recherches d'histoire religieuse de l'Institut catholique de Paris, lançait une première enquête auprès de toutes les congrégations féminines.

Arrivant précisément à cette date dans ce Centre, l'abbé Charles Molette s'investit dans ce domaine. À la suite de la première session d'archivistes de congrégations féminines organisée du 3 au 5 mars 1969 dans le cadre du congrès de l'ADBR, il met en place une commission regroupant des responsables des Archives nationales et des archivistes de congrégations religieuses masculines et féminines, en vue de l'élaboration d'un cadre de classement publié dans *La Gazette des Archives* (1<sup>er</sup> trimestre 1970). Et son intérêt pour les archives des congrégations féminines se trouve encore renforcé par sa participation, de 1969 à 1971, à la commission des archives créée auprès du ministère de l'Éducation nationale.

À l'égard des archives des congrégations, son souci est double : assurer la conservation des sources et offrir aux historiens un guide dans leur recours à ces sources documentaires. Tel est le but de son *Guide des sources de l'histoire des congrégations féminines françaises de vie active* publié en 1974, dont l'apport historique est effectivement très précieux. En effet, il met en lumière, dans une introduction très substantielle, l'humus dans lequel naissent les congrégations : les phases de germination d'initiatives bien avant qu'elles ne débouchent sur le plan institutionnel, et les filiations existant entre ces différentes initiatives, par l'intermédiaire de personnalités et de réseaux de relations.

Le lien voulu entre archives et histoire débouche sur la création du Groupe de recherches historiques et archivistiques des congrégations féminines, en décembre 1971, car l'abbé Charles Molette avait le souci d'encourager les travaux menés par les religieuses elles-mêmes sur leurs propres archives.

Huit au départ, elles sont près d'une centaine moins de dix ans plus tard, appartenant à 65 congrégations différentes et leurs travaux constituent une collection de 18 bulletins parus entre 1974 et 1992.

Parallèlement, en coordination avec le Secrétariat de l'épiscopat et le Comité permanent des religieux, l'abbé Molette suscite les 18 et 19 septembre 1973, une réunion d'archivistes diocésains et religieux d'où sort, le 19 septembre 1973 l'Association des archivistes de l'Église de France. Lors de la septième réunion du Groupe des religieuses, le 9 décembre 1973, il est décidé que les membres de ce groupe feront entendre la voix des religieuses au sein de l'Association naissante, le Groupe comme tel conservant néanmoins son autonomie et sa spécificité. Au même moment, la décision est prise de créer un Centre national des archives de l'Église de France (CNAEF), non pour regrouper les fonds existants, mais afin d'assurer la sauvegarde des archives ne ressortissant à aucun dépôt en exercice, et qui risquaient d'être définitivement perdus, en particulier les archives produites par les organes centraux de l'Église de France, et les archives des mouvements nationaux. Qui se souvient, au vu du CNAEF actuel qu'avant le transfert rue Lhomond il connut des débuts fort modestes, abrité dans les locaux de la Bibliothèque centrale d'études, 52 avenue de Breteuil, où des bancs servaient d'étagères ?

M<sup>sr</sup> Molette a assumé jusqu'en 1996 la direction des trois organes qu'il avait ainsi créés. Il attachait une grande importance à la formation des archivistes, par l'intermédiaire du bulletin, par l'organisation des stages y compris aux Archives vaticanes, avec l'appui et la participation du cardinal Samoré, bibliothécaire et archiviste de la sainte Église romaine, ainsi que par les congrès des archivistes ouverts à l'international. Car M<sup>sr</sup> Molette était particulièrement sensible à l'interdépendance des sources au-delà des frontières et il avait d'ail-

leurs commencé à mettre sur pied l'ébauche d'une association internationale. Son action au service des archives ecclésiastiques et religieuses s'enracinait dans une conviction, celle de leur caractère spécifique : à la fois fait de civilisation donc intéressant l'histoire générale, et lieu théologique donc gardant, pour les chrétiens, la trace de l'action de Dieu, d'où la devise choisie pour l'Association : *Servata tradere viva.*



M<sup>sr</sup> Charles Molette et le pape Jean-Paul II en 1998. Cliché archives personnelles de M<sup>sr</sup> Molette.

# Réunion des archivistes de la province de Toulouse

M. René Andrieu  
Archiviste diocésain de Rodez

Les archivistes diocésains de la province ecclésiastique de Toulouse et l'archiviste de la congrégation de la Sainte-Famille de Villefranche-de-Rouergue se sont réunis à Rodez le 1<sup>er</sup> octobre dernier. Cette rencontre a permis à tous les participants de visiter l'ensemble des locaux des archives diocésaines de Rodez, en particulier la tour Corbière, ancien résidence du cardinal Georges d'Armagnac (1544) et de découvrir les grands salons avec un plafond peint en l'honneur de Louis XIV.

Une rencontre chaleureuse avec M<sup>gr</sup> François Fonlupt, évêque de Rodez, a été le moment privilégié pour faire le point sur les problèmes rencontrés dans le travail et la mission des archivistes. Dans l'après-midi, après la visite de la cathédrale, les participants ont élaboré un texte qui servira de

référence pour notre travail. Ce texte sera communiqué aux évêques de la province.

Cette journée a facilité la mise en commun de nos expériences pour collecter, classer et communiquer les sources de l'histoire religieuse de nos diocèses et de nos congrégations.



Rencontre des archivistes avec M<sup>gr</sup> Fonlupt, évêque de Rodez, 1<sup>er</sup> octobre 2013.

## Dates à retenir

### **Journées de formation du groupe de recherches historiques et archivistiques**

10 et 11 mars 2014

Petites Sœurs de l'Assomption – 57, rue Violet 75015 Paris

### **Stage organisé par l'AAEF**

12 mars 2014

Maison d'accueil des Pères Lazaristes – 95, rue de Sèvres 75006 Paris

« Familiarisation avec la base de données »

### **Formation organisée par l'AAEF**

20, 21 et 22 mai 2014

Maison de La Salle – 78 A, rue de Sèvres 75007 Paris

« Initiation théorique et pratique aux normes de l'archivistique »

### **Journées d'études de l'AAEF**

22 et 23 octobre 2014

Conférence des Évêques de France – 58, avenue de Breteuil 75007 Paris

# Publication : *Histoire du diocèse de Lille*

Frédéric Vienne (dir.), *Histoire du diocèse de Lille et de son territoire du Moyen Âge à nos jours*, Strasbourg, Éd. du Signe, 2012.

M. Yann Celton  
Bibliothécaire diocésain de Quimper

Nous avons tous dans nos bibliothèques ou dans nos archives les volumes de la collection *Histoire des diocèses de France*, publiée dans les années 1970-1980 par Beauchesne et couvrant une trentaine de diocèses. C'est pourquoi il faut saluer l'heureuse initiative des Éditions du Signe qui ont lancé cette nouvelle collection, *Histoire des diocèses*, venant compléter un manque incontestable et offrant aux lecteurs une iconographie renouvelée. Dans cette série citons l'histoire du diocèse d'Albi, et à venir celle de Nice.

Réalisée à l'occasion du centenaire du diocèse de Lille en 2013<sup>1</sup>, ce bel ouvrage de 432 p. est placé sous la direction de notre collègue Frédéric Vienne, archiviste diocésain, découvreur de très nombreuses trouvailles iconographiques qui ornent les pages de cette étude (photographies inédites, plans d'édifices du XIX<sup>e</sup> s, etc.).

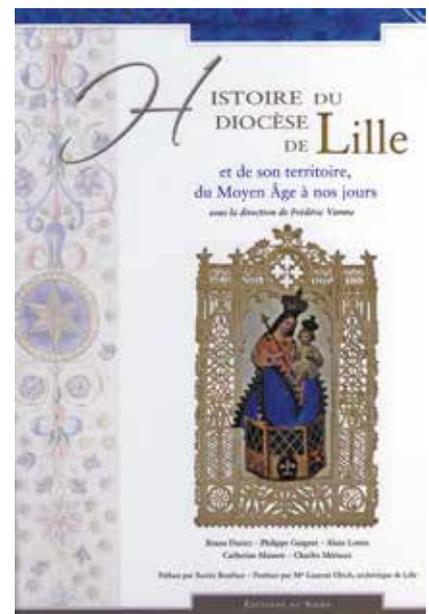
Le texte ne se contente pas d'évoquer le siècle du diocèse de Lille *stricto-sensu*, mais embrasse plus généralement tout son territoire. L'ouvrage est divisé en cinq parties chronologiques confiées à des universitaires : Le Moyen Âge (Charles Mériaux<sup>2</sup>), l'époque moderne (Alain Lottin<sup>3</sup> et Philippe Guignet<sup>4</sup>), De la fin de l'Ancien Régime aux débuts du diocèse de Lille (1789-1928) (Frédéric Vienne), Le diocèse de Lille de 1928 à 1983 (Catherine Masson<sup>5</sup>) et Le diocèse de Lille de 1983 à 2008... dans un monde en crise (Bruno Duriez<sup>6</sup>). Une riche orientation bibliographique clôt l'ouvrage. Une préface de Xavier Boniface et une postface de M<sup>gr</sup> Ulrich, archevêque de Lille, encadrent les textes.

Cet ouvrage d'histoire, dirigé par un archiviste diocésain, offre des perspectives nouvelles qu'un historien moins familier des fonds d'archives, ne

saurait découvrir de prime abord. Le texte est précis, offrant ainsi de nombreux chiffres sur l'état du diocèse au XIX<sup>e</sup> siècle provenant entre autres des enquêtes épiscopales et de nombreux fonds inédits consultés ; à cela s'ajoute la connaissance et l'intérêt bien connus du directeur d'ouvrage pour le patrimoine du XIX<sup>e</sup> siècle. Il en résulte

un ouvrage bien documenté et richement illustré. L'iconographie provient très souvent du fonds d'archives diocésain et l'on a pris soin d'indiquer pour chaque document sa cote précise et son fonds de provenance. Nous pouvons regretter l'absence d'une table des sources placée en fin de volume, qui aurait pu compléter utilement la bibliographie, ou de notes de bas de pages : lacunes qu'il faut très probablement imputer aux éditeurs, parfois peu inspirés par des appareils critiques développés.

Au total, c'est un volume de grande qualité que nous offrent les Éditions du Signe et un bel exemple de valorisation des archives. Il reste à espérer que cette nouvelle collection rencontre le succès mérité et se répande à travers les diocèses de France.



<sup>1</sup> Parmi les autres événements, notons, outre la sortie de ce volume, un colloque tenu en 2013, la sortie d'un volume sur Notre-Dame de la Treille (Strasbourg, Éd. de la Nuée bleue). Frédéric Vienne travaille également à une thèse intitulée *Créations et projets de créations de diocèses dans le Nord-Pas-de-Calais, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles* sous la direction de Xavier Boniface.

<sup>2</sup> Maître de conférence d'histoire médiévale, Université de Lille 3.

<sup>3</sup> Président honoraire de l'Université Lille 3 Charles-de-Gaulle et d'Artois.

<sup>4</sup> Agrégé d'histoire, directeur de la *Revue du Nord*.

<sup>5</sup> Maître de conférence honoraire à l'Université catholique de Lille, auteur d'une thèse sur *Le Cardinal Liénart, évêque de Lille (1928-1968)*, Paris, Cerf, 2001.

<sup>6</sup> Docteur en sociologie, directeur de recherche au CNRS.

# « *Petit Jean* », *Mémoires du père Jean Andrieux*

Le chanoine Jean Andrieux est né en 1917. Il fréquenta le célèbre collège Saint-Eugène, puis le grand Séminaire à Saint-Flour, il connut la guerre et les bouleversements de Vatican II, il traversa le siècle avec son regard de prêtre et sa curiosité d'érudit.

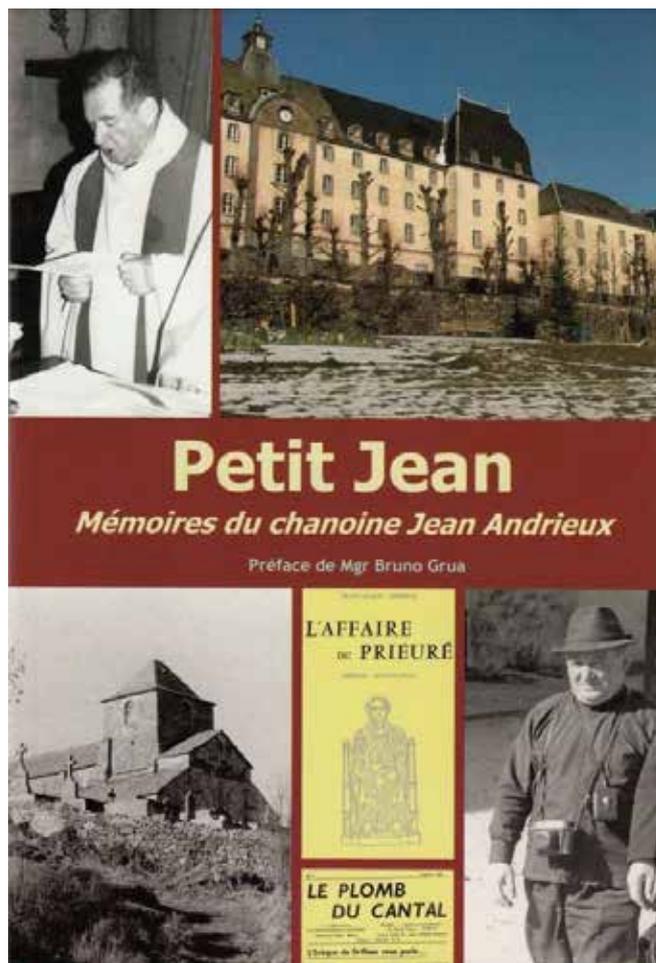
Aumônier de la paroisse cantalienne d'Île-de-France pendant 24 ans, il sera ensuite responsable de la Maison de retraite à Aurillac. En 1981, il est nommé archiviste du diocèse de Saint-Flour, fonction qu'il occupera jusqu'en 2006.

Auteur d'une dizaine de romans régionalistes, de plusieurs études historiques et de quelques films ethnographiques, le père Andrieux a perpétué la tradition cantalienne des prêtres érudits. En 1994, il écrit ses mémoires, qui sont restés inédits jusqu'à ce jour. Le service des archives diocésaines vient d'éditer ce texte agrémenté de nombreuses photographies anciennes.

Préface de M<sup>gr</sup> Bruno Grua

Introduction de Pascale Moulrier, archiviste diocésain

Livre en vente en librairie ou sur commande pour la somme de **20 euros port compris**. Chèque à l'ordre des **Archives diocésaines, BP 37, 15100 Saint-Flour**.



## L'Association

L'AAEF est une association loi 1901, fondée le 19 septembre 1973 qui a pour vocation de regrouper les archivistes des diocèses mais aussi des instituts religieux et autres organismes d'Église.

Son objectif est de favoriser la sauvegarde et la bonne conservation de l'ensemble des documents qui témoignent de la vitalité de l'Église catholique en France et constituent un élément spécifique du patrimoine intellectuel, culturel et spirituel du pays. L'Association veille à promouvoir tous les moyens susceptibles d'améliorer les relations entre les membres, leur activité scientifique et technique, ainsi que leurs conditions de travail, eu égard au caractère propre des fonds considérés.

### Coordonnées de l'AAEF

#### Secrétariat général

M. Nicolas TAFOIRY

CS 60166 - 02207 SOISSONS Cedex

secretariat-general@aaef.fr

www.aaef.fr

## Cotisation-Abonnement 2014

Échéance-annuelle : 1<sup>er</sup> trimestre

Pour les personnes physiques travaillant au service d'un fonds d'archives ecclésiastiques ou religieuses.

À partir de ce prix : soutien aux deux bulletins de l'année pour les personnes physiques ou morales désireuses d'entretenir des relations avec l'Association.

**Tarif : 40 €**

Règlement par chèque à l'ordre de :  
ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DE L'ÉGLISE DE FRANCE

à envoyer au Secrétariat général :  
**Association des Archivistes de l'Église de France**  
CS 60166 - 02207 SOISSONS Cedex

Préciser au dos du chèque le nom de l'abonné s'il est différent de celui de l'expéditeur.

Une photocopie de cet avis permettra à votre organisme payeur de disposer des éléments nécessaires pour votre réabonnement.

## Archives de l'Église de France

Bulletin de l'Association des Archivistes de l'Église de France (AAEF)

ISSN 1143-5445

N° de SIRET : 502 231 053 00013

N° 80 - 2<sup>e</sup> semestre 2013

Dépôt légal : janvier 2014

Numéro tiré à 500 exemplaires

Directeur de la publication :  
Gilles BOUIS

Responsable de la rédaction :  
Magali DEVIF

Comité de lecture :  
Jean BOUTEILLER, Audrey CASSAN,  
Sarah ELBISSER

Graphisme, mise en page :  
Hurrah Luna !  
1191, Route Nationale - 01120 La Boisse

Impression :  
Imprimerie Daniel FAURITE  
Route de Tramoyes  
Les Échets 01700 Miribel

*Les textes publiés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs. Le droit de reproduction des textes et des illustrations est soumis à l'autorisation des auteurs et de l'Association.*

